



Collines Isère Nord Communauté



Écrit en décembre 2022, modifié en octobre 2023



Plan Climat-Air-Énergie territorial – COLLin en action pour le climat

Plan d'actions

Collines Isère Nord Communauté



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

Rédaction : Estelle DUBOIS ; Laurène PROUST

Photo de couverture : COLL'in Communauté©



Labellisé



RSE Positive
labellucie.com

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Sommaire

Chapitre I. Construction du plan d'actions.....	3
I.A. Un plan d'actions co-construit.....	5
I.A.1. Les ateliers de travail	5
I.A.2. Le sondage pour les habitants	6
I.A.3. Les entretiens avec les acteurs du territoire	8
I.B. La structure du plan d'actions	9
I.B.1. L'organisation du plan d'actions	9
I.B.2. La structure des fiches actions	11
I.C. Objectifs et priorités du plan d'actions 2022-2028	13
I.C.1. Objectifs du plan d'actions	13
I.C.2. Le pilotage du plan d'actions	14
I.C.3. Les gains attendus des actions	16
Chapitre II. Le plan d'actions	23
Chapitre III. Annexes.....	103
Synthèse de la concertation	105
III.A.1. Les priorités des actions	105
III.A.2. Le sondage grand public	107

Table des figures

Figure 1 Répartition du budget estimatif selon les 5 axes de la stratégie.....	14
Figure 2 Comparaison des objectifs de la stratégie et des gains du plan d'actions à échéance 2028	17
Figure 3 Stratégie corrigée des gains attendus pour le plan d'actions	18
Figure 4 Évolution comparée des consommations d'énergie stratégie/plan d'actions	19
Figure 5 Évolution comparée de la production d'énergies renouvelables stratégie/plan d'actions	20
Figure 6 Évolution comparée des émissions de GES stratégie/plan d'actions.....	21

Liens vers les fiches actions (cliquer sur le lien hypertexte)

Axe A – Favoriser les usages sobres et performants	Page 25
Optimiser les aménagements publics	
Renforcer les règles et les critères environnementaux	
Accompagner la rénovation et la réhabilitation énergétique des logements et du petit tertiaire	
Poursuivre la rénovation de l'éclairage public	
Poursuivre la mise en œuvre d'un plan programme mobilité ambitieux	
Développer la mobilité bas-carbone	
Axe B – Adapter pour préserver les ressources et le cadre de vie	Page 51
Accompagnement et sensibilisation à la réduction des besoins en eau	
Réduire la consommation d'eau du secteur agricole	
Préserver et renforcer les espaces non urbanisés	
Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants	
Axe C – Valoriser les dynamiques de proximité dans les activités locales	Page 65
Faire de l'agriculture un vecteur de l'adaptation du territoire	
Structurer la filière bois locale	
Déployer le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés	
Axe D – Développer les énergies renouvelables en mobilisant durables les ressources locales	Page 76
Développer la production d'électricité photovoltaïque	
Accompagner l'installation du solaire thermique	
Développer l'usage du bois-énergie comme système de chauffage performant	
Soutenir le développement de projets ENR	
Axe E – Transversal	Page 91
Animer, suivre et évaluer le PCAET en mobilisant l'ensemble des acteurs pilotes du territoire	
Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire	



Chapitre I.

Construction du plan d'actions



I.A. UN PLAN D' ACTIONS CO-CONSTRUIT

Le plan d'actions du PCAET a été élaboré sur la base d'ateliers de travail, regroupant un large panel d'acteurs du territoire, d'un questionnaire à destination du grand public et d'entretiens complémentaires avec des acteurs identifiés comme porteurs d'actions.

I.A.1. Les ateliers de travail

Les ateliers ont traité de l'ensemble des grandes thématiques de la stratégie, permettant ainsi d'aborder tous les champs du PCAET et les questions spécifiques au territoire.

Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

Les séances ont eu lieu :

- Le 28 juin 2022 : les participants étaient invités à formuler des premières ébauches de fiches actions en indiquant le titre de l'action, les grandes lignes de la mise en œuvre, son niveau d'avancement ainsi que les principaux intervenants (pilotes et partenaires). À l'issue de ce premier atelier, les participants ont pu voter pour les actions qu'ils considéraient comme prioritaires. Le premier atelier a rassemblé 36 participants, répartis selon 5 groupes de travail thématiques (les bâtiments et l'habitat, les mobilités, l'aménagement et les activités économiques, les énergies renouvelables, les forêts et l'agriculture et l'eau, l'air et la biodiversité) ;



Photo 1 Premier atelier de construction du plan d'actions

- Le 22 septembre 2022 : après un travail du bureau d'études pour compléter les fiches actions et apporter des éléments de coûts et de financements, les participants sont venus compléter les fiches en détaillant au maximum les différentes phases de mise en œuvre, les besoins humains et financiers à mobiliser, etc. En fonction des fiches élaborées, les 6 thématiques initiales ont été revues pour former 8 groupes d'actions : bâtiment & habitat, aménagements & activités économiques, mobilités, énergies renouvelables (hors bois-énergie), forêts & bois-énergie, agriculture, déchets et eau, air et biodiversité.

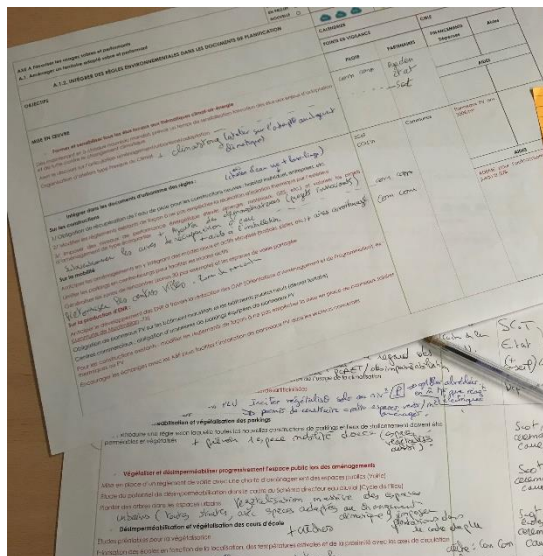


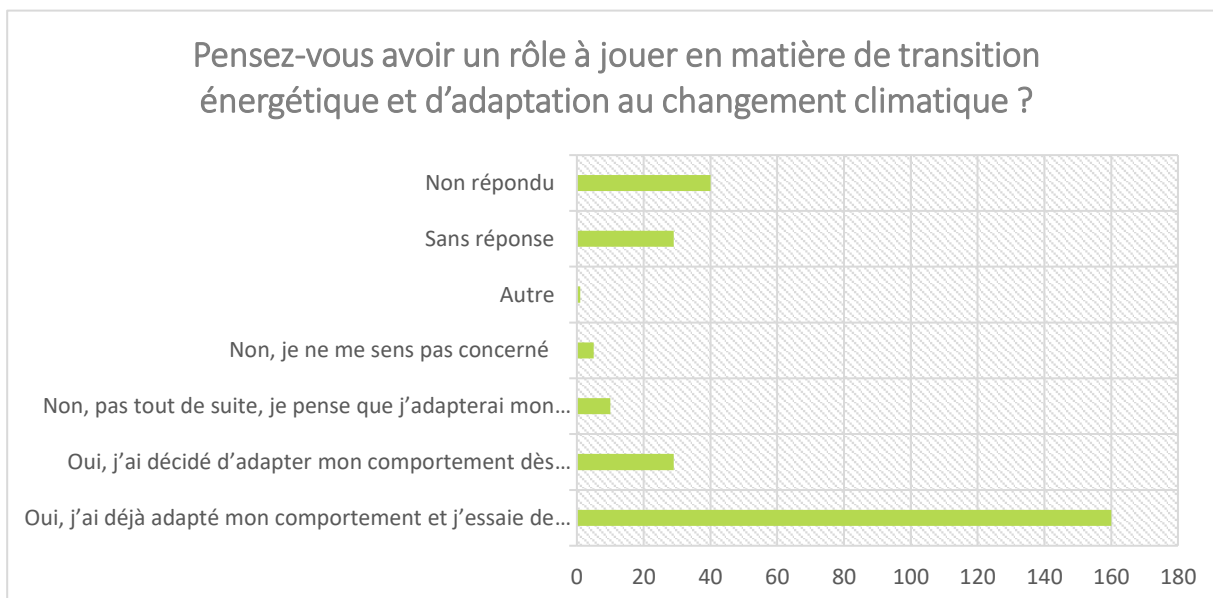
Photo 2 Second atelier du plan d'action, approfondissement des actions

I.A.2. Le sondage pour les habitants

En parallèle des ateliers, un questionnaire a été proposé au grand public, pour participer à la construction du plan d'actions, notamment sur les modes d'actions. Le questionnaire a été diffusé via le site internet de COLL'in. Au total, environ 200 réponses et contributions ont été enregistrées (274 réponses et 173 réponses complètes).

Les résultats de ce sondage ont été pris en compte pour assurer la cohérence entre le plan d'actions et les attentes des habitants.

La plupart des répondants au questionnaire indiquent être déjà engagé à titre individuel dans des actions permettant de limiter leur impact et de participer à la transition énergétique.



Il est ressorti de ce sondage une attente sur les actions à mettre en œuvre :

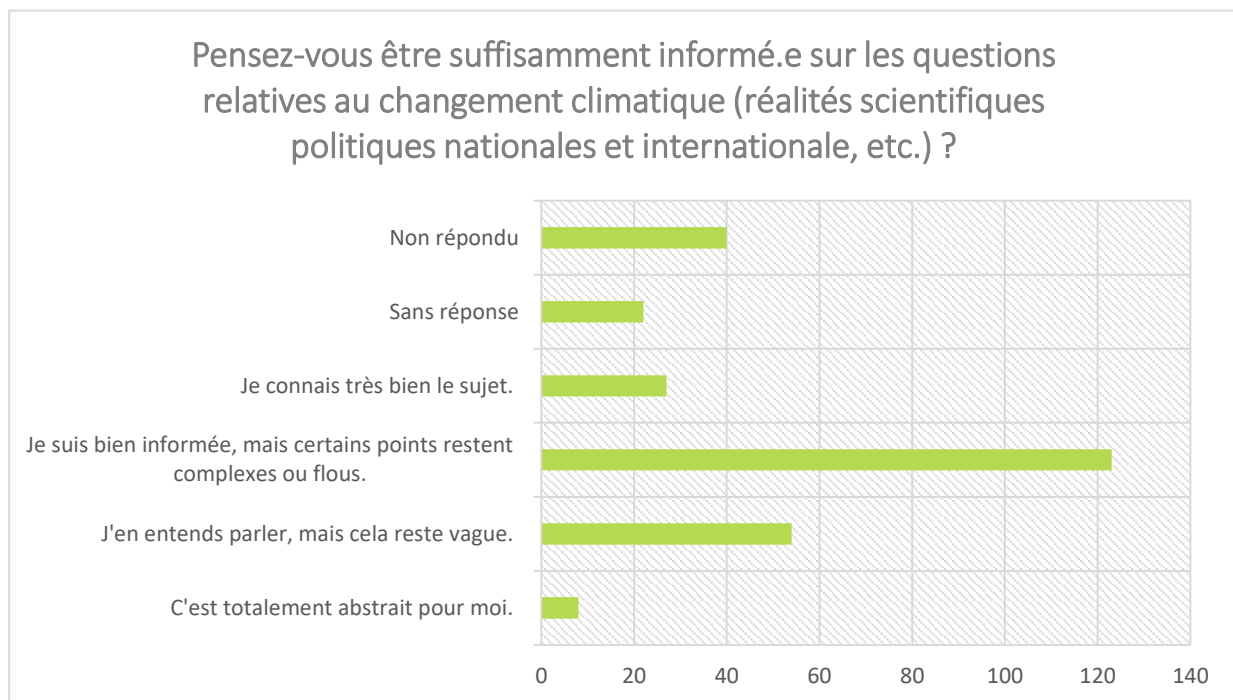
- Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- Développer les circuits-courts, valoriser la proximité des espaces agricoles et renforcer l'autonomie alimentaire du territoire

- Améliorer la performance énergétique des logements et bâtiments (construction passive, rénovation performante)
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Repenser les besoins de mobilité sur le territoire et renforcer la proximité des services, commerces

Concernant le changement de comportement, des attentes ont été soulevées sur :

- Se déplacer autrement :
 - Un aménagement favorable du territoire
 - Une incitation financière / un accompagnement technique
- Rendre mon logement plus performant :
 - Une incitation financière
 - Un accompagnement technique et conseils
- Changer mes habitudes :
 - De la sensibilisation
 - Un accompagnement technique et conseils

Enfin, les répondant indiquent être plutôt bien informés mais restent en demande de compléments.



Une synthèse des résultats est présentée en annexe.

I.A.3. Les entretiens avec les acteurs du territoire

Enfin, 11 entretiens ont été réalisés avec des acteurs du territoire pour préciser avec eux les actions existantes complémentaires à celles du PCAET ainsi que les actions qu'ils seraient susceptibles de porter. Une première version des fiches rédigées leur a été transmises, sur laquelle ils ont pu faire des commentaires avant d'en discuter plus en détails lors de ces entretiens en visioconférence.

Pour certains acteurs qui avaient déjà activement participé à la réalisation du plan d'actions, une version des fiches rédigée leur a été transmise sur laquelle ils ont pu apporter directement complément et remarques : le SCoT, l'AGEDEN et le SIRRA.

Ces entretiens ont permis :

- D'identifier les différentes actions portées sur le territoire
- D'assurer une cohérence entre les actions
- De partager le portage du PCAET entre les acteurs locaux
- De proposer des actions en lien avec la réalité locale

Les acteurs interrogés sont les suivants :

- Fibois ;
- ONF ;
- CRPF ;
- CCI de l'Isère ;
- CMA de l'Isère ;
- Chambre d'Agriculture ;
- EPAGE de la Bourbre ;
- Collines Iséroises (centrale villageoise) ;
- TE 38 ;
- ADABIO ;
- SMND ;
- COLL'in Communauté (le travail sur les fiches a été effectué en interne).

I.B. LA STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS

I.B.1. L'organisation du plan d'actions

Le plan d'actions 2022-2028 se structure autour de 5 grands axes et de 19 actions. Il a été choisi de réduire le nombre d'actions, quitte à faire des regroupements importants. Par exemple, COLL'in Communauté s'est lancée dans un plan programme mobilité ambitieux, il a été décidé de regrouper toutes les actions relevant de ce programme en une seule fiche. La même opération a été effectuée pour le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés porté par le SMND.

Cette structure permet une lecture claire et facilement appropriable par les différents acteurs, en fonction de leurs champs d'intervention, bien que certaines actions puissent recouper plusieurs sujets.

Le tableau ci-dessous présente l'articulation du plan d'actions avec les orientations stratégiques.






Axe	Levier stratégique	Action
Axe A - Favoriser les usages sobres et performants	Aménager un territoire adapté, sobre et performant	1. Optimiser les aménagements publics
		2. Renforcer les règles et les critères environnementaux
	Améliorer la performance des bâtiments et des usages	3. Accompagner la rénovation et la réhabilitation énergétique des logements et du petit tertiaire
		4. Poursuivre la rénovation de l'éclairage public des communes
	Renforcer l'intermodalité et mailler le territoire en alternatives à la voiture	5. Poursuivre la mise en œuvre d'un plan programme mobilité ambitieux
	Diversifier les transports routiers	6. Développer la mobilité bas-carbone
Axe B - Adapter pour préserver les ressources et le cadre de vie	Préservation et gestion de la ressource en eau	7. Optimiser les usages de l'eau
		8. Réduire la consommation d'eau du secteur agricole
	Préservation des milieux naturels et du cadre de vie	9. Préserver et renforcer les continuités écologiques
	Préserver la santé des populations	10. Travailler à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants
	Anticipation des risques naturels et de leur évolution face au changement climatique	<i>Plusieurs volets sont intégrés dans d'autres fiches actions :</i> 9. Préserver et renforcer les continuités écologiques (risques d'inondations) 12. Promouvoir la filière bois locale (risques incendies)
Axe C - Valoriser les dynamiques de proximité dans les activités locales	Adaptation et maintien de filières agricoles et sylvicoles locales et durables pour répondre à la demande locale	11. Faire de l'agriculture un vecteur de l'adaptation du territoire
		12. Promouvoir la filière bois locale
	Amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets	13. Déployer le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Axe	Levier stratégique	Action
	Développement d'une économie et de services locaux dynamiques, vertueux et de proximité	<p>Plusieurs dimensions de cet objectif stratégique sont intégrées dans plusieurs fiches actions dont :</p> <p>3. Accompagner la rénovation et la réhabilitation énergétique des logements et du petit tertiaire (matériaux biosourcés locaux)</p> <p>11. Faire de l'agriculture un vecteur de l'adaptation du territoire</p> <p>12. Promouvoir la filière bois locale</p> <p>13. Déployer le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (économie circulaire)</p>
Axe D - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales	Valorisation des gisements solaires	<p>14. Développer la production d'électricité photovoltaïque</p> <p>15. Accompagner l'installation du solaire thermique</p>
	Amélioration de l'usage du bois énergie	16. Développer l'usage du bois-énergie comme système de chauffage performant
	Accompagner les projets de production d'ENR portés par les acteurs locaux	17. Soutenir le développement de projets EnR
Axe E – Transversal	Suivi, copilotage et évaluation du PCAET	18. Animer, suivre et évaluer le PCAET en mobilisant l'ensemble des acteurs pilotes du territoire
	Engagement dans une démarche d'exemplarité de la collectivité (CC + communes)	<p>Intégré dans plusieurs fiches actions dont :</p> <p>1. Optimiser les aménagements publics</p> <p>2. Renforcer les règles et les critères environnementaux</p> <p>4. Poursuivre la rénovation de l'éclairage public des communes</p> <p>19. Mobiliser, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs du territoire.</p>
	Mobilisation des acteurs	19. Mobiliser, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs du territoire

I.B.2. La structure des fiches actions

Chaque fiche action se compose d'une première partie d'introduction sur l'action, qui reprend le titre, les éléments de contextes, les indicateurs, les gains attendus, les liens avec d'autres documents, etc.

Chaque fiche est ensuite découpée en 1 à 4 volets de mise en œuvre, agencés selon le modèle suivant :

AXE A. Titre de l'axe		TYPE D'ACTION	
A.1. Titre de l'orientation stratégique		GRANDES LIGNES DE MISE EN ŒUVRE	
A.1.1. TITRE DE L'ACTION			
CONTEXTE <i>Présentation d'éléments de contexte sur la mise en œuvre de l'action.</i> <i>Par exemple des démarches déjà engagées, des éléments quantitatifs ou qualitatifs qui permettent de situer l'action, etc.</i>			
OBJECTIFS <i>Des objectifs quantitatifs ou qualitatifs</i>			
 <i>Gains en matière de GES</i>	 <i>Économies d'énergie attendues</i>	 <i>Production d'ENR</i>	
LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS <i>Liste des documents ou projets ayant un lien avec l'action</i>		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS <i>Liste des actions du plan d'actions en lien avec l'action</i>	
VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES <i>Les points de vigilance soulevés par l'évaluation environnementale stratégique</i>			
 <i>Les indicateurs de suivi et de mise en œuvre spécifique à l'action</i>			
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE <i>La liste des différents volets de mise en œuvre, numérotés A/ B/, etc.</i>			
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ <i>Porteur, partenaire, autre ?</i>			

A.1.1. TITRE DE L'ACTION		
A/ TITRE DU VOLET DE MISE EN ŒUVRE		
Description des différentes étapes de la mise en œuvre	 Coûts financiers	
	 Moyens humains envisagés	
	 Subventions et aides	
 Porteur de l'action	 Partenaires de l'action	 Cibles de l'action
 Principales échéances		EN COURS <input type="checkbox"/> EN PROJET <input type="checkbox"/> NOUVELLE <input type="checkbox"/>

I.C. OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU PLAN D' ACTIONS 2022-2028

I.C.1. Objectifs du plan d' actions

Le plan d' actions 2022-2028 du PCAET doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs à horizon 2050. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d' actions de plus long terme.

Le plan d' actions contribue donc à la poursuite et au développement de ces actions, mais également d' actions contenues dans d' autres documents ou intégrées à d' autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET.

Ce plan d' actions n' a donc pas vocation à mettre en place l' ensemble des mesures permettant d' atteindre les objectifs 2050, mais bien d' initier et poursuivre les démarches, d' engager les actions nécessaires pour la mise en œuvre par la suite d' actions plus opérationnelles, etc.

Ainsi, ce premier plan climat porte les sujets ayant été définis comme prioritaires par COLL' in Communauté et ses partenaires, ainsi que sur les actions déjà prévues ou engagées et sur les gisements les plus importants. Certains sujets ne sont donc pas traités dans ce plan d' actions, courant sur les 6 premières années, mais le seront dans les plans d' actions suivants, en fonction des priorités, opportunités et moyens disponibles, afin de répondre aux objectifs de la stratégie.

Les fiches actions n' ont pas nécessairement toutes le même niveau de détail ou d' objectif. En effet, certaines actions sont déjà partiellement engagées ou prévues et ont donc déjà fait l' objet d' une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement les différentes phases ou encore d' identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche d' autres actions n' ont pas encore fait l' objet d' une telle réflexion et seront par conséquent affinées au fil de l' eau.

Enfin, différentes études sont prévues dans le plan d' actions, permettant ainsi d' approfondir la connaissance des différents potentiels, gisements, leviers, etc. Ces études permettront d' affiner la stratégie à plus court terme et de fixer des objectifs intermédiaires sur des points spécifiques ou des projets. Les actions pourront alors être corrigées ou amendées en fonction des résultats de ces études, notamment lors de l' évaluation à mi-parcours si ces études ont été réalisées à ce moment.

Le plan d' actions n' est donc pas un document figé, mais qui pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.

Les objectifs du plan d' actions sont présentés dans les fiches actions et dans la synthèse en annexe.

I.C.2. Le pilotage du plan d'actions

a Le rôle de COLL'in Communauté dans le PCAET

- Animation du PCAET
- Coordination des actions et suivi de leur mise en œuvre
- Portage d'actions et accompagnement au portage
- Mise en œuvre d'actions à leur échelle
- Relais envers les acteurs du territoire

b Le rôle des autres partenaires

- Mise en œuvre des actions
- Accompagnement à la mise en œuvre

Certaines actions du PCAET découlent d'autres documents ou démarches et sont donc déjà mises en œuvre ou identifiées (portage, financement, etc.).

c Le budget du plan d'actions

Pour chacune des actions, des coûts et des solutions de financement ont été recherchés et sont indiqués dans les fiches lorsque ceux-ci ont pu être identifiés. Eu égard au planning de mise en œuvre de certaines actions, en cours de définition, certains budgets seront à préciser avec les acteurs concernés. Le coût de la mise en œuvre des actions sera partagé entre les différents porteurs d'actions et partenaires. Enfin, le coût de la mise en œuvre du plan d'actions est essentiellement financier, mais nécessite également une implication en termes de moyens humains.

Le budget estimatif du PCAET est estimé à 2 520 000€ pour COLL'in et 3 685 000€ pour les 10 communes.

Cette estimation ne tient pas compte des aides et subventions auxquelles pourraient prétendre le territoire, mais qui sont détaillées, action par action.

Le graphique suivant présente la répartition estimative du budget selon les 5 axes, en cumul de la CC et des communes.

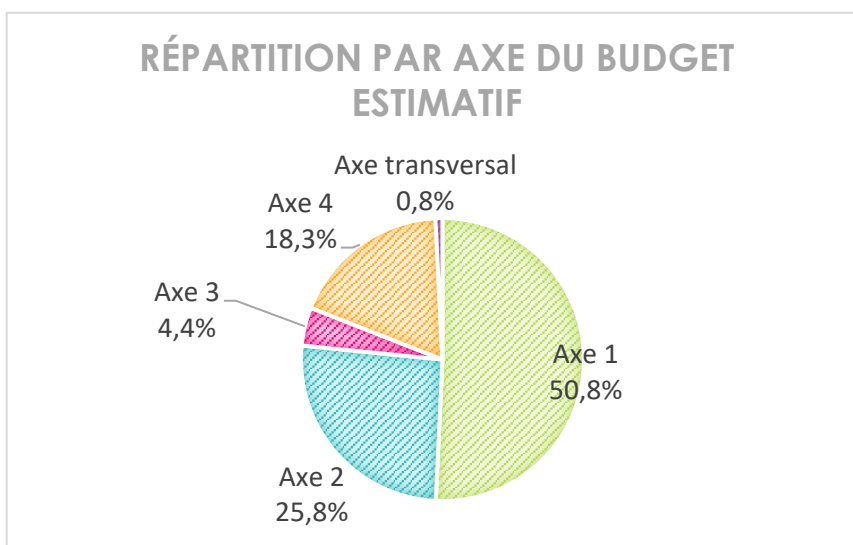


Figure 1 Répartition du budget estimatif selon les 5 axes de la stratégie

d Le calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre des actions est indiqué dans les fiches actions. Si de nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire ou seront très prochainement mise en œuvre, pour certaines, dont les modalités précises sont en cours de définition, le calendrier sera précisé par la suite.

On retrouve dans un certain nombre d'actions un besoin de préfiguration de la phase opérationnelle. Ainsi, des temps indispensables de communication, sensibilisation, mobilisation et coordination sont fléchés dans les différentes sous-actions.

e Le suivi de la mise en œuvre

Des indicateurs ont été définis pour l'ensemble des actions et un outil de suivi la mise en œuvre des actions a été réalisé. Un comité de pilotage et de suivi du plan climat a été défini au sein de COLL'in. Il aura pour mission d'assurer le suivi de réalisation des actions, ainsi que la collecte des indicateurs, avec les porteurs d'actions.

I.C.3. Les gains attendus des actions

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains attendus Énergie et Carbone ont été estimés. Ainsi, une action mise en œuvre dans sa globalité peut permettre l'atteinte d'un objectif Énergie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain Carbone (réduction des émissions).

Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'ORCAE pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si un outil de suivi du PCAET est mis en place, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. À ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, nouvelles activités économiques ou industrielles, etc.).

Une première comparaison avec la stratégie « linéaire »* a permis d'identifier l'écart entre les gains estimés par le plan d'actions et les gains attendus par la stratégie.

* l'objectif 2050 a simplement été étiré entre 2018 et 2050, sans prise en compte d'une rapidité plus ou moins importante dans l'atteinte d'objectifs intermédiaires.

Comparaison gains – objectifs stratégiques			
	Attendu - stratégie	Gains - actions	Atteinte de l'objectif
Économies d'énergie	75,82	54,42	72%
Réduction des GES	27,35	28,15	103%
Production d'ENR	39,94	20,42	51%
Séquestration de CO2e	39,75	30,53	77%

Les gains calculés pour ce premier plan d'actions ne permettent pas d'atteindre tous les objectifs stratégiques, en particulier sur les énergies renouvelables. Cependant, ces gains présentent une incertitude (marge d'erreur de calcul), ainsi qu'une large part de gains non calculables. En effet, la mise en œuvre des actions, par exemple sur la rénovation des bâtiments ou sur la production d'énergies renouvelables, a des effets à court et moyen terme, ce qui n'est pas représentable à l'échelle de ce premier plan climat. Enfin, ces gains dépendent également de la mise en œuvre effective des actions.

En outre, et en particulier en ce qui concerne les actions de mobilité, le territoire est traversé par un axe de très fort trafic routier sur lequel il n'a pas de leviers d'action et qui impacte très fortement sa consommation d'énergie et ses émissions de GES.

Le graphique ci-dessous met en regard le diagnostic (2018, colonne verte), le niveau d'objectif visé (sur la stratégie « linéaire ») de l'année de fin de ce premier plan d'actions, soit 2028 (colonne rose), et le niveau que pourrait permettre d'atteindre les actions, en tenant compte du niveau d'incertitude lié à ces estimations (colonne bleue). On peut ainsi observer que le plan d'actions ne permettrait pas d'atteindre le niveau de production d'énergies renouvelables visé dans la stratégie, mais permet d'engager la tendance. Les objectifs en matière de réduction des consommations et des émissions de GES pourraient en revanche être presque atteints, voire dépassés pour les émissions de GES.

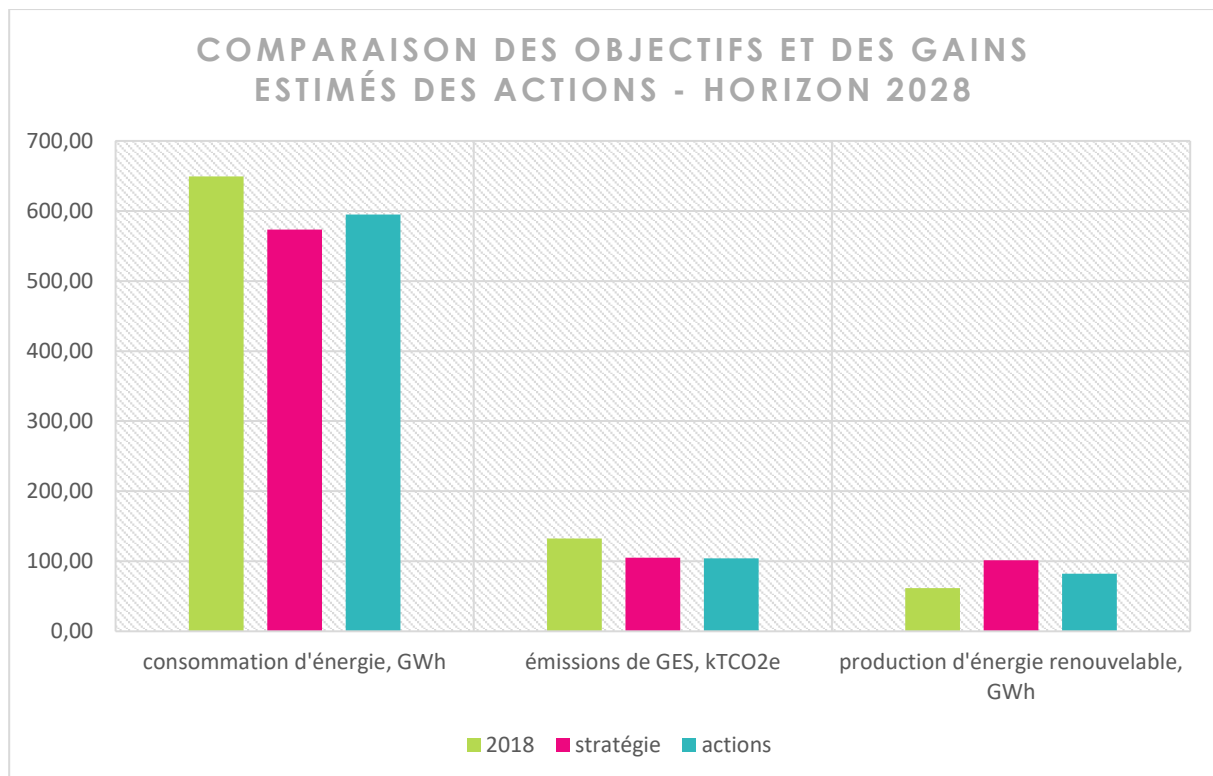


Figure 2 Comparaison des objectifs de la stratégie et des gains du plan d'actions à échéance 2028

a La stratégie proposée : une intensification des efforts

Nous proposons donc un recalibrage de la stratégie du territoire, sur la base des gains attendus des actions pour l'échéance de fin du PCAET, 2028, sans pour autant changer l'objectif à 2050. Cela a donc permis de prendre en compte l'inertie liée à ce premier plan d'action (inévitables) et les différentes échéances prévues au calendrier.

Ce travail sur la courbe de la stratégie a pour but de la rendre plus réaliste, en prenant en compte les nouvelles données, une tendance réaliste, avec cette inertie liée au démarrage et aux phases d'études complémentaires et de mise en place, puis une accélération en se rapprochant de l'échéance de 2050.

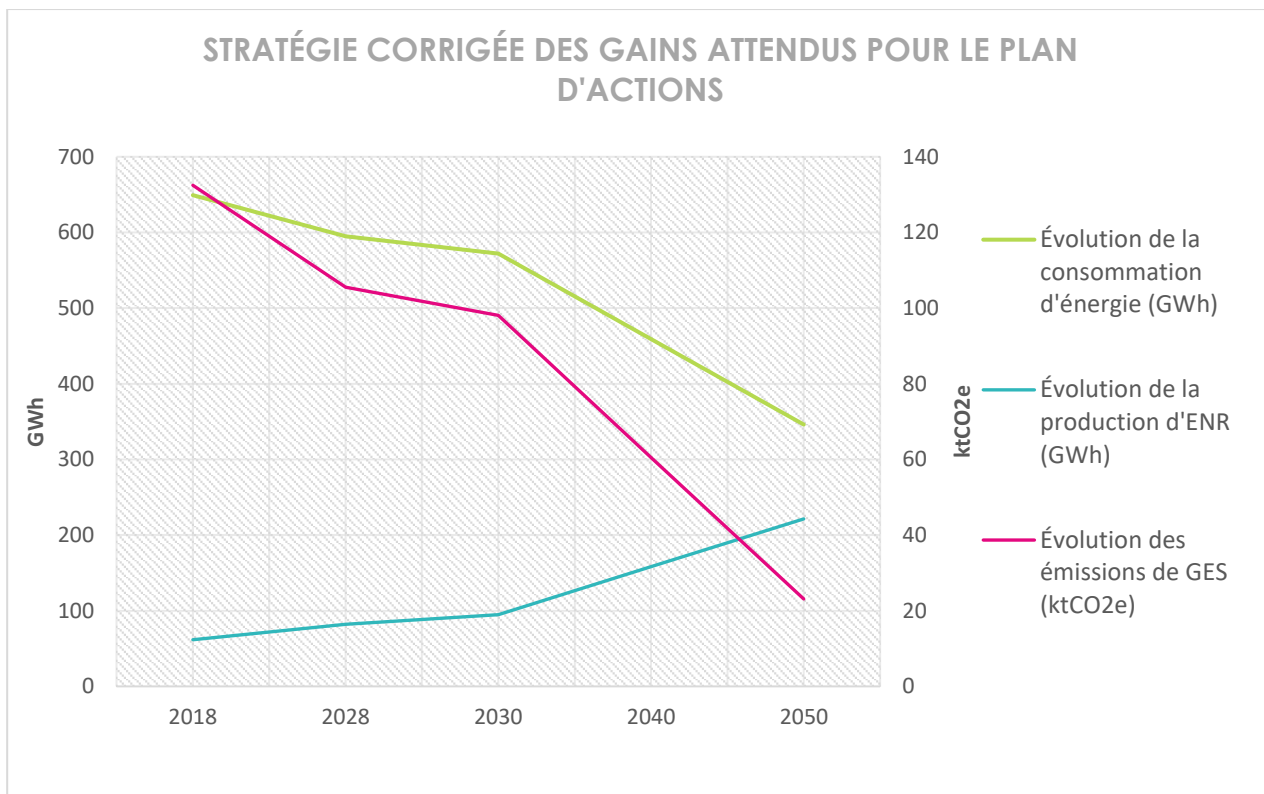


Figure 3 Stratégie corrigée des gains attendus pour le plan d'actions

b Les gains en matière d'économie d'énergie

Le plan d'actions 2022 – 2028 doit permettre d'atteindre une économie de 54,42 GW, soit une consommation d'énergie de 594,9 GWh, en 2028 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les secteurs résidentiel, tertiaire et routiers, le plan d'actions n'engageant pas d'actions de réduction des consommations sur les autres secteurs, ou celles-ci n'étant pas chiffrables.

	2018	Gains GWh
Résidentiel	178,94	24,57
Tertiaire	57,74	9,77
Transport routier	312,50	19,68

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

On constate qu'à l'exception du transport routier, le plan d'actions permet d'atteindre les objectifs de la stratégie. Pour ce secteur, le territoire est contraint par la traversée de l'autoroute et par son caractère rural.

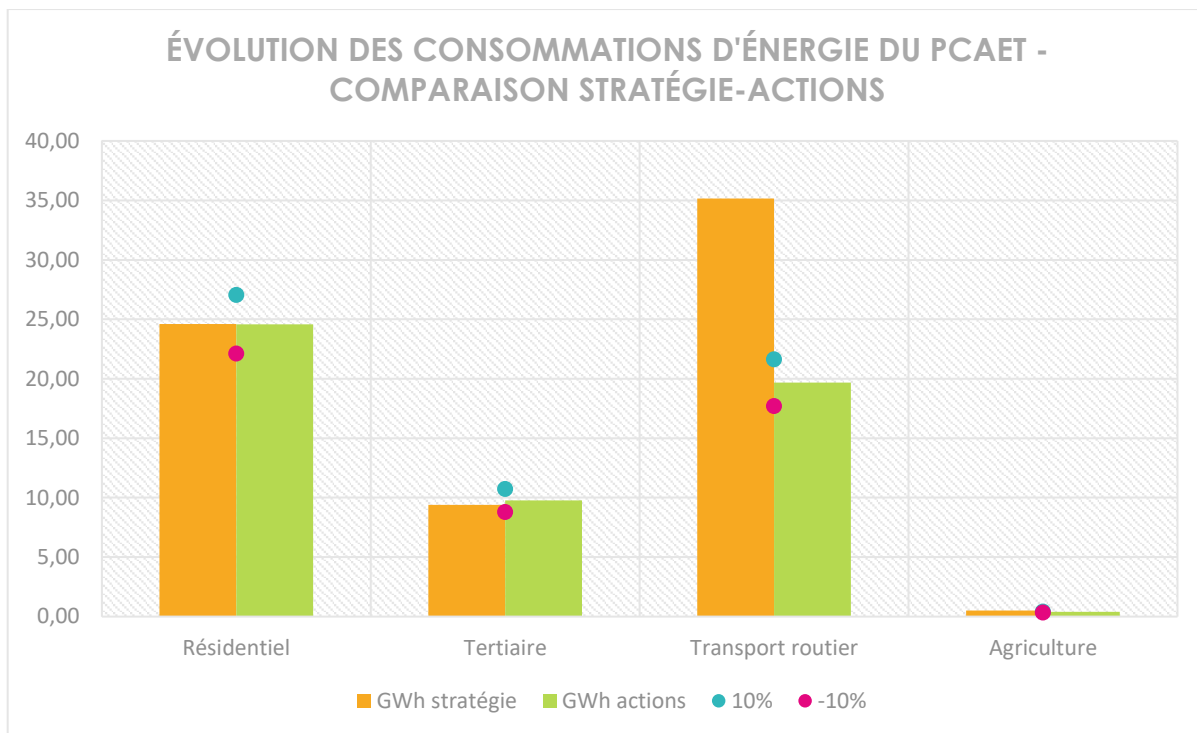


Figure 4 Évolution comparée des consommations d'énergie stratégie/plan d'actions

Les actions apportant le gain le plus important sont :

- Action A.2.3. Accompagner la rénovation et la réhabilitation énergétique des logements et du petit tertiaire : 10,2 GWh économisés pour une centaine de logements rénovés par an et 6,26 GWh économisés avec l'amélioration énergétique des bâtiments publics.
- Action A.3.5. Poursuivre la mise en œuvre d'un plan programme mobilité ambitieux : 11,3 GWh économisés
- Action D.2.16. Développer l'usage d'un bois-énergie performant : 14,7 GWh économisés pour un renouvellement d'environ 500 appareils de chauffage au fioul par du bois-énergie performant.

c Les gains en matière de production d'énergie renouvelable

Le plan d'actions 2022 – 2028 doit permettre d'atteindre un gain de 20,4 GWh d'ENR produits, soit une production totale de 82,1 GWh en 2028 (à population constante).

Les gains de ce plan d'actions portent essentiellement sur le photovoltaïque et le solaire thermique. Les autres énergies seront développées dans d'autres plans d'actions ou un gain n'est pas estimable actuellement.

	2018	Gains GWh
Photovoltaïque	6,2	17,5
Solaire thermique	0,9	2,95

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

La stratégie fixait un objectif très ambitieux en matière de production photovoltaïque que les gains calculés ne permettent pas d'atteindre. Toutefois, les démarches engagées pourraient conduire à des productions beaucoup plus importantes, notamment les partenariats avec TE38, l'AGEDEN et les Centrales Villageoises.

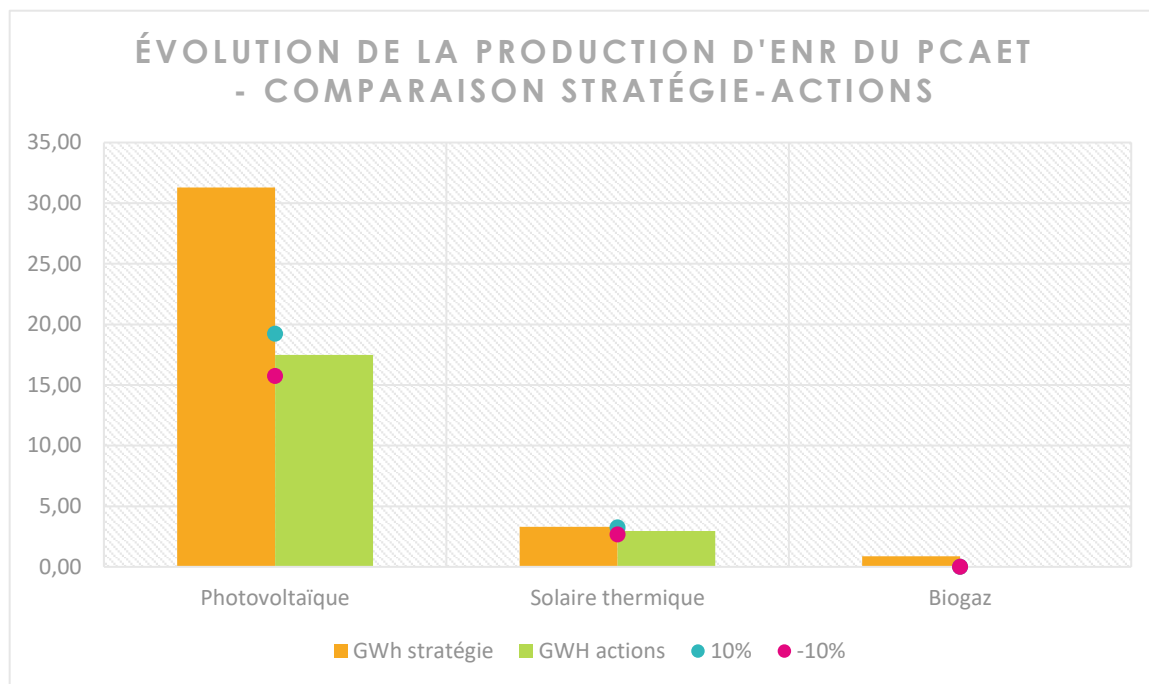


Figure 5 Évolution comparée de la production d'énergies renouvelables stratégie/plan d'actions

Les actions apportant les gains les plus importants sont :

- Action D.1.14. Développer la production d'électricité PV : 17,5 GWh pour près env. 1000 maisons, 15 000m² de bâtiments agricoles, 50 000m² de bâtiments publics et les parkings de covoiturage, etc.
- Action D.1.15. Accompagner l'installation du solaire thermique : 2,95 GWh supplémentaires.

d Les gains en matière de réduction des émissions de GES

Le plan d'actions 2022 – 2028 doit permettre d'atteindre un gain de 28,2 ktCO₂e économisées, soit des émissions totales de 104 ktCO₂e en 2028 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les mêmes secteurs que pour les économies d'énergie, mais la production d'ENR permet également de générer une réduction des émissions de GES.

	Gains ktCO ₂ e
Résidentiel	4,74
Tertiaire	1,05
Transport routier	17,88
Déchets	1,87
Photovoltaïque	0,6
Solaire thermique	0,6

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

On constate que les objectifs stratégiques sont atteints pour l'ensemble des secteurs les plus émetteurs. Sur les entreprises (industrie et tertiaire), les objectifs ne sont pas atteints par le plan d'actions. On peut toutefois considérer que des réductions auront effectivement lieu, compte tenu des enjeux et du contexte national et régional.

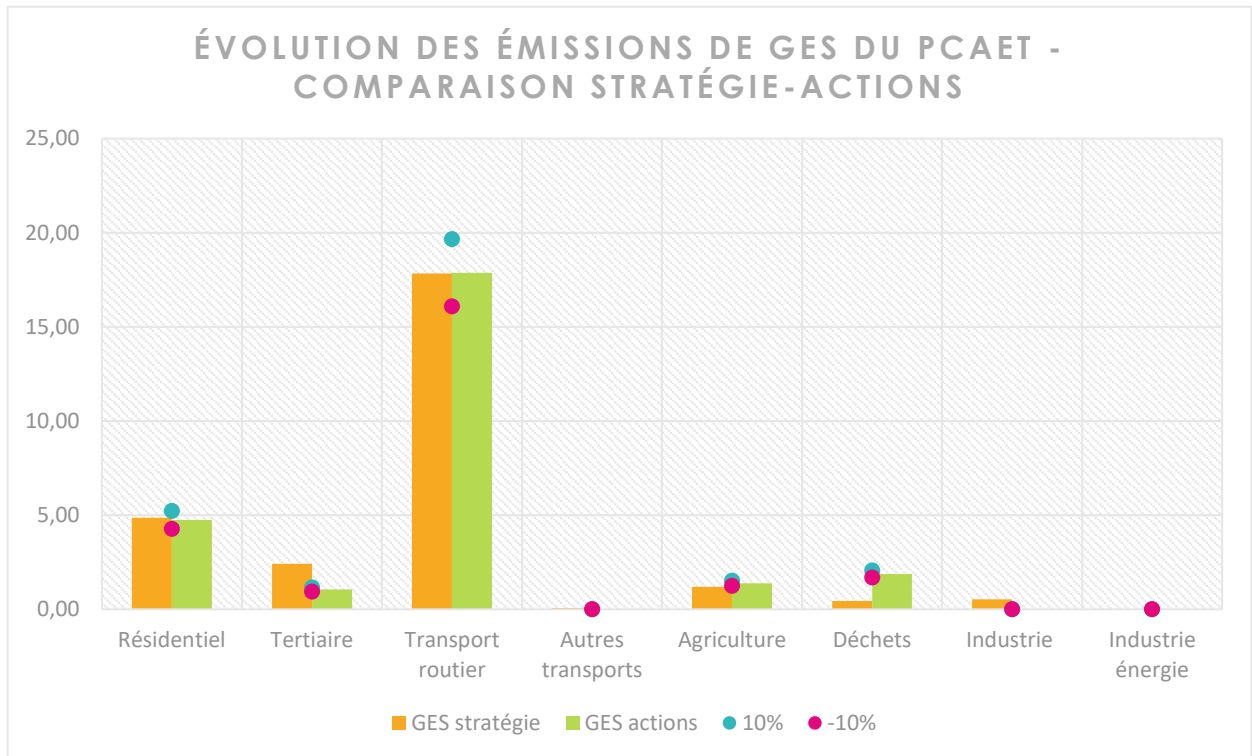


Figure 6 Évolution comparée des émissions de GES stratégie/plan d'actions

e Les gains en matière de séquestration carbone




Le plan d'actions 2022 – 2028 doit permettre d'atteindre un gain de 5,3 kTCO2e séquestrées (forêts, prairies et cultures, zones humides), soit une séquestration annuelle d'environ 30,5 kTCO2e en 2028.

	2018	Séquestration en 2028, kTCO2e
Forêt	14,2	14,2
Prairies	5,1	15,13
Cultures	4,7	
Zones humides	0,6	0,6



Chapitre II. Le plan d'actions



<p>AXE A. FAVORISER LES USAGES SOBRES ET PERFORMANTS</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE TERTIAIRE</p>	
<p>A.1. AMÉNAGER UN TERRITOIRE ADAPTÉ, SOBRE ET PERFORMANT</p>	<p>PLANIFICATION – ÉTUDES – TRAVAUX</p>	
<p>A.1.1. OPTIMISER LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Les communes doivent faire face à une augmentation rapide du prix de l'énergie. Cette dernière représente souvent leur 2^{ème} ou 3^{ème} poste de charges de fonctionnement. La maîtrise des consommations d'énergie est souvent un sujet difficile à appréhender pour les communes qui disposent rarement d'une expertise interne en énergie. Dans ce contexte, elles peuvent se faire accompagner de façon plus ou moins étendue selon qu'elles adhèrent ou non à un Conseil en Énergie Partagé auprès du syndicat d'énergie. Ce dispositif leur permet de mettre en place une politique de maîtrise de l'énergie en partageant les compétences d'un technicien spécialisé. Le cycle d'accompagnement dure 3 ans.</p> <p>En plus de l'exemplarité dans les constructions ou le renouvellement des bâtiments publics, le volet aménagement porte sur la réduction de l'artificialisation des sols, et sur la désimperméabilisation de certaines zones très artificielles (parking, cours d'école, etc.).</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Faire de chaque projet d'aménagement une opportunité de se prémunir contre les îlots de chaleur, la sécheresse et les inondations.</p> <p>Avoir au moins 1 espace public désimperméabilisé dans chaque commune</p> <p>Réduire la consommation énergétique du patrimoine bâti des communes et de COLL'in</p> <p>Réduire la facture énergétique des communes et de l'intercommunalité</p> <p>Toutes les communes engagées dans un plan de rénovation de leurs bâtiments</p>		
 0,49 ktCO2e évitées	 2,91 GWh économisés	 NC
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>SCoT Nord-Isère PADD 2.1 L'habitat au cœur du projet de développement urbain - Conduire des politiques de l'habitat responsables - Protéger la vie et la santé des habitants</p> <p>2.2 Un développement qui préserve les ressources du Nord-Isère - Un développement économe en espace et en ressources - Intensifier l'usage des espaces disponibles</p> <p>SAGE de la Bourbre – Obj. 3 Poursuivre et mutualiser la maîtrise du risque hydraulique (aléa, enjeu, secours) pour améliorer la sécurité et ne pas aggraver les risques face aux besoins d'urbanisation.</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>A.1.2. Intégrer des règles environnementales</p> <p>A.2.3. Accompagner la rénovation et la réhabilitation énergétique des logements</p> <p>B.3.9. Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire</p> <p>D.3.17. Soutenir le développement des ENR (<i>volet réseaux de chaleur</i>)</p> <p>E.19. Mobiliser, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs du territoire</p>	
<p>VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Sur les bâtiments, privilégier les actions de sobriété et les investissements d'efficacité énergétiques</p> <p>Identifier des financements associés car les investissements sont importants</p> <p>Faire les bons choix de technologies en fonction des usages</p> <p>Tenir compte de la qualité de l'air intérieur lors des travaux de rénovation (choix des matériaux, aération, etc.)</p> <p>Éviter les périodes de nidification/reproduction pour les travaux</p> <p>Avoir une approche globale carbone/biodiversité</p>		

<p>AXE A. FAVORISER LES USAGES SOBRES ET PERFORMANTS</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE TERTIAIRE</p>	
<p>A.1. AMÉNAGER UN TERRITOIRE ADAPTÉ, SOBRE ET PERFORMANT</p>	<p>PLANIFICATION – ÉTUDES – TRAVAUX</p>	
<p align="center">A.1.1. OPTIMISER LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS</p>		
	<p>Nombre de projets de rénovation énergétique Nombre d'agents sensibilisés à la sobriété Nombre de communes adhérentes au service CEP Baisse de consommation d'énergie moyenne annuelle</p>	
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Avoir des bâtiments exemplaires en termes d'isolation thermique B/ Développer l'usage des matériaux biosourcés : paille, bois, terre, pisé, etc. C/ Faire des documents d'urbanisme un outil de lutte contre l'artificialisation des sols D/ Désimperméabiliser et végétaliser les espaces</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur, partenaire</p>		

A.1.1. OPTIMISER LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS

A/ AVOIR DES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES EN TERMES D'ISOLATION THERMIQUE

En lien avec le Conseil en Énergie Partagée de TE38 :

1/ Mettre en place une comptabilité énergétique des bâtiments (avec les émissions de GES et avec les économies de flux :

- État des lieux du patrimoine et des ERP (établissement recevant du public)
- Études et suivi des consommations et des dépenses
- Réalisation d'un bilan énergétique annuel
- Préconisations d'améliorations énergétiques

2/ Prioriser les travaux à travers un plan de rénovation

3/ Mettre en œuvre les travaux de rénovation / amélioration du bâti et des process de manière exemplaire

- Développer autant que possible les commandes groupées pour les travaux de rénovation

4/ À l'occasion de la révision des contrats d'approvisionnement en énergie, considérer l'opportunité d'augmenter la part de consommation en énergies renouvelables ou de récupération pour la chaleur des bâtiments

5/ Évaluer les travaux de rénovation / amélioration du bâti et des process et notamment s'assurer de l'atteinte des objectifs énergétiques

6/ Communiquer et sensibiliser les usagers (agents et utilisateurs des ERP) mais aussi les exploitants aux bonnes pratiques et à un usage sobre de l'énergie

En parallèle de l'accompagnement à destination de COLL'in, les communes aussi sont engagées dans une démarche d'exemplarité et de rénovation de leurs bâtiments, assurant à la fois un confort thermique d'hiver et d'été. Cet accompagnement passer par l'AGEDEN :

1/ Continuer l'accompagnement AGEDEN auprès des communes pour un audit énergétique des consommations énergétiques des bâtiments les plus énergivores

2/ Encourager les communes à adhérer à un CEP du TE38 lorsque cela est possible

3/ De la même façon que pour la communauté de communes, monter un plan de rénovation dans chaque commune :

- Identification et priorisation des chantiers
- Isolation des bâtiments
- Développer autant que possible les commandes groupées pour les travaux de rénovation
- Rationalisation des espaces

Sensibilisation et communication auprès des agents et des usagers



CEP : 0.62c€/hab. pour les communes percevant la TCCFE et 1.09c€/hab. pour les autres communes



1 CEP TE38



Banque des territoires :
Être accompagné en ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments public

Banque des territoires :
Action cœur de ville : Être accompagné dans la rénovation énergétique du patrimoine public

Écoles : Diagnostic énergétique des bâtiments publics

ADEME : Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

CEE

Isère Rénoy pour les ERP, sur les dépenses de travaux

État : crédit d'impôt, certificat d'économie d'énergie, éco-prêt à taux 0

ANAH - Ma Prime Rénov'



COLLin, communes



AGEDEN, TE38



Communes et intercommunalité



Poursuite du calendrier existant

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

A.1.1. OPTIMISER LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS

B/ DÉVELOPPER L'USAGE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS : PAILLE, BOIS, TERRE, PISÉ, ETC.

Anticiper les évolutions réglementaires et intégrer une part de matériaux biosourcés dans les opérations de rénovations et dans les constructions neuves, par exemple 10% :

- Dans un premier temps pour les bâtiments publics, via les commandes et les marchés publics – accompagnement en cours de TE38 et de l'AGEDEN
- Dans un second temps pour tous les permis de construire

Rappeler que le permis de construire ou d'aménager, ou la décision prise sur déclaration préalable ne peut pas s'opposer à l'utilisation de matériaux biosourcés ou permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nonobstant les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions présentes dans les PLU, POS, plans d'aménagement de zone, règlements des lotissements, etc.

Faire de l'usage de matériaux biosourcés un critère de sélection pour les marchés publics :

- Garantir un approvisionnement le plus local possible en s'appuyant sur des labels d'origine (Bois de France et plus localement, Bois des Alpes, Bois de Chartreuse, Bois du Jura, etc.)
- Travail avec des professionnels qui peuvent garantir un approvisionnement local ou régional.
- S'appuyer sur les filières locales de bois construction et de bois piquet (C.1.12), selon les usages.

Tenir compte du critère de qualité de l'air dans le choix de matériaux :

- Pour les travaux de rénovation lancés de la cadre du volet A/ sur l'exemplarité des bâtiments publics, intégrer le critère de qualité de l'air dans les normes de construction
- Intégrer des préconisations sur les questions de la bonne aération et ventilation de bâtiments.



Non chiffré



Non quantifié



BPI : prêt filière bois pour développement de l'activité

BPI : Accélérateur Bois 3 (PME et ETI, accompagnement 18 mois)



Instructeurs des permis de construire, communes, COLL'in



AGEDEN, TE38, Fibois AURA



Particuliers, artisans, collectivités



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

A.1.1. OPTIMISER LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS

C/ FAIRE DES DOCUMENTS D'URBANISME UN OUTIL DE LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Inscrire dans les PLU le principe du Zéro artificialisation nette (ZAN) comme référence pour la rédaction ou la révision des documents.

Inscrire des règles dans les OAP (Orientations d'Aménagement et Programmation) des PLU contre la bétonisation et en faveur de l'enherbement et du maintien des espaces de nature :

- Mobiliser les outils adaptés du PLU pour limiter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols dans le cadre de projets d'aménagement. Mieux cadrer les permis de construire pour les structures qui artificialisent et imperméabilisent les sols (parkings non-perméables, piscines, cours d'école bétonnées, murs de clôture, etc.) et introduire une règle sur la perméabilisation des nouvelles constructions type parking ou lieux de stationnement (revêtement en grilles alvéolées par exemple).
- Faciliter le développement d'espaces végétalisés en inscrivant dans les documents des règles type coefficient de biotope ou coefficient de pleine terre qui définissent un seuil minimal à respecter pour les constructions neuves
- Proposer un guide déclinant les actions du PCAET dans les PLU (Le PCAET n'a pas de valeur réglementaire vis-à-vis des permis de construire tant qu'il n'est pas traduit dans les PLU).
- Recenser les espaces naturels, en particulier les arbres remarquables, les haies, etc. et les protéger dans les PLU. Recenser les espaces naturels en compatibilité avec l'emprise des corridors écologiques réglementaires identifiés dans le SCoT.
- Travailler avec l'EPORA pour privilégier la densification urbaine aux constructions isolées, notamment en identifiant et en mobilisant les friches :
 - Identification des friches, bâties ou non, urbain délaissé ou friches commerciales, etc.
 - Mobilisation des friches identifiées selon les besoins : développement ENR (PV par exemple), densification urbaine, projets commerciaux, etc.

Possibilité de faire le lien avec les enjeux de confort d'été et de limitation de l'usage de la climatisation.



Non chiffré



Non quantifié



Banque des territoires :
Accompagner les projets de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'artificialisation des sols, appui technique, cofinancement des études jusqu'à 50%



Communes



SCoT, État, Département, EPORA, Fonceo



Communes, entreprises



Intégration des enjeux du PCAET : dès 2023 et en continu
Intégration des règles : au fur et à mesure du renouvellement des PLU.
Densification urbaine : Projet de la friche de CHABROUD (Saint-Georges-d'Espéranche) en cours

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

A.1.1. OPTIMISER LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS

D/ DÉSIMPERMÉABILISER LES ESPACES PUBLICS

Recenser les surfaces pouvant être débitumées, désimperméabilisés ou désartificialisées, à la fois pour les espaces publics (parkings publics, terrains communaux, écoles, etc.) mais également pour les grands espaces privés (parkings de zones commerciales ou industrielles, notamment).
Travailler en priorité sur la végétalisation et la désimperméabilisation des écoles et des crèches. Mettre en lien les travaux de végétalisation avec la création de projets scolaires pédagogiques (jardins, hôtels à insectes, compost, boîtes à livres, etc.) de l'action E.19.
Élargir ces opérations à tous les bâtiments publics communaux et intercommunaux.



Désimperméabilisation
30€ à 130€/m²



Non quantifié



Agence de l'Eau RMC :
restauration de la nature en ville et désimperméabilisation des cours d'écoles, jusqu'à 70%
Banque des territoires :
accompagnement des collectivités signataires de la convention « Cœur de Ville »



Communes (écoles)
COLL'in (crèches)



SCoT, CEREMA, CAUE, APIE








Écoles, habitants



2023 : identification des surfaces à désimperméabiliser / désartificialisées
Années suivantes : lancement des travaux en fonction des priorités décidées

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

<p>AXE A. FAVORISER LES USAGES SOBRES ET PERFORMANTS</p>	<p>ADAPTATION TERTIAIRE</p>	
<p>A.1. AMÉNAGER UN TERRITOIRE ADAPTÉ, SOBRE ET PERFORMANT</p>	<p>PLANIFICATION – EXEMPLARITÉ</p>	
<p>A.1.2. RENFORCER LES RÈGLES ET LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Les documents d'urbanisme constituent un levier important dans la maîtrise des consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables. Ils permettent en effet de poser des règles en matière de construction et rénovation, mais également de définir des orientations d'aménagement compatibles avec les objectifs du PCAET : densification de l'urbanisme et réduction du besoin en mobilité, augmentation de la production d'énergie renouvelable, etc. Les documents d'urbanisme permettent également l'articulation avec les enjeux d'adaptation au changement climatique (ilots de chaleur urbain, etc.).</p> <p>Un autre levier pour COLL'in communauté est d'attribuer un ou plusieurs critères environnementaux dans l'attribution des marchés publics (choix et sélection de matériaux utilisés, réparabilité des produits ou équipements) et les dotations aux communes.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Faire des documents d'urbanisme un outil de la transition énergétique et écologique du territoire</p> <p>Établir des critères d'attribution des marchés publics</p> <p>Conditionner les dotations faites aux communes à des critères de développement durable</p>		
 <p>NC</p>	 <p>NC</p>	 <p>NC</p>
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>SCoT Nord-Isère PADD 2.2 Un développement qui préserve les ressources du Nord-Isère - Un développement économe en énergie - Coordonner planification énergétique et urbaine</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>A.1.1. Limiter l'artificialisation des sols</p> <p>B.1.7. Accompagnement et sensibilisation à la réduction des besoins en eau</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Sans objet</p>		
 <p>Part des marchés publics intégrant des critères environnementaux</p> <p>Part des dotations aux communes intégrant des critères de DD</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Renforcer le rôle des documents d'urbanisme et des permis de construire</p> <p>B/ Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics</p> <p>C/ Intégrer des critères environnementaux dans l'attribution des dotations aux communes</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur</p>		

A.1.2. RENFORCER LES RÈGLES ET LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

A/ RENFORCER LE RÔLE DES DOCUMENTS D'URBANISME ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Sur les constructions

- Obligation de solution de valorisation des eaux de pluie pour les constructions neuves : habitat individuel (par exemple : système de récupération pour alimenter les chasses d'eau), entreprises, etc.
- Modifier les règlements existants de façon à ne pas empêcher la réalisation d'isolation thermique par l'extérieur
- Imposer des niveaux de performance énergétique élevés (énergie, matériaux, GES, etc.) et valoriser les projets d'aménagement de type écoquartier



Panneaux PV env.
350€/m²

Sur la mobilité

- Anticiper les aménagements en y intégrant des modes doux et actifs sécurisés (trottoirs, pistes, etc.)
- Limiter les parkings en centres-bourgs pour faciliter les modes actifs.
- Piétonner les centres-villes et généraliser les zones de rencontre, les zones 30 et les espaces de voirie partagée



Non quantifié

Sur la production d'ENR :

- Anticiper le développement des ENR à travers la rédaction des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), ex : commune de Montméliant -73)
- Obligation de panneaux PV sur les bâtiments industriels et les bâtiments publics neufs (décret tertiaire)
- Centres commerciaux : obligation d'ombrières de parkings équipés de panneaux PV
- Pour les constructions existantes : modifier les règlements de façon à ne pas empêcher la mise en place de panneaux solaires thermiques ou PV
- Encourager les échanges avec les ABF pour faciliter l'installation de panneaux PV dans les secteurs concernés
- Ajouter des recommandations sur les toitures (pente, orientation) pour faciliter et anticiper l'installation de panneaux solaires

Sur la gestion de l'eau :

- Facilitation de la gestion des eaux pluviales, en favorisant l'infiltration et la rétention, en réalisant des aménagements intégrés (pour les voiries, dans les ZAC, etc.) : création de fossés à redents, noues, jardins de pluie, mares et utilisation de surfaces poreuses
- Articulation avec les actions de désimperméabilisation qui contribuent à l'amélioration de l'infiltration des eaux dans les sols
- Intégrer des exigences d'usage de matériaux perméables et d'infiltration à la parcelle les documents d'urbanisme



ADEME :
autoconsommation PV,
jusqu'à 50%

Utiliser les autorisations de permis de construire comme levier

- Analyser systématiquement tous les projets, y compris les permis de construire, au regard des enjeux du PCAET, avant de donner une réponse. Sensibiliser les services instructeurs et les pétitionnaires aux enjeux de l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols dans le cadre de leur demande d'autorisation de permis de construire.



Communes, COLL'in



SCoT



Communes



En continu

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

A.1.2. RENFORCER LES RÈGLES ET LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

B/ INTÉGRER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Intégrer des clauses environnementales (labels, éco-critères, quantification de l'impact climat, etc.) dans les marchés publics :

- Expérimenter sur des marchés publics cibles, puis sur le renouvellement des gros marchés (engins, prestataires de travaux, etc.)
- Retour d'expérience et développement de ces clauses dans l'ensemble des marchés publics
- Intégrer des exigences d'usage de matériaux perméables et d'infiltration à la parcelle dans les marchés publics
- Support technique de la communauté de communes à destination des communes pour qu'elles aussi inscrivent des critères environnementaux dans leurs marchés (restauration scolaire, matériaux de voirie, etc.)
- Sur la base du retour d'expérience des premières années, élaboration d'un guide méthodologique à étendre à l'ensemble des marchés publics.



Dans les marchés publics communaux et intercommunaux, privilégier les artisans et professionnels locaux pour les achats, services, etc. de la CC et des communes, dans le respect de la non-discrimination* :

- Création d'une centrale d'achats commune pour certains types d'achats
- Définition d'objectifs de marchés publics « locaux » ambitieux
- Appui sur les éco-défis portés par le CMA et sur les artisans engagés dans ces démarches



1 ETP PCAET

Faire de l'usage de matériaux biosourcés un critère de sélection pour les marchés publics :

- Garantir un approvisionnement le plus local possible en s'appuyant sur des labels d'origine (Bois de France et plus localement, Bois des Alpes, Bois de Chartreuse, Bois du Jura, etc.) et de qualité (PEFC 100% ou FSC 100% par exemple).
- Travail avec des professionnels qui peuvent garantir un approvisionnement local ou régional.
- S'appuyer sur les filières locales de bois construction et de bois piquet (C.1.12), selon les usages



BPI : prêt filière bois pour développement de l'activité

BPI : Accélérateur Bois 3 (PME et ETI, accompagnement 18 mois)

**à titre d'exemple, des critères comme des labels permettant de garantir la qualité des produits et leur production. Pour les denrées alimentaires, les marchés peuvent inscrire des critères comme la part de produits frais, leur saisonnalité, etc. qui induit une proximité et des pratiques plus durables.*

La CC devra dans tous les cas se faire accompagner par un conseil juridique pour ne pas que ses marchés soient remis en cause.



Instructeurs des permis de construire, communes, COLL'in



AGEDEN, TE38, Fibois AURA



Particuliers, artisans, collectivités



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

A.1.2. RENFORCER LES RÈGLES ET LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

C/ IDENTIFIER DES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ATTRIBUTION DES DOTATIONS AUX COMMUNES

Parmi la marge de manœuvre dont dispose COLL'in dans le calcul d'attribution de la dotation de solidarité communautaire, des critères de développement durable pourraient être intégrés.

Ainsi, en plus de la dotation de base, calculée par rapport à la population et à son niveau de richesse, des critères peuvent être ajoutés par l'EPCI. L'implication dans des projets d'énergies renouvelables, l'engagement dans des travaux de rénovation des bâtiments, l'accompagnement à l'installation d'entreprises ou d'agriculteurs travaillant en accord avec les enjeux climatiques, l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics (en particulier des marchés comme la restauration scolaire ou les matériaux d'entretien de la voirie), la protection de la biodiversité, l'engagement vers une mobilité plus propre, les travaux de désartificialisation, etc. pourraient constituer autant de critères à ajouter.



1 ETP PCAET



COLL'in








Communes



En continu

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

AXE A. FAVORISER LES USAGES SOBRES ET PERFORMANTS	ATTÉNUATION – ADAPTATION RÉSIDENTIEL – TERTIAIRE	
A.2. AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS ET DES USAGES	MOBILISATION – ACCOMPAGNEMENT	
A.2.3. ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DU PETIT TERTIAIRE		
CONTEXTE <p>Dans le cadre de l'action 4 de son PLH, COLL'in Communauté se doit de suivre l'état du parc de logements sociaux et d'accompagner les programmes de réhabilitation. Ce parc propose globalement un niveau de performance énergétique très en deçà des standards actuels (BBC) et nécessite un suivi par la collectivité afin que ces logements conservent leur pleine utilité sociale.</p>		
OBJECTIFS <p>Les objectifs de cette action sont la préservation de l'utilité sociale du parc HLM et le soutien à la réhabilitation de 50 logements sociaux sur la durée du PLH.</p> <p>La stratégie fixe un objectif d'environ 350 logements (maisons et appartements) rénovés par an aux normes BBC et environ 300 ménages sensibilisés par an aux écogestes d'ici 2050.</p>		
 2,4 ktCO ₂ e évitées (résidentiel et tertiaire)	 18,7 GWh économisés (résidentiel et tertiaire)	 NC
LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS <p>SCoT Nord-Isère PADD 2.1 L'habitat au cœur du projet de développement urbain - Conduire des politiques de l'habitat responsables - Protéger la vie et la santé des habitants</p> <p>PIG Habiter Mieux, PLH, SPPEH, signature de la Convention avec l'ANAH et SOLIHA</p>	LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS <p>A.1.1. Optimiser les aménagements publics</p> <p>B.1.7. Accompagnement et sensibilisation à la réduction des besoins en eau</p>	
VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES <p>Inciter à privilégier une approche globale carbone/biodiversité en promouvant les techniques de mise en œuvre pour une biodiversité positive</p> <p>Éviter les périodes de nidification/reproduction pour les travaux</p> <p>Encourager la systématisation des chantiers propres</p>		
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements sociaux réhabilités Nombre d'accompagnements TPE/PME 		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE <p>A/ Sensibiliser à la rénovation des logements</p> <p>B/ Privilégier la restauration à la destruction-reconstruction pour les bâtiments anciens et les maisons en pisé</p> <p>C/ Pérenniser le service de performance et rénovation énergétique de l'habitat (SPPEH)</p> <p>D/ Encourager le remplacement des chaudières à énergie fossile par des systèmes plus performants et moins polluants</p>		
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ <p>Porteur, partenaire</p>		

A.2.3. ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DU PETIT TERTIAIRE

A/ SENSIBILISER À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Multiplier les soirées thermographiques pour sensibiliser les habitants, organiser des prêts de caméras thermiques pour tester chez soi

Organiser ou relayer les conférences thématiques ou les webinaires sur les différents volets du logement : pisé et bâti ancien, chauffage au bois, modes de chauffage performants et renouvelables, aides financières existantes et accompagnements, production photovoltaïque, écogestes et économies d'énergies, etc.

Organiser des visites de sites exemplaires (rénovation, isolation, production d'ENR, etc.).

Cibler prioritairement les logements avec une étiquette énergétique F ou G pour que les ménages vivant dans des passoires énergétiques soient prioritaires dans les opérations de sensibilisation.

Avoir une communication et des animations récurrentes tout au long de l'année pour faire connaître le dispositif SPPEH et l'Espace Info Énergie, ses accompagnements techniques et financiers (cf. volet B/).

Articuler systématiquement les opérations de rénovation et de réhabilitation avec une information sur les leviers pour la production d'ENR.



Environ 6 000 €



1 chargée de mission environnement



Région (2023) : SARE + fonds Région



COLL'in



AGEDEN



Particuliers, copropriétés



SPPEH/AGEDEN 2023-2024 : renouvellement de la convention et des actions pour l'année 2023

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

B/ PRIVILÉGIER LA RESTAURATION À LA DESTRUCTION-RECONSTRUCTION POUR LES BÂTIMENTS ANCIENS ET LES MAISONS EN PISÉ

Éviter la démolition des bâtiments et maisons traditionnelles en pisé et développer, en s'appuyant sur les exemples et expérimentations existantes, des solutions de rénovation durable et écologique

Respect de l'équilibre et des échanges hydriques

Choix des matériaux pour les travaux de restauration



Non chiffré



Non quantifié



État : crédit d'impôt, certificat d'économie d'énergie, éco-prêt à taux 0

ANAH - Ma Prime Rénov'



COLL'in



Artisans spécialisés dans la rénovation du bâti ancien, CMA, Réséco



Particuliers, copropriétés



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

A.2.3. ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DU PETIT TERTIAIRE

C/ PÉRENNISER LE SERVICE DE PERFORMANCE ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

La rénovation énergétique est un enjeu particulièrement fort pour le territoire : réduction de la consommation énergétique et des surcoûts associés, des émissions de CO₂ et de particules fines, réduction des situations de précarité énergétique. À ce contexte s'ajoute le renchérissement des prix de l'énergie qui est amené à s'installer sur la durée.

La loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015 prévoit la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

Sa mission première et obligatoire est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. Cette mission a vocation à être gratuite pour le particulier et exercée de manière neutre et indépendante des fournisseurs d'énergie et de matériaux et sans intérêt commercial pour les travaux.

Pour les particuliers, le SPPEH est mis en place au travers d'un guichet unique départemental de notre Espace Info Énergie (EIE) qui est délivré par notre partenaire l'AGEDEN. Des conseillers spécialistes de la rénovation énergétique et performantes sont à la disposition des particuliers afin de :

- Sensibiliser sur la rénovation énergétique et performante, fournir un conseil indépendant et gratuit auprès des ménages (locataires ou propriétaires)
- Accompagner les propriétaires (occupants, bailleurs) dans leurs projets de rénovation (aides financières débloquées, choix des matériaux, choix des systèmes de chauffage, etc.) :
 - Réalisation de visites-conseil (à domicile) si besoin afin de définir un programme de travaux
 - Réalisation du plan de financement
 - Dépôt des dossiers d'aides aux travaux (si aide locale intercommunale)
- Encourager le suivi des consommations dans l'habitat

En complément du SPPEH, mettre en place une aide locale cohérente et incitative pour les habitants du territoire.

Orienter vers l'accompagnement par la Maison des Services-Artisans pour le montage de dossiers administratifs pour les demandes d'aides des particuliers, tant qu'il existe, puis prendre le relais avec l'Espace Info Énergie.



Panneaux PV env.
350€/m²

Aide à la rénovation : à chiffrer selon modalités de mise en œuvre



1 chargée de missions environnement



Région (2023) : SARE + fonds Région

État : crédit d'impôt, certificat d'économie d'énergie, éco-prêt à taux 0

Coup de pouce isolation 10-12€/m² d'isolant posé

ANAH - Ma Prime Rénov'

Isère Rénov pour les logements communaux, sur les dépenses de travaux



COLL'in



AGEDEN, Région AuRA,
ADEME, ANAH, ADIL,
Département



Particuliers, copropriétaires



SPPEH/AGEDEN 2023-2024 : renouvellement de la convention et des actions pour l'année 2023

Jusqu'en 2024 : Aide de la maison des services

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

A.2.3. ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DU PETIT TERTIAIRE

D/ ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DU PETIT TERTIAIRE

Les factures d'énergie représentent une part croissante des charges des entreprises. Pour accompagner les chefs d'entreprise dans la réduction de leurs factures d'énergie, la CMA, la CCI et l'AGEDEN réalisent des audits énergie.

L'audit repose sur une analyse des abonnements d'énergie et d'une identification des grands postes de consommation. Il permet de réaliser un bilan de la situation et de définir les actions permettant d'optimiser entre autres la gestion :

- Évaluer la consommation d'énergie
- Réduire la facture énergétique
- Identifier les postes les plus consommateurs d'énergie
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et proposer les solutions les plus adaptées (isolation thermique, rénovation, production d'ENR, etc.)
- Orienter, si besoin, vers des interlocuteurs spécialisés

Les audits permettent de mieux comprendre les factures, d'agir sur les postes de consommation et de réduire les coûts.

Les études sont constituées de visites de l'entreprise et d'un suivi pour la mise en œuvre des actions identifiées.

D'autres diagnostics peuvent venir compléter cette offre :

- Diagnostic des flux (eau, déchets, matières premières)
- Diagnostic mobilité



Convention CMA : à chiffrer



Conseillers spécialisés de la CMA



État : crédit d'impôt, certificat d'économie d'énergie, éco-prêt à taux 0

ADEME 2023 : Booster entreprise éco-énergie tertiaire



COLL'in



CMA, CCI, AGEDEN








Particuliers, copropriétaires



2023 : signature d'une convention avec la CMA

SPPEH/AGEDEN 2023-2024 : renouvellement de la convention et des actions pour l'année 2023

EN COURS	<input checked="" type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input type="checkbox"/>

AXE A. FAVORISER LES USAGES SOBRES ET PERFORMANTS	ATTÉNUATION – ADAPTATION TERTIAIRE	
A.2. AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS ET DES USAGES	ÉTUDE – TRAVAUX	
A.2.4. POURSUIVRE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC		
<p>CONTEXTE</p> <p>En France, l'éclairage public constitue le deuxième grand poste du bilan énergétique des collectivités (18% de la consommation d'énergie des communes), et le premier pour la consommation d'électricité : 42% de la consommation d'électricité d'une commune est liée à l'éclairage public (d'après l'enquête « Energie et Patrimoine communal 2012 » publiée par l'ADEME, AITF, EDF et GDF).</p> <p>Territoire Énergie Isère (TE38), autorité publique référente dans le domaine des énergies sur le département de l'Isère, propose à ses communes adhérentes à travers sa compétence Éclairage Public, un accompagnement technique, administratif et financier ayant pour but d'améliorer l'efficacité des réseaux communaux et de permettre aux communes de faire des économies.</p> <p>De plus, conscient que l'éclairage est une source de nuisance importante pour la biodiversité (éblouissement, attraction ou répulsion, perturbation du rythme biologique, etc.) TE38 s'est engagé à accompagner les communes dans l'amélioration de la prise en compte de la trame noire, c'est-à-dire des milieux présentant un niveau d'obscurité propice à la biodiversité nocturne.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Avoir connaissance du patrimoine EP et identifier les secteurs les plus énergivores et les plus vétustes</p> <p>Investir dans le but de réduire les consommations énergétiques</p> <p>Préserver et renforcer la trame noire locale</p>		
 0,1 ktCO2e évitées	 0,6 GWh économisés	 NC
LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS	LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS A.1.1. Optimiser les aménagements publics B.2.9. Préserver et renforcer les continuités écologiques	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Sur les bâtiments, privilégier les actions de sobriété et les investissements d'efficacité énergétique</p> <p>Identifier des financements associés car les investissements sont importants</p> <p>Faire les bons choix de technologies en fonction des usages</p> <p>Tenir compte de la qualité de l'air intérieur lors des travaux de rénovation (choix des matériaux, aération, etc.)</p> <p>Valoriser les filières existantes de recyclage des déchets spécifiques générés</p>		
 Consommation de l'éclairage public (kWh/hab./an) Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Poursuivre la rénovation de l'éclairage public</p> <p>B/ Renforcer la trame noire et lutter contre la pollution lumineuse</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur, partenaire</p>		

A.2.4. POURSUIVRE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

A/ POURSUIVRE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Moyens humains et financiers mis à disposition par TE38 uniquement pour les communes ayant transféré leur compétence au syndicat.

1/ Diagnostic du patrimoine

- Recensement quantitatif : armoires de commandes / mats / luminaires
- Recensement qualitatif :
 - Armoires = conformité/type de commandes/analyse du contrat
 - Luminaires : modèle/type de source/puissance/vétusté
- Réalisation d'une cartographie
- Propositions d'améliorations

2/ Propositions et montage des dossiers d'investissement

- Remise aux normes des armoires :
 - Sécurité des personnes
 - Optimisation de la temporalité de l'allumage / extinction en milieu de nuit si souhaitée par les élus
- Rénovation des luminaires – programmation pluriannuelle
 - Réductions des consommations
 - Variation de l'intensité lumineuse et/ou extinction nocturne selon les usages et la localisation (différence entre les centres denses, les hameaux, etc.)
 - Priorisation des projecteurs solaires (voir à détection) pour l'éclairage de sécurité ou de positionnement.
 - Amélioration de la qualité de l'éclairage
 - Prise en compte de l'impact sur la biodiversité

3/ Maintenance

- Mise à jour cartographique permanente
- Gestion quotidienne des pannes
- Géoréférencement classe A du réseau / réponse aux DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux)
- Propositions d'ajustement des puissances souscrites (abonnements)

4/ Programmation pluriannuelle à définir pour chaque commune, suivant :

- La dimension du parc
- La capacité et la volonté d'investissement

Investissement (subvention travaux)
25% - si TE38 ne perçoit pas la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité)



50% - si TE38 perçoit la TCCFE

Fonctionnement (subvention maintenance)

35% - si TE38 ne perçoit pas la TCCFE

70% - si TE38 perçoit la TCCFE communes



1 technicien éclairage public



ADEME : Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

CEE

CEP



TE38



Communes : élus et direction des services communaux



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

A.2.4. POURSUIVRE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

B/ RENFORCER LA TRAME NOIRE ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

En complément du renouvellement de l'éclairage public, une étude sur les besoins et usages de l'éclairage dans la perspective de mise en œuvre de la trame noire pourrait être envisagée. Ce travail sur la trame noire s'inscrit dans un double objectif : réduire les consommations d'énergie des collectivités, et les coûts associés, et préserver la biodiversité, en particulier dans un territoire où l'urbanisation s'étend de manière importante.

Dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public (volet A/), intégrer des modalités de modération, de réduction ou d'extinction nocturne selon les lieux et les espaces publics :

- Éteindre l'éclairage public et celui des enseignes lumineuses entre 23h et 6h
- Envisager un allumage à détection de mouvement dans certaines zones où la fréquentation est plus tardive
- Adapter la puissance de l'éclairage dans les espaces ne pouvant pas être éteints la nuit

Réduire l'éclairage nocturne des zones d'activité et des copropriétés :

- Sensibiliser les zones d'activité et les copropriétés
- Faire rappeler et respecter le décret sur l'extinction nocturne et ajouter des mesures dans les règlements des ZA de COLL'in
- Faire respecter les obligations en s'appuyant sur les pouvoirs de police du maire

Mettre en place un règlement de publicité strict à l'échelle de la CC sur l'éclairage nocturne des commerces et dans les zones industrielles et commerciales, en s'appuyant à minima sur le *décret n° 2022-1294 du 5 octobre 2022 portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités lumineuses et aux enseignes lumineuses* qui prévoit une extinction des publicités lumineuses entre 1h et 6h. L'entrée en vigueur du décret est le 1^{er} juin 2023.



Étude trame noire 40 à 50 k€ (hors volet TVB)



Non quantifié



Communes, TE38



COLL'in, Entreprises, Copropriétés, associations (SNEH), SCoT









En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<p>AXE B. FAVORISER LES USAGES SOBRES ET PERFORMANTS</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE TRANSPORTS</p>	
<p>B.3. RENFORCER L'INTERMODALITÉ ET MAILLER LE TERRITOIRE EN ALTERNATIVES À LA VOITURE</p>	<p>ÉTUDES - ÉQUIPEMENTS - TRAVAUX</p>	
<p>B.3.5. POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN PROGRAMME MOBILITÉ AMBITIEUX</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>La mobilité dans le territoire de COLL'in Communauté est aujourd'hui très soumise à la voiture individuelle, que ce soit pour les habitants ou les usagers qui pratiquent le secteur. Il existe néanmoins des leviers de développement pour une alternative à l'autosolisme. La mise en œuvre du Plan Programme Mobilité (validé en Conseil communautaire du 30 septembre 2021 par délibération n°21/080) vient apporter des solutions et des alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>COLL'IN n'a pas la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité mais a signé une convention de partenariat avec la Région sur Transport Public Régulier et TAD.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>COLL'in Communauté a pour objectif de promouvoir l'intermodalité entre les réseaux, les services relatifs aux mobilités actives et sensibiliser aux changements de comportement avec le report modal.</p> <p>Développer et renforcer l'usage des services de transport collectif à destination des grandes agglomérations (Lyon, Grenoble, Bourgoin) et le rabattement vers les gares / lignes de bus express / parking de covoiturage</p> <p>Développer le covoiturage : création d'une aire par commune (une dizaine de places par aire) et de deux aires structurantes</p> <p>Développer l'autopartage</p>		
 5,1 ktCO2e évitées	 11,3 GWh économisés	 NC
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>SCoT PADD 2.2 Un développement qui préserve les ressources du Nord-Isère - Un développement économe en énergie & 3.2 Les réseaux de transport collectif, ossature du développement urbain</p> <p>Étude mobilité TECURBIS</p> <p>Expérimentation navette Saint-Georges-d'Espéranche - Saint-Quentin-Fallavier</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>A.4.6. Développer la mobilité bas-carbone</p> <p>D.1.14. Développer la production d'électricité photovoltaïque</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Attention à la multiplication des supports et des plateformes</p> <p>Anticiper la création de pistes cyclables et d'aménagements de stationnement dans la consommation d'espace</p> <p>Privilégier les nouveaux aménagements dans les espaces déjà aménagés et éviter les espaces agricoles ou naturels</p> <p>Mettre en place des mesures pour canaliser les usagers de la voie sur la piste cyclable et les aires de repos prévues</p>		
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appuis boutons par point d'arrêt covoiturage Nombre de passagers pour le TAD Nombre de voiture en autopartage Nombre de VAE achetés 		

<p>AXE B. FAVORISER LES USAGES SOBRES ET PERFORMANTS</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE TRANSPORTS</p>	
<p>B.3. RENFORCER L'INTERMODALITÉ ET MAILLER LE TERRITOIRE EN ALTERNATIVES À LA VOITURE</p>	<p>ÉTUDES - ÉQUIPEMENTS - TRAVAUX</p>	
<p>B.3.5. POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN PROGRAMME MOBILITÉ AMBITIEUX</p>		
<p style="text-align: center;">VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Développer une offre locale de transports collectifs B/ Encourager et accompagner le développement du vélo C/ Renforcer la mobilité douce dans et entre les bourgs D/ Développer les alternatives à l'autosolisme</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur, pilote</p>		

A.3.5. POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN PROGRAMME MOBILITÉ AMBITIEUX

A/ DÉVELOPPER DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE

1/ S'appuyer sur un outil numérique regroupant toutes les informations sur les moyens de transport collectifs et alternatifs à la voiture :

- Identifier et recenser les solutions de desserte existantes
- Communiquer sur l'ensemble des solutions existantes
- Plateforme qui regroupe : lignes, horaires, arrêts pour l'ensemble des villages de la CC

2/ Mettre en place une navette locale pour rallier les gares

- Identifier les trajets les plus pertinents
- Déploiement d'un service de navettes électriques aux heures de pointe pour rejoindre les gares de Saint-Quentin et de La Verpillière
- Desservir également les aires de covoiturage

3/ Améliorer l'accès au parking-relais de Luzais

- Renforcement de la signalisation
- Augmentation du nombre de place : les extensions se feront en tenant compte des prescriptions du PCAET en matière de lutte contre l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols, et notamment des parkings.
- Lier avec un arrêt de covoiturage (type LANE) – Validé

4/ Développer une offre locale de transport collectif

- Transport à la demande TAD – en cours
 - Mettre à profit le réseau de taxi et de cars du territoire pour proposer un service de transport à la demande.
 - Solliciter les entreprises pour la création de parkings de covoiturage ou de parking vélo
- Travailler avec la Région pour améliorer la desserte locale en transports en commun
 - Lignes départementales gratuites ou à faible coût
 - Identifier les lignes ayant besoin d'une adaptation pour répondre au mieux aux besoins du territoire, identifier le besoin, les usages, les profils d'utilisateurs, etc.

Navette autonome env.
150 k€

Augmentation des
parkings : env.
2500€/place



TAD :
183K€ (hypothèse haute)
90K€ (hypothèse basse)



1 chargé de mission
mobilité



Banque des territoires :
Louer des navettes
autonomes pour
compléter le réseau de
transport en commun



COLL'in



Région, Département, CAPI,
SNCF, Cars FAURE
Trans'Isère, SYTRAL



Tous publics



TAD Zonal : En cours, déploiement courant 2023

TAD solidaire : Déjà en cours, relance en 2022

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

A.3.5. POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN PROGRAMME MOBILITÉ AMBITIEUX

B/ ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

Sécuriser la pratique du vélo sur le territoire

1/ Identifier et cartographier le réseau existant et les possibilités d'amélioration :

- Résorption des discontinuités
- Évolution des pistes (bandes vers pistes sécurisées)
- Zones de rencontres dans les communes, etc.
- Travailler avec les territoires voisins pour assurer la continuité des axes

2/ Aménager et sécuriser en priorité les accès aux gares proches (Saint Quentin, La Verpillière) et les itinéraires vers Heyrieux, Diémoz, Valencin et vers le collège de Saint-Georges

3/ Sécuriser ensuite l'ensemble du réseau existant et les nouveaux aménagements créés

- Privilégier les pistes cyclables protégées, trottoirs
- Signaler les voies et les pistes cyclables
- Créer des espaces de voirie partagée dans les centres-bourgs, adaptés à la pratique du vélo

Ne pas se contenter d'un marquage au sol et préférer des pistes cyclables séparées du reste de la voirie sur l'ensemble des axes où c'est possible.

4/ Créer des parkings sécurisés pour vélos dans des lieux structurants

- Identifications des lieux propices :
 - Bâtiments publics, pôles multimodaux, centres commerciaux, etc.
 - Petits commerces de proximité, places de villages, etc.
 - Zones industrielles et commerciales
- Marquage au sol sur les chaussées signalant les emplacements réservés aux vélos

Augmenter le nombre de pratiquants

1/ Mettre en place une aide à l'achat de vélo et/ou de VAE (vélo à assistance électrique)

- Mobilité douce : Aide à l'achat de vélos à assistance électrique par les citoyens du territoire. Ceci permettrait au département de débloquer la même aide.
- Déployer des bornes de recharge VAE dans les lieux structurants, par exemple les aires de covoiturage

2/ Mener des actions de sensibilisation

- Temps festifs et participatifs autour du développement durable (Semaine DD, challenge mobilité, etc.) pour communiquer et sensibiliser à la pratique du vélo
- Scolaires : engager les établissements scolaires dans le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »
- Tous public : organiser des formations pour les adultes, par exemple à l'occasion d'événements sur le PCAET ou lors des achats de VAE

3/ Assurer la présence de services vélo

- En lien avec les commerces vélo déjà présents et les projets de recyclerie, développer des services de réparation et d'entretien des vélos

7-40€/m linéaire cyclable selon le type d'aménagement choisi (bande cyclable, piste)

Arceaux vélo : 150-220€/unité

Abri sécurisé couvert 1700€/place

Ex. : 100€ d'aide pour 15 VAE/an

Borne VAE 5-8 k€



1 chargé de mission mobilité

Veille investissement cyclabilité - Financement à hauteur de 250 Millions d'€ par le gouvernement (Appel à Projet)



Kit pédagogique et kit de communication disponibles gratuitement sur le site du Ministère des Sports



COLL'in



Région, Département, communes, associations, commerces locaux



Tous publics, scolaires, cyclistes



Plan Programme Mobilité Vélo - Axe 5 - Veille financière en cours

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

A.3.5. POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN PROGRAMME MOBILITÉ AMBITIEUX

C/ FACILITER ET SÉCURISER LES CIRCULATIONS DOUCES DANS ET ENTRE LES BOURGS

Créer et améliorer un réseau de cheminements doux et sécurisé dans et entre les bourgs

Mobilité entre les communes :

- Entretien et équiper les sentiers entre les communes pour faciliter la mobilité douce, valoriser les cheminements forestiers quand c'est pertinent
- Éviter les grands axes

Mobilité dans les communes :

- Équiper les communes en trottoirs pour sécuriser les piétons
- Multiplier les passages piétons
- Équiper en priorité les axes les plus fréquentés et les moins sécurisés
- Relier les lieux de loisirs, scolaires, culturels et les arrêts de TC avec les centres
- Préférer les chicanes dans les rues centrales pour réduire la vitesse
- Définition de zones 30 dans les centres, selon certains critères :
 - Zones à privilégier : abords des écoles, établissements recevant un public sensible, lieux de loisirs, culturels, etc.)
 - Intégration de la question de l'exposition des populations vulnérables
 - Signalisation
 - Développer les zones de rencontres pour faciliter les circulations piétonnes et cyclables

Développer les pédibus-vélobus

- Organiser un retour d'expérience Diémoz (10 ans)
- En fonction des retours, déploiement dans d'autres communes :
 - Identification d'écoles volontaires
 - Recherche de partenariats
 - Expérimentation sur certains trajets, sécurisés
 - Généralisation et déploiement
- Accompagnement pour des démarche Pédibus – Vélobus : Ensemble vers l'école (AGEDEN)

Sensibiliser l'ensemble des usagers du réseau au partage et à la sécurité

- Organisation d'évènements autour du code de la route : rappel des signalisations, connaissance de la signalétique
- Formation à destination des différents usagers : automobilistes, cyclistes, piétons, etc. sur le partage de la route, les droits et les obligations de chacun.



Voie verte sur chemin existant 120€/m linéaire



Communes, COLL'in



AGEDEN, associations locales



Écoles, tous publics



À partir de 2024

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

A.3.5. FACILITER ET SÉCURISER LES CIRCULATIONS DOUCES DANS ET ENTRE LES BOURGS

D/ DÉVELOPPER LES ALTERNATIVES À L'AUTOSOLISME

Développer le covoiturage

Réaliser une cartographie des arrêts de covoiturage

- Se baser sur les études mobilité existantes pour l'identification des sites d'implantation des aires, notamment la proximité avec les grands axes
- Identification d'itinéraires propices et fréquentés
- Création d'aires :
 - Intermodalité : parkings sécurisés et couverts pour les vélos notamment
 - Préserver la perméabilité des sols
 - Possibilité de développement d'ombrières sur les aires et production d'électricité (D.1.14)
 - Mise en place de bornes de recharge pour les VAE

Une cartographie des arrêts de covoiturage a déjà été réalisée pour l'étude du développement d'une plateforme de covoiturage de type LANE sur le territoire.

Mettre en place une plateforme de covoiturage type LANE

- Plateforme de mise en relation entre les conducteurs et les passagers
- Existe déjà dans des collectivités voisines (CAPI) et mutualiser les offres de transport
- Promouvoir les outils de covoiturage existants et en cours de développement au niveau local en incitant à la création de communautés sur le territoire et en facilitant la mise en relation des covoitureurs
- Diffuser une carte des arrêts existants sur ou à proximité du territoire, mise à jour régulièrement (Mobi'Pouce et autres)

Développer le covoiturage sur des trajets quotidiens hors déplacements domicile-travail

- Mise en relation des particuliers pour se rendre dans des zones commerciales ou dans les centres-bourgs
- Communiquer via des petites annonces sur le site de la CC, dans les mairies, dans les bulletins
- Création de communautés de covoitureurs qui resteront en contact par la suite pour mutualiser les déplacements
- Diffusion d'un questionnaire ou d'un coupon à remplir pour être identifié comme covoitureur potentiel par les autres habitants
- Mettre en place des plateformes/réseaux de communication dédiés pour les événements locaux

Développer l'autopartage

Encourager l'implantation de systèmes payants de location de véhicules sur une courte durée pour un besoin ponctuel (courses, aller-retour, etc.), type CITIZ, etc.

- Identification des lieux appropriés (centralités, lieux publics)
- Bornes électriques dédiées : pour 1 ou 2 voitures par commune à mettre à disposition des citoyens type autopartage de CITIZ ou autre prestataire.
- Mettre en place à titre expérimental 1 ou 2 voitures puis généraliser sur le territoire

Communiquer autour des outils d'autopartage entre les particuliers, mise à disposition de véhicules contre rémunération, etc. type DRIVY.

Ecov
92K€ HT (Hors CEE)



Travaux, ingénierie, installation IRVE env. 10k€

Borne individuelle env. 1000€












1 chargé de mission mobilité



Programme CEE LiCov

A.3.5. FACILITER ET SÉCURISER LES CIRCULATIONS DOUCES DANS ET ENTRE LES BOURGS

 COLL'in	 ECOV, CITIZ (ou équivalents)	
 Covoiturage : Points d'arrêts identifiés, déploiement des points d'arrêts sur 2023	EN COURS <input checked="" type="checkbox"/>	EN PROJET <input type="checkbox"/>
	NOUVELLE <input type="checkbox"/>	

AXE A. FAVORISER LES USAGES SOBRES ET PERFORMANTS	ATTÉNUATION TRANSPORTS	
A.4. DIVERSIFIER LES TRANSPORTS ROUTIERS	ÉTUDE – TRAVAUX	
A.4.6. DÉVELOPPER LA MOBILITÉ BAS-CARBONE		
CONTEXTE TE38 est compétent en matière d'IRVE sur les communes d'Heyrieux (1 borne), Grenay (1 borne), Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin et Valencin (1 borne). Depuis 2017, les 3 bornes du territoire ont délivré 20.86 MWh d'électricité renouvelable, soit l'équivalent de 20.9 Tonnes de CO2 évitées		
OBJECTIFS 8% du parc de véhicules immatriculés sur le territoire sont Crit'Air 1 ou électrique, contre 1% en 2021. Accompagner les particuliers au renouvellement de leurs véhicules vers des véhicules plus propre.		
 6,4 ktCO2e évitées	 4,4 GWH économisés	 NC
LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS	LIEN D'AVEC AUTRES ACTIONS A.3.5. Développer la pratique du vélo D.1.14. Développer la production d'électricité photovoltaïque	
VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES Privilégier les espaces de stationnement existants pour l'installation de bornes IRVE Porter attention à l'intégration paysagère des bornes Privilégier l'aménagement des stationnements dans des zones déjà aménagées et privilégier les revêtements perméables		
 Part des véhicules en vignette Crit'Air 1 ou E		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A/ Développer l'offre locale en bornes de recharge pour un réseau performant et adapté aux différents publics B/ Accompagner au renouvellement du parc de véhicules		
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Porteur, partenaire		

A.4.6. DÉVELOPPER LA MOBILITÉ BAS-CARBONE

A/ DÉVELOPPER L'OFFRE LOCALE EN BORNES DE RECHARGE POUR UN RÉSEAU PERFORMANT ET ADAPTÉ AUX DIFFÉRENTS PUBLICS

Poursuivre le développement et la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures de recharge (engagé en mars 2022)

- Identifier les possibilités d'installation dans les communes, les zones d'activité et les pôles administratifs
- Subventionner l'installation de bornes électriques dans les zones d'activité et inclure systématiquement la mise en place dans les nouveaux projets ou extensions
- Aider financièrement à l'installation de borne électriques chez les particuliers
- Systématiser le lien entre les installations d'IRVE et la production d'électricité PV, par exemple pour les parkings et les ombrières PV

Appui technique du syndicat d'énergie TE38

À l'automne 2022, une borne est prévue sur Saint-Georges-d'Espéranche 2022-2023 (projet engagé) et une borne est demandée à Saint-Just-Chaleyssin (projet non-engagé).

Travaux, ingénierie, installation IRVE env. 10k€



26 k€ pour les bornes doubles, 2/3 pris en charge par TE38

Borne individuelle env. 1000€



Non quantifié



AAP ADEME sur le soutien au développement de stations de recharge pour les véhicules électriques



TE38



Fin de la phase de diagnostic : 2023

Déploiement par la suite

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

B/ ACCOMPAGNER AU RENOUELEMENT DES PARCS DE VÉHICULES

Pour les particuliers :

- Communiquer sur les aides nationales au renouvellement des véhicules
- Subventionner l'achat de VAE (action A.3.5)



Non calculé

Pour les collectivités et les établissements publics :

- Renouveler progressivement les parcs de véhicules de la CC et des communes en véhicules propres uniquement
- Renouveler les BOM vers du bioGNV



Non quantifié

Pour les entreprises :

- Diagnostic mobilité de la CMA, de la CCI et de l'AGEDEN
- Identifier les possibilités de partenariats avec la CMA et la CCI
- Conseils individualisés ou accompagnement vers des plans de mobilités groupés
- Aide à l'achat de véhicules propres



Prime à la conversion
Bonus écologique



COLL'in, communes



CMA, SMND








2023 : Bonus Écologique : Aide à l'achat de véhicules propres pour les entreprises en cours

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

AXE B. ADAPTER POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE	ADAPTATION TOUS SECTEURS	
B.1. PRÉSERVATION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	SENSIBILISATION – COMMUNICATION	
B.1.2. ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES BESOINS EN EAU		
<p>CONTEXTE</p> <p>L'été 2022 a particulièrement marqué les esprits par les périodes de sécheresses et les pénuries d'eau, y compris sur des territoires qu'on pensait jusqu'alors moins concernés. L'enjeu de la préservation de la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif est alors primordial. Ce premier volet a pour ambition d'engager une transformation des pratiques vers des pratiques plus économes en eau, pour les particuliers, les collectivités publiques et les entreprises.</p> <p>Le SAGE actuel est en cours de révision et devrait être approuvé d'ici fin 2023. En outre, une étude sur les volumes préalables disponibles, les usages et les consommations dans le cadre du SAGE sera menée prochainement afin d'améliorer la connaissance et pour mettre les acteurs autour de la table. Un plan de gestion devrait alors émerger. En plus du SAGE, c'est surtout avec la Commission Locale de l'Eau que les liens peuvent se nouer pour développer des actions ambitieuses sur le territoire, portée par l'EPAGE de la Bourbre.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Garantir une ressource en eau suffisante et de qualité dans la durée</p> <p>Questionner les usages et leur répartition</p>		
 NC	 NC	 NC
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>SCoT Nord-Isère PADD 2.2 Un développement qui préserve les ressources du Nord-Isère - La ressource en eau préservée & S'adapter au changement climatique.</p> <p>SAGE de la Bourbre, révision attendue pour fin 2023 au plus tard.</p> <p>Commission locale de l'eau, portée par l'EPAGE de la Bourbre</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>C.2.24. Faire de l'agriculture un vecteur de l'adaptation du territoire</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Intégrer les enjeux de protection des abords des cours d'eau dans les documents d'urbanisme</p> <p>Privilégier des essences adaptées et peu ou pas allergisantes</p>		
 <p>Nombre de kits de réduction des consommations d'eau fournis</p> <p>Nombre de cuves subventionnées (tous publics confondus)</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Accompagner les particuliers dans la réduction de leurs consommations d'eau</p> <p>B/ Inciter à la récupération et à la réutilisation des eaux pluviales</p> <p>C/ Travailler avec les entreprises vers une gestion plus économe de l'eau</p> <p>D/ Améliorer les réseaux d'eau et préserver la ressource en eau potable</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur, partenaire</p>		

B.1.7. ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES BESOINS EN EAU

A/ ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS CONSOMMATIONS D'EAU

Pour réduire les consommations, la première étape est un questionnaire sur les usages « ai-je besoin d'eau potable pour arroser mon jardin ? pour remplir ma piscine ? pour me laver ou laver mon animal de compagnie ? ». À partir de ce premier constat sur les usages, différents besoins peuvent émerger et donc différentes solutions.

L'accompagnement aux économies et aux meilleurs usages de l'eau passe par différents leviers :

- Une communication ciblée (appartements, maisons, etc.) et efficace pour promouvoir des bonnes pratiques et des écogestes. Le ciblage sera important pour créer une adhésion de la part des particuliers (parler des piscines uniquement pour les maisons par exemple). Après la réalisation de l'étude sur les usages et la vulnérabilité de la ressource, la communication pourra être adaptée en ciblant davantage les zones les plus vulnérables.
- Diffusion des ou du support de communication différenciant les usages « standards » des usages « excessifs », par exemple à l'occasion du séminaire de mi-parcours, par voie d'affichage dans tous les bâtiments publics occupés ou loués à des tiers, par un travail avec les bailleurs sociaux, via les bulletins communaux et intercommunaux ou par une diffusion dans les boîtes aux lettres, etc.
- Fourniture d'un kit de réduction des usages (mousseurs, nudge pour fermer le robinet, etc.) pour tous les habitants qui en font la demande, en organisant une campagne de communication importante.

Subventionner et organiser la vente de cuves de récupération des eaux de pluie pour les particuliers, accompagnées d'un guide et de conseils.

- Pour maintenir et susciter l'engagement et l'engouement, organiser des défis auprès des habitants, et s'appuyer sur les réseaux sociaux.
- Anticiper les pluies pour limiter les arrosages : en appui sur le réseau météo local, sensibiliser au non-arrosage lorsque des averses sont prévues. Étudier la possibilité de mettre en place une alerte SMS.

Exemples de sujets sur lesquels sensibiliser :

- Sensibilisation aux fuites de chasse d'eau
- Toilettes sèches
- Réutilisation des eaux grises
- Privilégier la douche au bain
- Recyclage des eaux (piscines non chlorées, douches en attente de l'eau chaude, rinçage, etc.) pour l'arrosage des plantes et des jardins
- Récupération des eaux de pluie, etc.



Dépense d'investissement CC
Kit : coût de revient d'environ 3€/hab.
Cuve de récupération 800-1200€



Non quantifié



Agence de l'eau



COLL'in



COLL'IN, Communes, SIRRA, Syndicats de rivière, SIEB



Habitants



En continu, dès 2023

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

B.1.7. ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES BESOINS EN EAU

B/ RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU DES BÂTIMENTS PUBLICS

Réduire les consommations d'eau dans les bâtiments

Les bâtiments existants ou à réaliser devront être équipés en matériels hydro-économiques afin de réduire les consommations d'eau. On peut citer, par exemple :

- Les réducteurs de débit, le mousseur ou aérateur, le mitigeur, qui permettent de réduire le débit à moins de 6 litres par minute soit une économie d'eau qui peut aller jusqu'à 50 %
- L'Éco-sac WC, les éco plaquettes, les éco-poids WC, les chasses d'eau double touche, les robinets temporisés pour WC, les toilettes sèches, qui réduisent le volume d'eau évacué lors des chasses ;
- Les pommeaux hydro-économiques, les minuteurs de douche, les pièces stop-douche, les robinets temporisés de douche, qui font diminuer les consommations d'eau au niveau des douches.



Dépense d'investissement CC
Cuve de récupération
800-1200€

Espaces verts et jardinage

Mener avec les partenaires des actions de sensibilisation à une gestion économe en eau pour les jardins et potagers :

- Sensibiliser les agents des collectivités sur la mise en place de pratiques économes, notamment pour l'entretien des espaces verts, etc.
- Mener avec les partenaires des actions de sensibilisation à une gestion économe en eau pour les jardins et potagers
- Choix de plantes adaptées : non invasives, adaptées aux évolutions climatique, locales, etc. (cf. plantes en remplacement des pelouses consommatrices d'eau)
- Anticiper les pluies pour limiter les arrosages : en appui sur le réseau météo local, sensibiliser au non-arrosage lorsque des averses sont prévues. Étudier la possibilité de mettre en place une alerte SMS.



Non quantifié

Récupération et valorisation des eaux de pluie

- Travailler avec les écoles pour la récupération des eaux pluviales, en lien avec les jardins partagés (action E.19) et subventionnant l'installation de cuves de récupération de l'eau de pluie pour les écoles équipées d'un jardin ou souhaitant s'engager.
- Identifier des solutions de mise en œuvre des principes d'infiltration à la parcelle



Banque des territoires :
aider et accompagner les
projets de gestion de la
ressource en eau
AERMC



COLL'in, communes



Commission locale de l'eau



COLL'in, communes, agents



En continu, dès 2023

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

B.1.7. ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES BESOINS EN EAU

C/ TRAVAILLER AVEC LES ENTREPRISES VERS UNE GESTION PLUS ÉCONOME DE L'EAU

Lancer un marché public pour trouver un prestataire pour les cuves distribuées :

- S'appuyer sur des entreprises françaises (a minima, et selon les possibilités du code des marchés publics) pour la conception et la production des cuves de récupération des eaux pluviales



Cuve de récupération
800-1200€

Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs consommations d'eau :

- Renvoyer vers le diagnostic flux de la CMA / CCI
- Identifier les possibilités de partenariats avec la CCI et la CMA
- Aider financièrement l'achat de cuves de récupération pour les entreprises du territoire qui en font la demande



Non quantifié



Non identifié



COLL'in, CMA



CCI, CMA



Entreprise



En continu, dès 2023

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

D/ AMÉLIORER LES RÉSEAUX D'EAU POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Améliorer la performance des réseaux d'AEP et d'assainissement

- Réseaux d'assainissement :
 - Fiabilisation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement : étude préalable à mettre en œuvre
 - Contrôle des systèmes d'assainissement individuels (SPANC) et accompagnement à la mise aux normes des équipements
 - Identification des points noirs des rejets et mise en place d'actions correctives : filets de collecte des déchets, mobilisation des acteurs, etc.
 - Réalisation et mise en place d'un schéma directeur Assainissement et gestion des eaux pluviales
- Réseaux d'eau potable :
 - Identification des linéaires en mauvais état
 - Réfection des conduites et des canalisations d'eau potable
 - Réalisation et mise en place d'un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable



Coût variable selon les projets, 156€/ml en moy.
Schéma Directeur env. 75 k€
Captages : env. 21 k€ pour plusieurs ouvrages sur un captage



Non quantifié

Protéger les captages d'eau potable

- Améliorer la protection des captages :
 - Contrôle effectué par les organismes et syndicats des eaux
 - Généraliser les protections des puits de captage
- Renforcer les contrôles et les obligations :
 - Forages domestiques déclarés en mairie (Réglementation)
 - Règles de l'art pour fermer les forages / puits et sensibilisation sur le risque de pollution de la nappe



Agence de l'eau RMC :
Gérer en concertation et soutenir l'animation de politiques de l'eau
Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'assainissement dans le cadre de la restructuration à l'échelle de gestion supra-communale
Banque des territoires :
Investissements dans les infrastructures du Petit Cycle de l'Eau



Gestionnaire de l'AEP –
question du transfert de
compétence








Communes, syndicat des
Eaux, EPAGE, Agence de
l'Eau, ARS, Département



En continu, dès 2023

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

AXE B. ADAPTER POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE	ADAPTATION AGRICULTURE	
B.1. PRÉSERVATION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	SENSIBILISATION - MOBILISATION	
B.1.8. RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU DU SECTEUR AGRICOLE		
<p>CONTEXTE</p> <p>71% du territoire est occupé par des espaces agricoles, essentiellement de l'élevage et des grandes cultures. Cela représente un enjeu majeur pour le territoire, à la fois du point de vue des impacts sur le climat des pratiques agricoles, mais également du point de vue des enjeux d'adaptation pour le secteur.</p> <p>Le SAGE actuel est en cours de révision et devrait être approuvé d'ici fin 2023. En outre, une étude sur les volumes préalables disponibles, les usages et les consommations dans le cadre du SAGE sera menée prochainement afin d'améliorer la connaissance et pour mettre les acteurs autour de la table. Un plan de gestion devrait alors émerger. En plus du SAGE, c'est surtout avec la Commission Locale de l'Eau que les liens peuvent se nouer pour développer des actions ambitieuses sur le territoire, portée par l'EPAGE de la Bourbre.</p> <p>Pour répondre aux objectifs d'économie d'eau, plusieurs autres actions peuvent être envisagées en fonction des besoins et des moyens techniques, comme par exemple la récupération des eaux de pluie, des eaux grises ou usées épurées, la réduction des quantités consommées, le travail sur la performance des réseaux, etc.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Réduire les quantités d'eau consommées par le secteur agricole</p> <p>Optimiser l'utilisation de l'eau</p> <p>Trouver des cultures moins consommatrices</p>		
 <p style="text-align: center;">NC</p>	 <p style="text-align: center;">NC</p>	 <p style="text-align: center;">NC</p>
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>SCoT Nord-Isère PADD 2.2 Un développement qui préserve les ressources du Nord-Isère - La ressource en eau préservée</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>B.1.7. Accompagner et sensibiliser à la réduction des besoins en eau</p> <p>C.3.12. Faire de l'agriculture un vecteur de l'adaptation du territoire</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Intégrer les enjeux de protection des abords des cours d'eau dans les documents d'urbanisme</p> <p>Intégrer un objectif de lutte contre le ruissellement et de gestion des eaux à la parcelle</p>		
 <p>Nombre de cuves subventionnées (tous publics confondus)</p> <p>Nombre de prêts de sondes sécheresses</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Partenaire, facilitateur</p>		

B.1.8. RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU DU SECTEUR AGRICOLE

Travailler avec la Chambre d'Agriculture et l'ADABIO pour organiser des événements ou des opérations de sensibilisations des agriculteurs sur les usages de l'eau et le ruissellement.

Sensibilisation des agriculteurs à des pratiques et des méthodes pour faire des économies d'eau

Faire un travail de mise en relation et de communication avec la Chambre d'Agriculture et l'ADABIO pour mutualiser les connaissances et valoriser les retours d'expérience positifs. Un agriculteur du territoire a par exemple développé une culture de maïs beaucoup moins consommatrice d'eau. Un retour d'expérience avec cet agriculteur auprès d'autres serait une opération-type à organiser.

Sur d'autres aspects de sensibilisation, en lien avec l'action C.1.11 :

- Systématiser le paillage des cultures
- Choix des essences et des cultures moins consommatrices d'eau
- Communication sur les événements et les formations organisées régulièrement par l'ADABIO et la Chambre d'Agriculture, relais sur le site internet, dans les bulletins, etc.
- Sensibiliser sur la question des nappes phréatiques, cycle de l'eau

Optimisation des arrosages

- Achat et prêt de sondes à sécheresse pour optimiser les arrosages. Ces sondes informent en temps réel sur le taux d'humidité des sols et permettent de rationaliser les apports en eau, tout en rassurant les agriculteurs sur leurs récoltes.
Les expérimentations menées avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne attestent une réduction des consommations d'eau de l'ordre de 400 à 600 m³ à l'hectare.
- Appui sur le réseau météo local pour anticiper les épisodes de sécheresse et de pluie et adapter l'apport en eau. Comme pour les particuliers, envisager la mise en place d'une alerte par SMS.
- Privilégier le goutte à goutte

Inciter financièrement à la réduction des consommations d'eau

- Incitation à la récupération des eaux de pluie (action B.1.7 sur les eaux pluviales) par une subvention à l'achat de cuves
- Travailler à la mise en place d'un système de bonus si sous-consommation

2 000€ par sonde, à voir dans le partenariat avec la Chambre d'Agriculture ?



Cuve de récupération 800-1200€

Installation goutte à goutte ! env. 1 500€/ha pour un système en surface et 3 200€/ha pour un système enterré



1 chargé de mission PCAET

Agence de l'eau RMC : Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages



Région : Optimiser l'usage de l'eau en élevage

Département : aide à l'irrigation



COLL'in



Chambre d'agriculture, ADABIO




Agriculteurs




EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

AXE B. ADAPTER POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE	ACTION PRIORITAIRE TOUS SECTEURS		
B.2. PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DU CADRE DE VIE	ÉTUDE – PLANIFICATION – SENSIBILISATION		
B.2.9. PRÉSERVER ET RENFORCER LES ESPACES NON URBANISÉS			
<p>CONTEXTE</p> <p>Aujourd'hui le territoire capte environ 25 ktCO₂e, soit 19% des émissions annuelles. Les forêts sont les principales contributrices, suivies par les prairies et les cultures. La préservation de ces espaces est une condition nécessaire pour l'adaptation du territoire dans les prochaines années.</p> <p>Le SCoT identifie et protège les grandes entités naturelles constituant le squelette d'un réseau terrestre et aquatique nommé trame verte et bleue. Cette armature contribue à la préservation de la biodiversité, au fonctionnement écologique des milieux, à la qualité des paysages, au cadre de vie et à la prévention des risques naturels. Ainsi, toute nouvelle urbanisation est évitée au sein de ces espaces, ou donne lieu à des mesures compensatoires.</p> <p>En outre, la préservation de ces espaces et la limitation de leur mitage par les extensions urbaines préserve la capacité de stockage du carbone dans les sols et dans la biomasse (végétation et racines). Celle-ci est essentielle pour permettre au territoire de capter une partie des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines.</p>			
<p>OBJECTIFS</p> <p>Préserver et renforcer les continuités écologiques : trame verte et bleue</p> <p>Renforcement de la capacité de stockage carbone des espaces naturels (sols, biomasse, etc.)</p> <p>À minima, préservation du stock de carbone existant</p>			
 Contribue à augmenter la séquestration de CO ₂ e	 NC	 NC	
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>SCoT Nord-Isère PADD 3.3 Une trame verte et bleue structurante</p> <p>SAGE de la Bourbre, approbation attendue fin 2023</p> <p>PAPI de la Bourbre et des 4 Vallées</p> <p>Contrat de Rivière des 4 Vallées</p> <p>PGRE des 4 Vallées, PSE des 4 Vallées et PAEC des 4 Vallées</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>A.1.1. Optimiser les aménagements publics</p> <p>A.1.2. Intégrer des règles environnementales dans les documents de planification et les marchés publics</p> <p>C.3.12. Faire de l'agriculture un vecteur de l'adaptation du territoire</p>		
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Articulation de la prise en compte du risque d'inondation avec la limitation de l'étalement urbain</p> <p>Privilégier des essences locales, économes en eau, non allergisantes pour les plantations</p> <p>Articuler les enjeux d'infiltration avec les problématiques de qualités des ressources en eau et les risques</p> <p>Le processus de gestion des déchets doit veiller à détruire les espèces envahissantes correctement, de façon à limiter leur propagation</p>			
 Nombre d'ha végétalisés			

<p>AXE B. ADAPTER POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE TOUS SECTEURS</p>	
<p>B.2. PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DU CADRE DE VIE</p>	<p>ÉTUDE – PLANIFICATION – SENSIBILISATION</p>	
<p>B.2.9. PRÉSERVER ET RENFORCER LES ESPACES NON URBANISÉS</p>		
<p>AXE C. VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Préserver et protéger les espaces naturels existants</p> <p>B/ Augmenter les espaces puits de carbone</p> <p>C/ Adapter le territoire aux risques d'inondation</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur, partenaire</p>		

B.2.9. PRÉSERVER ET RENFORCER LES ESPACES NON URBANISÉS

A/ PRÉSERVER ET PROTÉGER LES ESPACES NATURELS EXISTANTS

Préserver les espaces naturels et agricoles dans les documents de planification :

- Travail sur le classement en zone naturelle ou agricole dans les PLU pour sanctuariser des espaces
- S'appuyer sur les travaux menés par le SCoT pour l'élaboration de la trame verte et bleue à l'échelle du Nord-Isère pour identifier et localiser les espaces et les corridors/continuités à protéger : arbres, haies, espaces verts, etc.
- Lors des opérations de verdissement et de végétalisation, choisir des espèces adaptées aux évolutions climatiques et non allergènes ou envahissantes, en lien avec l'action B.3.10 sur la préservation de la santé des habitants.



Plan de gestion des zones humides 30-50k€



Non quantifié

Renforcer les modalités de préservations des espaces utiles pour l'eau et capteurs de carbone, en accord avec les orientations du SAGE :

- Préservation des zones humides, étangs et tourbières
- Encourager des pratiques agricoles adaptées aux zones humides
 - Identifier les exploitations, les propriétaires forestiers et les collectivités concernés par des zones humides
 - Rapprocher les agriculteurs de l'EPAGE/SIRRA/CEN pour mettre en place des programmes de gestion des zones humides
- Réaliser des opérations d'entretien pour éviter l'assèchement
 - Identification des mesures à mettre en œuvre et accompagnement (EPAGE, SIRRA, CEN)
 - Mobiliser les acteurs stratégiques sur les enjeux des zones humides
- Sensibiliser les acteurs (propriétaires, agriculteurs, etc.) aux différents enjeux (biodiversité, puit de carbone, ressource en eau), notamment lors des transmissions d'exploitations agricoles
 - Poursuite du développement des projets sur les espaces agricoles à forts enjeux pour la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement



Programme LIFE
 Agence de l'eau RMC :
 Contribuer à la reconquête de la biodiversité



PLU, Communes, COLL'in



SCoT, EPAGE de la Bourbre, SIRRA, CEN, Commission Locale de l'Eau



En continu

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

B.2.9. PRÉSERVER ET RENFORCER LES ESPACES NON URBANISÉS

B/ AUGMENTER LES ESPACES PUIFS DE CARBONE

En plus d'une préservation des espaces du territoire, le PCAET ambitionne de les augmenter.

Accompagner les communes dans la plantation d'arbre et la végétalisation des espaces publics

- Engager des actions de végétalisation massive des centralités urbaines et villageoises afin de diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Plantation d'arbres et de haies dans les espaces aux abords des lieux publics (exemple du verger communal à Charantonnay)
- Respecter strictement l'interdiction d'usage de pesticides dans les espaces verts et publics
- Subventionner les opérations de végétalisation comme la plantation d'arbres par exemple
- Apporter un accompagnement technique et financier aux opérations de végétalisation des espaces publics comme les cours d'école

Accompagner les habitants pour la végétalisation des espaces privés

- Inciter les habitants à remplacer les murs de clôture par des haies pour préserver la biodiversité, les continuités écologiques et contribuer au rafraîchissement en été
- Distribution de graines aux habitants : récupération des graines des jachères mellifères et distribution aux habitants pour remplacer les pelouses, très gourmandes en eau et mauvaises pour la biodiversité (ambroisie)

Renforcer les corridors écologiques et ouvrages favorisant la circulation des espèces :

- Tenir compte des continuités écologiques et de la trame verte et bleue lors des opérations d'aménagement public afin de ne pas créer de discontinuités
- Rendre visible (panneaux pédagogiques) les corridors
- Accompagner les initiatives comme les recensements de la biodiversité (faune et flore) portées par les associations

Toujours choisir des espèces adaptées, peu consommatrices d'eau et résistantes au changement climatique. Tenir compte du potentiel allergène des espèces.

Pour les aménagements en zones urbaines, articuler l'aménagement et la végétalisation, en plantant des arbres à proximité des bancs et inversement par exemple.



Plantation d'arbres :
0,2€/arbre + 30€ de protections



Non quantifié



Agence de l'Eau RMC :
restauration de la nature en ville et désimperméabilisation des cours d'écoles, jusqu'à 70%

Banque des territoires :
accompagnement des collectivités signataires de la convention « Cœur de Ville »

CDC Biodiversité : Projets d'école : développer la végétalisation des établissements scolaires



Communes, COLL'in



SCoT



Communes



En continu

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

B.2.9. PRÉSERVER ET RENFORCER LES ESPACES NON URBANISÉS

C/ ADAPTER LE TERRITOIRE AUX RISQUES D'INONDATION

Deux principales catégories de risques naturels impactent le territoire : le risque d'inondation et les sécheresses. Or, pour lutter et se montrer plus résilient face à ces deux risques, des solutions similaires existent et notamment la végétalisation des espaces.

En complément des actions déjà en faveur de l'infiltration des eaux dans le sol (notamment la désimperméabilisation A.1.1), ce volet s'inscrit plutôt dans la continuité des travaux engagés dans les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) :


- Amélioration de la connaissance des risques, des crues et de la surveillance
- Acculturation et travail sur la mémoire des risques
- Intégration des réflexions autour de la résilience et des risques naturels dans tous les projets d'aménagement
- Réduction de la vulnérabilité du territoire en ne construisant pas dans les zones à risques
- Entretien et restauration des berges et des cours d'eau (ripisylve, travaux de renaturation et de restauration, etc.)
- Travail avec la préfecture et les syndicats pour l'alerte et la gestion de crise

Assurer le respect et la mise en œuvre des actions des différents documents :

- PAPI,
- PGRE des 4 Vallées

 SIRRA
EPAGE
MMAVO
GEMAPI

 1 chargée de mission eau

 Non identifié



Communes, COLL'in - GEMAPI



SCoT, EPAGE de la Bourbre, SIRRA, Commissions Locales de l'Eau








Communes



En continu

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

AXE B. ADAPTER POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE	ADAPTATION TOUS SECTEURS	
B.3. PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS	SENSIBILISATION - MOBILISATION - TRAVAUX	
<h2 style="text-align: center;">B.3.2. AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS</h2>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le territoire de COLL'in bénéficie d'un cadre de vie attractif, en raison d'une concentration de services, de sa position à proximité de Lyon et de la présence importante des espaces naturels. Il est toutefois soumis à certaines nuisances pouvant contribuer à dégrader ce cadre de vie, tels qu'une qualité de l'air dégradée, une urbanisation importante ou l'exposition à des allergènes. En parallèle et au regard des évolutions attendues dans le cadre du changement climatique, les questions de confort d'été, de qualité de l'eau et de santé sont traitées dans le plan climat.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Réduction de l'exposition de populations à une qualité de l'air dégradée</p> <p>Adaptation des espaces urbains au réchauffement climatique</p>		
 NC	 NC	 NC
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>SCoT Nord-Isère PADD 2.1 L'habitant au cœur du projet de développement urbain - Protéger la vie et la santé des habitants</p> <p>PRSE Auvergne-Rhône-Alpes 3</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>A.2.6. Poursuivre la rénovation de l'éclairage public des communes</p> <p>E.19. Mobiliser, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs du territoire</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Bien articuler la lutte contre l'exposition des populations à la pollution routière à l'action pour limiter l'usage de la voiture</p> <p>La gestion des déchets des espèces envahissantes ou allergènes doit prendre en compte des méthodes évitant la dispersion des pollens et graines</p> <p>Articuler les actions d'éloignement des populations des sources de pollutions routières avec les actions de lutte contre les nuisances sonores</p>		
 Nombre de signalements sur la plateforme « signalement ambroisie »		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Lutter contre les espèces à pollens allergisants</p> <p>B/ Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air et de l'eau</p> <p>C/ Adapter l'espace urbain aux conséquences du réchauffement climatique</p> <p>D/ Relayer les actions menées avec les professionnels de santé</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur, facilitateur</p>		

B.3.10. AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

A/ LUTTER CONTRE LES ESPÈCES À POLLENS ALLERGISANTS

Mener une politique incitative pour le traitement de l'ambroisie

- Sensibilisation et information des particuliers et les agriculteurs sur les dangers de l'ambroisie et les réponses à apporter (ex. d'un quiz de reconnaissance – Vals du Dauphiné)
- Signalement systématique via la plateforme de la FREDON
- Diffuser dans les communes et au siège de COLL'in de la documentation sur l'ambroisie
- Renforcer les efforts des communes pour lutter contre l'ambroisie



Non chiffré

Développer la gestion différenciée pour lutter contre les espèces toxiques et invasives dans les espaces verts et les espaces publics en général

- Fauchage et gestion des tontes raisonnée et vigilante sur les espèces allergènes et envahissantes
- Revégétaliser les espaces envahis et privilégier les plantes allélopathiques (plantes ayant des propriétés naturelles de dés herbant)
- Former les agents communaux et intercommunaux à la gestion différenciée
- Élargir à toutes les espèces envahissantes : renouée du japon, frelons, moustiques tigres, etc. et trouver des solutions (ex : société Rhizomex sur la renouée du japon).



1 chargé de mission environnement



Non identifiés



COLL'in, Communes



FREDON-AURA, ARS, DRAAF, DDT, UR-CPIE



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

B/ RÉDUIRE L'EXPOSITION DES POPULATIONS À UNE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR ET DE L'EAU

Prendre en compte la qualité de l'air dans l'urbanisation du territoire

- Éviter de développer l'urbanisation et particulièrement les zones à vocation d'habitat, les établissements accueillant du public et les axes cyclables à proximité immédiate des principales sources d'émissions polluantes (axes routiers importants notamment)
- Prendre en compte la question des plantes allergènes (cf. premier volet)
- Intégrer des préconisations en matière de qualité de l'air dans les travaux de rénovation du patrimoine public



Non chiffré



Non quantifié

Communiquer sur les mesures à mettre en place en cas de pic de pollution et de période d'épandage.

Lancement du diagnostic préalable de prise de compétence eau et assainissement en vue du transfert de compétence du 1^{er} janvier 2026. À l'issue de cette réflexion, et selon les résultats, un travail pourra être mené avec les communes et le syndicat en vue d'un possible plan de gestion.



Non identifiés



Communes



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

B.3.10. AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

C/ ADAPTER L'ESPACE URBAIN AUX CONSÉQUENCE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Sensibiliser les différents publics (habitants, élus, aménageurs, techniciens) aux solutions d'adaptation (cf. fiche E.19.)

- Communiquer auprès du grand public sur les pratiques à mettre en place (écogestes, arbres dans les jardins et leur emplacement par rapport au bâtiment) pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments
- Sensibiliser les élus et techniciens (cf. fiche E.19.)
- Sensibiliser les aménageurs publics et privés aux enjeux eau dans les aménagements (eau potable, usée, pluviale)

 Non chiffré

Réaliser des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur dans les centres-bourgs

- Prévoir dans les documents d'urbanisme un coefficient de biotope (A.11.)
- Intégrer dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues
- Lors d'aménagements, notamment en zone déjà urbanisée, privilégier l'usage de matériaux perméables et augmenter la végétalisation du site
- Identifier les secteurs d'îlots de chaleur et les possibilités pour limiter le phénomène

 Non quantifié

 Non identifiés



Communes



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE


D/ RELAYER LES ACTIONS MENÉES AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Communiquer et diffuser les actions menées par le collectif PEPS'L :

- Organiser et animer des formations aux professionnels de santé pour la prévention, le diagnostic et la prise en charge des maladies liées aux polluants environnementaux ;
- Soutenir les initiatives citoyennes, les associations et les collectifs de défense de l'environnement en apportant une caution scientifique sur les enjeux pour la santé ;
- Soutenir les stratégies de lutte contre l'ensemble des sources polluantes, tout en faisant la promotion des alternatives possibles pour notre santé ;
- Sensibiliser la population et ses représentants aux risques sanitaires liés aux pollutions de l'air, de l'eau et du sol, pour leur apprendre à en limiter les conséquences par des changements comportementaux individuels et collectifs.

 Non chiffré

 Non quantifié

 Non identifiés



Comité PEPS'L



Communes, COLL'in








En continu

EN COURS




EN PROJET

NOUVELLE

AXE C. VALORISER LES DYNAMIQUES DE PROXIMITÉ DANS LES ACTIVITÉS LOCALES	ADAPTATION – ATTÉNUATION AGRICULTURE	
C.1. ADAPTATION ET MAINTIEN D'UNE FILIÈRE AGRICOLE ET SYLVICOLE LOCALE ET DURABLE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE LOCALE	ACCOMPAGNEMENT - PLANIFICATION	
C.1.11. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN VECTEUR DE L'ADAPTATION DU TERRITOIRE		
CONTEXTE <p>L'agriculture sur le territoire de COLL'in Communauté est en grande partie une activité de grandes cultures, qui a façonné le paysage et l'identité du territoire. Si elle contribue à la préservation d'habitats et d'espèces naturelles, elle est également soumise à de nombreuses contraintes, telle la pression foncière ou des enjeux sur la ressource en eau, mais également les conséquences du changement climatique sur la filière.</p> <p>Différents accompagnements sont mis en place sur le territoire par la Chambre d'agriculture et le Département de l'Isère afin de préserver l'agriculture, ses productions et ses filières mais également limiter son impact sur l'environnement.</p> <p>Le territoire compte également de nombreuses initiatives très localisées émanant d'agriculteurs ou de collectifs et que le plan climat souhaite faire remonter.</p>		
OBJECTIFS <p>Renforcer le stockage carbone des espaces cultivés et des prairies</p> <p>Améliorer les pratiques agricoles et adapter l'agriculture aux évolutions climatiques</p>		
 <p>1,4 ktCO₂e évitées 0,7 ktCO₂e séquestrées</p>	 <p>0,4 GWh économisés</p>	 <p>NC</p>
LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS	LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS <p>B.1.8. Réduire la consommation d'eau du secteur agricole</p> <p>B.2.9. Préserver et renforcer les continuités écologiques</p> <p>C.1.12. Structurer la filière bois locale</p>	
VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES <p>Attention aux types de filières et à leur insertion dans le paysage</p> <p>Privilégier le développement de l'agriculture sur des parcelles sans intérêt écologique et non boisées, pour ne pas diminuer le potentiel de stockage carbone lié à la conversion des habitats naturels</p> <p>Renforcer les pratiques favorisant le stockage du carbone (rotation des cultures, replantation et entretien des haies, lutte contre l'érosion des sols, etc.)</p>		
 <p>Surfaces agricoles en transition (labels, pratiques durables, etc.)</p> <p>Nombre d'exploitations accompagnées</p>		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE <p>A/ Accompagner la transition des agriculteurs vers des pratiques durables</p> <p>B/ Mettre en réseau les référents des cantines municipales et promouvoir les pratiques exemplaires</p> <p>C/ Élaborer une stratégie alimentaire territoriale (PAT)</p> <p>D/ Subventionner la plantation de haies</p>		
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ <p>Partenaire</p>		

C.1.11. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN VECTEUR DE L'ADAPTATION DU TERRITOIRE




A/ ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES AGRICULTEURS VERS DES PRATIQUES DURABLES




<p>Formation des agriculteurs à des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des sols (Chambre d'Agriculture, ADABIO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non labour, réduction du travail des sols ➤ Rotation des cultures ➤ Cultures vivrières en mélange ➤ Apport de compost et de matière organique, paillage ➤ Maraîchage sols vivant (MSV) ➤ Agriculture de conservation des sols (A2C) ➤ Conversion vers le bio, avec les accompagnements de l'ADABIO notamment (diag. Sensibio) <p>Aider financièrement et techniquement les agriculteurs pour leur labellisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ AB, agriculture biologique ➤ HVE niveau 3 (Haute Valeur Environnementale) <p>Accompagnement sur la gestion de la ressource en eau (B.1.8)</p> <p>Renvoyer de manière systématique vers les accompagnements de la Chambre d'agriculture et de l'ADABIO</p> <p>Rappeler l'interdiction de brûlage des déchets verts</p>	 <p>Labellisation 2500 à 3000€/agriculteur Aide financière à la labellisation/certification – à chiffrer</p>
	 <p>Non quantifié</p>
	 <p><u>Cluster bio AURA</u> : Obtenir la certification AB pour mon entreprise, jusqu'à 70%</p>

 <p>Chambre d'agriculture, ADABIO</p>	 <p>Organisations de producteurs, agriculteurs, associations, OPCO, centres de formations, lycées agricoles, INRAE</p>	
---	--	--

 <p>En continu</p>	<p>EN COURS <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>
---	--

B/ AIDER LES MARAÎCHERS BIO À S'INSTALLER SUR LE TERRITOIRE

<p>Réserver dans les communes des parcelles pour les maraîchers labellisés AB, HVE ou en transition et les accompagner à l'installation (ADABIO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement au diagnostic du patrimoine foncier des communes ➤ Identification des terrains ➤ Accompagnement sur les modalités ➤ Travail avec les porteurs de projets <p>Privilégier les exploitants bio :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans les reprises agricoles, avec les accompagnements proposés par la Chambre d'Agriculture ➤ Via les ORE (obligations réelles environnementales) ➤ Par des aides financières à l'investissement ➤ En achetant des terrains communaux puis en les louant sous condition <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et mobilisation des communes • Participation financière de la CC à ces achats 	 <p>Aides financières à l'agriculture bio Aides aux communes pour l'achat de terres agricoles</p>
	 <p>Non quantifié</p>
	 <p><u>CA</u> : accompagnement « ProAgri Bio » <u>Agence BIO</u> « Fonds Avenir Bio – Fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique »</p>

 <p>Chambre d'agriculture, communes, COLL'in</p>	 <p>Chambre d'agriculture « ProAgri Bio », Adabio, SAFER, Terres de Lien</p>	
---	---	---

 <p>En continu</p>	<p>EN COURS <input type="checkbox"/></p> <p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input checked="" type="checkbox"/></p>
---	--

C.I.11. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN VECTEUR DE L'ADAPTATION DU TERRITOIRE

C/TRAVAILLER SUR L'ARTICULATION AGRICULTURE/ALIMENTATION AU NIVEAU LOCAL

Cette action regroupe plusieurs volets de structuration d'une stratégie locale d'alimentation durable, responsable et locale.

Elle permettra en particulier de :

- Développer les circuits-courts et la relocalisation, permettre le maintien d'une activité agricole nourricière et durable sur le territoire (CA pour vente, travail avec ADABIO sur l'approvisionnement, avec le réseau AMAP)
- Identifier les besoins des agriculteurs et faciliter leurs projets en accompagnant leurs démarches lorsque la CC/les communes sont compétentes sinon en les orientant vers les bons interlocuteurs (ADABIO, CA, etc.)
- Subventionner, aider à l'installation ou créer un ou plusieurs points de vente locaux, gérés par les agriculteurs ou autogérés, comme les distributeurs automatiques en vente directe, approvisionnés par les producteurs et où les clients viennent sélectionner et payer pour leurs produits (CA si demande d'agriculteurs)
- Développer les partenariats et la vente de produits locaux dans les commerces de proximité type supérettes

Engager une réflexion à l'échelle de la CC et avec toutes les communes sur l'approvisionnement des cantines, crèches et autres établissements relevant de leurs compétences :

- Engager la réflexion sur une parcelle agricole communale pour alimenter, en partie, la cuisine centrale et les cantines des écoles
- Étudier les potentiels d'installation d'une cuisine centrale approvisionnée en produits locaux et/ou bio à destination des écoles, EHPAD, CCAS, etc.

Exemple de l'accompagnement de l'ADABIO pour les communes qui sont en gestion déléguée avec réalisation d'études/diagnostic, aide à la rédaction d'un marché, accompagnement et rencontres entre les communes, traiteurs, fournisseurs, etc.

Sensibilisation du grand public sur l'alimentation durable (action sensibilisation E.19.)



Non chiffré



Non quantifié

CMA : Valoriser les produits alimentaires locaux auprès de l'ensemble des acteurs de votre territoire
Banque des territoires : Accompagner les projets de l'économie circulaire, alimentation, circuits courts
Région : Aide à la transformation ou commercialisation de la production en collectif (40% des dépenses éligibles)
Région : Aide Promouvoir vos produits issus des terroirs de la Région (promotion régionale)
Chambre d'agriculture : Accompagner l'émergence de circuits courts et de filières de proximité
Cap Rural : Professionnaliser les acteurs du développement rural, favoriser l'innovation dans les territoires ruraux et stimuler la mise en réseaux et les synergies entre acteurs
CD38 : Aide à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles alimentaires en circuits de proximité



COLL'in, communes



Chambre d'agriculture, CMA, agriculteurs, SCoT



EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

C.I.II. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN VECTEUR DE L'ADAPTATION DU TERRITOIRE

D/ SUBVENTIONNER LA PLANTATION DE HAIES

Initier un programme d'accompagnement à destination des agriculteurs, en particulier sur l'animation et l'accompagnement (financements par le plan de relance régional, synergie à créer entre le Département et la Chambre d'Agriculture)

Valoriser l'usage des haies auprès des agriculteurs : fraîcheur et ombrage, affouage, biodiversité, etc.

À travers le PLUi, identifier et protéger les haies (par exemple : classement en espace boisé classé, en élément de paysage à préserver ou en élément de continuité écologique)

Inclure la valorisation des haies comme bois-énergie dans la structuration d'une filière locale (D.2.30). Avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion et valorisation de leurs haies :

- Plan de gestion de haies
- Essais utilisation broyat en litière des animaux
- Structuration de filières locales pour une valorisation en bois énergie
- Préservation de la biodiversité en assurant des continuités écologiques (B.2.9)



Haies : plantation 19€/m linéaire & entretien 10-30€/m linéaire



Animation foncière nécessaire



France Relance « Plantons des haies »

Ministère de l'Agriculture/DDT : Reconstituer les haies bocagères pour favoriser la biodiversité, 80%-100%

Département : 1 habitant / 1 arbre

Agence de l'eau RMC : AAP marathon de la biodiversité



Chambre d'agriculture



Agriculteurs, associations, FDCI ou associations locales, OP





En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

AXE C. VALORISER LES DYNAMIQUES DE PROXIMITÉ DANS LES ACTIVITÉS LOCALES	ADAPTATION AGRICULTURE	
C.1. ADAPTATION ET MAINTIEN D'UNE FILIÈRE AGRICOLE ET SYLVICOLE LOCALE ET DURABLE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE LOCALE	ÉTUDE – TRAVAUX	
C.1.12. STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCALE		
CONTEXTE <p>Le Nord-Isère est un territoire couvert par de nombreux espaces forestiers dont l'exploitation est très présente et constitue une filière économique solide. Afin d'accompagner le développement et les mutations (adaptation au changement climatique, maintien de l'exploitation, etc.) de cette filière, une Charte Forestière a été mise en place sur les territoires voisins (la Charte Forestière du Bas-Dauphiné Bonnevaux). COLL'in Communauté prévoit d'y adhérer, dans une logique de mutualisation de moyens et de cohérence territoriale.</p>		
OBJECTIFS <p>Renforcer le stockage carbone du territoire en privilégiant l'utilisant local du bois Préserver à minima les stocks de carbone des forêts (sols et biomasse)</p>		
 Maintien du stockage 14,2 ktCO ₂ e	 NC	 NC
LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS Charte Forestière du Bas-Dauphiné Bonnevaux	LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS	
VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES <p>Prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt Éviter les coupes rases dans les peuplements mobilisés pour le bois-énergie Maintenir les sols forestiers</p>		
 Adhésion à la Charte oui/non Nombre d'ha de forêts publiques supplémentaires		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A/ Mettre en place des actions de promotion d'un usage bois local auprès des acteurs du territoire B/ Structurer l'exploitation sylvicole		
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Partenaire		

C.1.12. STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCALE

A/ METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PROMOTION D'UN USAGE BOIS LOCAL AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Mettre en place des actions de promotion d'un usage bois local auprès des acteurs du territoire pour réduire les déplacements et le transport du bois d'une part et valoriser les artisans et producteurs locaux d'autre part.

- Référencer localement les réalisations pilotes (construction bois, réseaux de chaleur alimentés localement, etc.)
- Réaliser et diffuser des supports d'information, organisation de réunions et visites : annuaire des professionnels et des entreprises de la transformation du bois (FIBOIS), intérêt de la construction bois et du chauffage au bois, mise à disposition de documentation technique, etc.

Exemplarité dans les marchés publics en privilégiant le recours au bois local pour les achats de matériaux biosourcés (cf. A.1.1)



Non chiffré



Non quantifié



Non identifié



COLL'in



FIBOIS



EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE


C.1.12. STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCALE


B/ STRUCTURER L'EXPLOITATION SYLVICOLE

Réaliser un travail sur le foncier privé

- Identifier les propriétaires forestiers
- Mettre les propriétaires forestiers en relation et travailler à une mise en commun de leurs parcelles pour l'exploitation (CRPF)
- Conseiller et accompagner sur l'entretien des parcelles forestières :
 - Choix des essences (locales, adaptées, non invasives, etc.)
 - Orientation vers les services et les aides existantes, notamment sur les travaux d'aménagement (desserte) et d'entretien
 - Entretien des chemins
- Envisager le rachat de parcelles privées non exploitées par les communes pour en améliorer la gestion (exemple de la Bourse foncière mise en place par la CC Bièvre Isère en expérimentation, attente du retour d'expérience)
 - Surtout l'occasion de faire connaître la réglementation aux propriétaires privés

Adhésion à la Charte Forestière du Bas-Dauphiné Bonnevaux 10k€

 Routes forestières :
Création : 40€/m linéaire
Entretien : 25€/m linéaire

 1 référent en interne à la CC


Améliorer la connaissance de la gestion forestière et des différentes filières

- Diffuser et renvoyer vers les accompagnements et les supports de communication de Fibois, ONF, CRPF
- Intégrer la Charte Forestière Bonnevaux (2024)

Pour les forêts publiques (communales, domaniales, etc.) :

- Accompagnement et structuration des parcelles par l'ONF (forêts publiques pour des travaux sylvicoles s'inscrivant dans le cadre de la production durable de bois de qualité)
- Améliorer les dessertes forestières
- Augmenter les surfaces forestières communales
 - Sensibilisation des communes
 - Aide à l'achat
 - Affichage de la réglementation en mairie (cf. biens vacants et sans maître au bout de 5 ans)
 - Avoir un référent à la CC pour orienter les demandes des communes et mettre en relation avec les bons interlocuteurs

Caisse des Dépôts – Biodiversité : Adapter les territoires au changement climatique avec des solutions fondées sur la nature / Programme Nature 2050

 Région AURA :
Financement de l'élaboration de projets forestiers de territoire

ONF / CRPF :
Financement de travaux sylvicoles

CD38 : Aide aux dessertes forestières

CD38 : aide à l'achat de parcelles forestière jusqu'à 40% à partir de 2 ou 3ha

Accompagner et faciliter l'adaptation des filières sylvicoles locales

- Dans les parcelles communales, travailler avec l'ONF sur le choix des essences et leur adaptation au changement climatique
- Relayer et orienter vers les bons interlocuteurs pour encourager les propriétaires privés à adapter leurs parcelles
- Informer sur les ravageurs, les maladies et les moyens durables de s'en prémunir



Associations, communes

COLL'in,



ONF, CRPF, communes



2023 Préparation du plan d'action pour le territoire avant adhésion

2024 Adhésion à la Charte Forestière du Bas-Dauphiné-Bonnevaux

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<p>AXE C. VALORISER LES DYNAMIQUES DE PROXIMITÉ DANS LES ACTIVITÉS LOCALES</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE DÉCHETS</p>	
<p>C.2. AMÉLIORATION DE LA GESTION ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS</p>	<p>MOBILISATION – ÉQUIPEMENTS</p>	
<p>C.2.13. DÉPLOYER LE PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le contexte péri-urbain à rural avec un habitat individuel important constitue un facteur facilitant la réduction des ordures ménagères, par le biais de la pratique du compostage. COLL'in Communauté, en tant que membre du SMND bénéficie des engagements de ce dernier, en matière de réduction à la source des déchets et d'amélioration continue du tri sélectif. De plus la généralisation du tri des biodéchets à la source devenant une obligation d'ici le 1^{er} décembre 2023, il apparaît nécessaire d'identifier les différents besoins des entreprises et collectivités du territoire pour mettre en place des solutions de gestion des déchets.</p> <p>En parallèle de la question des biodéchets, celle de la production des déchets de manière globale représente un enjeu pour le PCAET, notamment au regard de la pollution atmosphérique que cela peut représenter.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Réduire la poubelle d'ordures ménagères de 30%</p> <p>Capter les biodéchets compostables présents dans les ordures ménagères</p>		
 1,9 ktCO2e évitées	 NC	 NC
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Plan biodéchets du SMND</p> <p>PLPDMA, lancement prévu en 2023</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Privilégier le compostage en bac fermé</p> <p>Généraliser l'interdiction du brûlage des déchets verts et réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de cette pratique</p>		
 <p>Tonnes d'OMR</p> <p>Part des biodéchets dans les OMR</p> <p>Nombre de composteurs distribués</p>		
<p>➤ VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Réduire les quantités de biodéchets jetées</p> <p>B/ Encourager et faciliter la réutilisation et le réemploi</p> <p>C/ Améliorer la collecte et la gestion des déchets</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Partenaire</p>		

C.2.13. DÉPLOYER LE PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

A/ RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE BIODÉCHETS JETÉES

Organiser et mettre en place une collecte des biodéchets

La mise en place de la collecte séparée des biodéchets est en cours d'étude au SMND. En effet, une étude de remise à plat des collectes est en cours de réalisation et prendra en compte la collecte des biodéchets. Elle débutera par une expérimentation pour se généraliser par la suite.

Pour le compostage individuel :

- Proposition d'une gamme de composteurs, voire de lombricomposteurs, en fonction des besoins des habitants et de la surface disponible
- Installation par les services techniques
- Aide à l'achat
- Vente de composteurs individuels en bois de 400L
- Tarif préférentiel de 30 euros
- Deux par foyer maximum
- Possibilité de faire des ventes ponctuelles dans les communes sur réservation.

Pour le compostage collectif :

- S'inspirer de ce qui s'est fait à Valencin pour le dupliquer sur chaque commune
- Identifier les points clés pour l'installation : espaces publics à proximité d'espaces verts/jardins collectifs, habitat collectif, lotissements, etc.
- Appel à projet tous les ans
- Accompagnement technique et financier par le SMND
- S'adresse à tout type de demandeur (communes, résidences collectives, établissements scolaires, etc.)

Achat et mise à disposition d'un broyeur disponible sur réservation pour limiter les déchets verts produits :

- Jusqu'à 10 cm par commune, ou pour 2 communes
- Mise à disposition, sur réservation, aux citoyens qui en font la demande

Le SMND souhaite subventionner l'achat de broyeurs à végétaux en partenariat avec les communes. Ces broyeurs seraient mis à disposition gratuitement des habitants sur réservation, par les communes.

Rappeler l'interdiction de brûlage des déchets verts, et s'appuyer sur les pouvoirs de police du maire.



Un composteur individuel est vendu 30 € à l'utilisateur mais il coûte 49,80 € au SMND, ce qui correspond à un coût net de 19,80 € par composteur.

Un composteur collectif coûte env. 1000€ (avec le petit matériel)



Non quantifié - SMND



ADEME : Financer la mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers, jusqu'à 70%



SMND



Communes



Broyeurs : lancement en 2023

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

C.2.13. DÉPLOYER LE PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

B/ ENCOURAGER ET FACILITER LA RÉUTILISATION ET LE RÉEMPLOI

Privilégier le don et la réutilisation

Créer un espace type donnerie ou recyclerie dans les déchèteries

- À l'image du site de Valencin, créer un espace, dans la déchèterie où les particuliers / associations peuvent récupérer des biens en bon état
- Installation d'une ressourcerie (recyclerie) sur la déchèterie de Valencin.
- Identifier des possibilités de partenariat avec Emmaüs ou une autre association



Non chiffré

Communiquer sur les dispositifs existants de don comme l'application GEEV ou le site <https://donnons.org/>

Créer un lieu type repair'café

Identification et mise à disposition par la CC d'un lieu où les habitants peuvent se rendre, sur RDV ou à certains horaires établis à l'avance, pour réparer leurs appareils, matériels, etc. abîmés ou cassés :

- Valoriser les savoir-faire du territoire en privilégiant les artisans locaux
- Réinsertion, en travaillant avec les associations entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Valorisation des expériences des retraités
- Mise à disposition de matériel de bricolage, réparation



Non quantifié

Multiplier les boîtes à livres

- Encourager le déploiement des boîtes à livres pour en avoir une dans chaque commune qui n'en dispose pas encore
- S'inspirer de ce qui existe déjà sur le territoire ou ailleurs, créées par des acteurs publics ou des particuliers (celle de Saint-Just-Chaleyssin par exemple)
- Lancer un appel à projet
- Faire un concours de la plus belle boîte
- Recenser les boîtes et les valoriser sur les sites communaux et intercommunaux
- Créer une charte commune des bonnes pratiques



ADEME: Financer des équipements de réemploi réparation et réutilisation, jusqu'à 55%



SMND, COLL'in, communes



SEL – association, EMMAÛS, CMA



Tous publics



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

C.2.13. DÉPLOYER LE PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

C/ AMÉLIORER LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHETS

Améliorer le tri sélectif

- Mettre en place des containers à carton dans chaque commune. 14 conteneurs cartons sont prévues (en commande) sur le territoire de COLL'in Communauté, par le SMND.
- Augmenter le nombre de points d'apport volontaire (PAV)
- Le SMND est en capacité de proposer aux communes de densifier le nombre de PAV, sous réserve de trouver de nouveaux points collectables, avec les communes.



1705€HT pour un PAV cartons
2673€HT pour un PAV emballages

Réduire les quantités de déchets des habitants

Inciter à la réduction des déchets :

- STOP PUB
 - Distribuer des autocollants STOP PUB aux habitants
 - Mise à disposition d'autocollants dans les mairies
 - Actuellement disponible au SMND, possibilité d'en remettre aux communes intéressées.
- Vrac
 - Inciter les commerçants et les producteurs locaux à proposer des produits en vrac
- Communication et sensibilisation sur la gestion des déchets, comment éviter d'en produire et comment réduire



Non quantifié



Non identifié

Pour info : expérimentation « Oui Pub » pendant 3 ans.

Dans les territoires volontaires, lancement d'une expérimentation où le dépôt de publicité dans les boîtes aux lettres devient interdit sauf présence d'un Autocollant « Oui Pub ».



SMND



COLL'in, association zéro déchets, communes, commerçants, syndicats








Déploiement de nouveaux containers dès 2023

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<p>AXE D. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT LES RESSOURCES LOCALES</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE TOUS SECTEURS</p>	
<p>D.1. VALORISATION DES GISEMENTS SOLAIRES</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX</p>	
<p>D.1.14. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Certaines communes du territoire ont déjà installé des installations photovoltaïques sur le toit de leurs bâtiments communaux sur leur fonds propres ou avec l'aide d'une centrale villageoise. Par contre, il y a encore peu ou pas de développement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings. De même, il n'y a pas ou peu d'installations solaires thermiques.</p> <p>L'enjeu est d'accélérer cette dynamique afin d'être au plus près du potentiel ENR sur toitures et parking d'ici la fin du PCAET</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Avoir des installations de production d'électricité photovoltaïque dans chaque commune, sur les bâtiments publics ou privés ou sur les parkings</p>		
 0,6 ktCO2e évitées	 NC	 17,5 GWh d'électricité produits
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Sans objet</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>Sans objet</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Veiller à l'intégration paysagères de projets, notamment dans les zones patrimoniales et sur le bâti ancien</p> <p>Privilégier les panneaux ayant la meilleure ACV</p>		
 <p>Surface de panneaux posés sur des bâtiments publics</p> <p>Nombre de maison équipées en panneaux PV</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Développer les panneaux PV sur les bâtiments publics</p> <p>B/ Accompagner le développement du solaire photovoltaïque sur les grandes toitures</p> <p>C/ Accompagner les particuliers à l'installation de panneaux PV</p> <p>D/ Développer l'agrivoltaïsme</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p>		

D.1.14. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

A/ DÉVELOPPER LES PANNEAUX PV SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

Promouvoir les systèmes ENR auprès des communes (ex : atelier PV) et les accompagner

- Étude des potentiels de production sur les bâtiments des communes volontaires
- Identification des toitures et parkings présentant un potentiel intéressant puis présentation des résultats aux communes
- Accompagnement des communes sur la structuration la plus pertinente (Régie, mise à disposition de toitures, etc.)
- Une réflexion sur la possibilité d'autoconsommation ou de solaire thermique sera faite pour chaque projet, afin de choisir la production la mieux adaptée.
- Développer l'accompagnement d'ENEDIS, pour anticiper le volet réseaux et injection : portail « collectivités » pour la capacité des réseaux en production et consommation
- Systématiser la réflexion sur l'intégration de panneaux solaires pour les projets de rénovation ET les constructions neuves

Mettre à disposition les toitures des bâtiments publics

- Systématiser la réalisation d'études d'opportunité pour le développement du PV lors de travaux de construction ou de rénovation, en faisant un critère dans les marchés publics
- Identifier les grandes toitures (équipements sportifs, bâtiments communaux) sur lesquelles installer des panneaux PV en priorité
- S'appuyer sur les Centrales Villageoises



Pas de frais pour les collectivités qui font appel aux centrales villageoises (Collines Iséroises)



1 ETP à COLL'in



Banque des territoires : financement de projets d'installation PV en toiture ou sur parking

Banque des territoires : aide à l'investissement dans les projets ENR (à destination des syndicats d'énergie ou collectivités en SEM)

ADEME : Aide aux études de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique photovoltaïque



COLL'in



Centrales villageoises, AGEDEN, TE38, AURA Énergie-Environnement, CAUE, Enedis, EDF, Tiers investisseur (Engie, SEM Energ'Isère)



Communes, COLL'in



En continu

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

D.1.14. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

B/ DÉVELOPPER LES PANNEAUX PV SUR LES GRANDES TOITURES

Recenser les sites présentant un intérêt pour y développer du photovoltaïque (grandes toitures, ombrières, parkings, hangars agricoles, entreprises, industries, etc.)

Pour les projets portés par la collectivité et par les établissements privés : travailler conjointement avec l'AGEDEN (espace info énergie), le CAUE et TE38 pour le conseil technique et l'expertise (réalisation d'une étude d'opportunité, choix des équipements, production, usages, etc.)

Faire le lien entre les acteurs et les structures de conseil pour fournir un accompagnement aux particuliers, aux agriculteurs, aux entreprises et aux collectivités souhaitant se lancer (Conseillers Info-Énergie, CAUE, AGEDEN, Chambre d'agriculture, TE38 ou les Centrales Villageoises, selon les publics)

Prévoir également l'installation de panneaux PV sur tous les parkings et les lieux ouverts, sous forme d'ombrières : couverture de parkings, de lieux sportifs (tennis, terrains de boules, etc., de hangars, par des panneaux photovoltaïques avec le TE38 - Urbasolar.

Étudier la possibilité de développer des panneaux photovoltaïques dans friches industrielles ou sur bâtiments industriels ou logistiques (voir entreprises avec commission économie).



Pas de frais pour les collectivités qui font appel aux centrales villageoises (Collines Iséroises)



1 ETP à COLL'in



Banque des territoires : financement de projets d'installation PV en toiture ou sur parking

Banque des territoires : aide à l'investissement dans les projets ENR (à destination des syndicats d'énergie ou collectivités en SEM)

ADEME : Aide aux études de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique photovoltaïque



COLL'in



Centrales villageoises, AGEDEN, TE38, AURA Énergie-Environnement, CAUE, Enedis, Tiers investisseur (Engie, SEM Energ'Isère)



Entreprises, industries, bâtiments publics



À venir

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

D.1.14. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

C/ ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS À L'INSTALLATION DES PANNEAUX PV

Informers, sensibiliser et mobiliser les propriétaires en les redirigeant vers les accompagnements destinés aux particuliers

- Recensement des artisans
- Guide des bonnes pratiques
- Relais vers l'EIE
- Faciliter les projets portés par les Collines Iséroises (centrale villageoise) :
 - Organiser des réunions publiques
 - Mettre à disposition un espace ou une salle pour les assemblées générales
 - Diffusion et relais des supports de communication

Accompagner le développement du solaire PV sous toutes ses formes :

- Aide à la réalisation d'une étude pour les particuliers lors des dépôts de permis de construire
- Viser l'autoconsommation des maisons individuelles, en faisant le lien avec les véhicules électriques comme argument de communication
- Kit solaire à installer soi-même pour autoconsommation



Panneaux PV env. 350€/m² pour les particuliers

Aide COLL'in – à chiffrer



1 ETP à COLL'in



Banque des territoires : aider et accompagner le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable (ENRCIT) > si au moins 40% citoyens



COLL'in



AGEDEN, ENEDIS



Entreprises, industries, bâtiments publics



En continu

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

D/ DÉVELOPPER L'AGRIVOLTAÏSME

Travailler avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture pour identifier les besoins et les opportunités de développement de l'agrivoltaïsme sur le territoire.

- Peut-être envisagé sur les parcelles communales



Non chiffré



Non quantifié



Non identifié



Chambre d'agriculture



COLL'in, communes








Agriculteurs



À venir

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

<p>AXE D. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT LES RESSOURCES LOCALES</p>	<p>ATTÉNUATION TOUS SECTEURS</p>	
<p>D.1. VALORISATION DES GISEMENTS SOLAIRES</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX</p>	
<p>D.1.15. Accompagner l'installation du solaire thermique</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le territoire de COLL'in Communauté présente un potentiel intéressant en matière de développement du solaire thermique pour la production d'eau chaude, ainsi que d'une volonté pour son développement.</p> <p>L'action s'articule autour du développement du solaire thermique sur les bâtiments publics, en particulier les bâtiments sportifs type piscine ou sur les établissements médico-sociaux, publics ou privés.</p> <p>Les particuliers sont également ciblés, pour remplir les besoins en eau chaude.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Piscine collective EPHAD ESAT</p> <p>Particuliers, à faire soi-même ou artisan (subvention)</p> <p>Système combiné (eau chaude + chauffage)</p>		
 0,6 ktCO2e évitées	 NC	 2,95 GWh de chaleur produits
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>A.1.1. Optimiser les aménagements publics</p> <p>A.1.2. Intégrer des règles environnementales dans les documents de planification</p> <p>A.2.3. Accompagner la rénovation et la réhabilitation énergétique des logements</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p>		
 <p>Nombre de logements équipés</p> <p>Nombre de bâtiments publics équipés</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Accompagner les habitants à l'installation du solaire thermique</p> <p>B/ Étudier les possibilités de production de chaleur par le solaire thermique sur les bâtiments publics et privés lors des rénovations ou constructions neuves</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur, partenaire</p>		

D.1.15. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

A/ ACCOMPAGNER LES HABITANTS À L'INSTALLATION DU SOLAIRE THERMIQUE

Proposer des accompagnements dans le cadre du SPPEH auprès des particuliers pour la mise en place de systèmes de production d'énergies renouvelables :

- Sur le solaire thermique, en lien avec les projets de rénovation de l'habitat
- Relayer les aides existantes sur les projets ENR
- Mettre en place une subvention pour le solaire thermique > crédit impôts + aide de COLL'IN



Installation chauffe-eau solaire 2-8k€

Jusqu'à 20k€ en système combiné

Aide financière COLL'in – à chiffrer



Non quantifié



Crédit impôts : max. 4200€/particulier et mini 137€/particulier



COLL'in



Région, Département, COLL'in, Communes, Alpes Isère Habitat



Communes, particuliers



En continu

SPPEH/AGEDEN 2023-2024 : renouvellement de la convention et des actions pour l'année 2023

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

B/ ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS DE PRODUCTION DE CHALEUR PAR LE SOLAIRE THERMIQUE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS LORS DES RÉNOVATIONS OU CONSTRUCTIONS NEUVES

Bâtiments publics :

- Lors des projets de constructions neuves ou de rénovations des bâtiments publics, encourager la réalisation d'études sur le potentiel de production d'énergie renouvelable et l'intégrer dès la conception (en prenant en compte notamment les exigences de la réglementation thermique en vigueur)
- Identifier les bâtiments pouvant être équipés, avec un besoin en eau chaude régulier : logements communaux, piscines, etc.
- Privilégier les logements sociaux dans le cadre d'un plan d'équipement des bâtiments publics
- Inciter les communes à l'installation de panneaux solaires thermiques par une aide financière



Installation chauffe-eau solaire 2-8k€

Jusqu'à 20k€ en système combiné

Aide financière COLL'in – à chiffrer



1 ETP à COLL'in

Bâtiments privés :

Promouvoir l'énergie solaire thermique auprès des entreprises de la CCI et de la CMA

- Avec pour cible prioritaire les établissements médico-sociaux du territoire
- Actions de démarchage
- Co-financement d'une étude d'opportunité ou des équipements



ADEME : Financer une étude de faisabilité pour une installation solaire thermique, jusqu'à 70%

ADEME : Financer les installations de production d'eau chaude solaire

ADEME : Fonds Chaleur

En lien avec l'action A.1.2. Intégrer des règles environnementales dans les documents de planification qui doit permettre de faciliter l'installation de systèmes de production ENR via les PLU.



COLL'in



Communes, CCI, CMA



Communes, Particuliers



EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

AXE D. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT LES RESSOURCES LOCALES	ATTÉNUATION TOUS SECTEURS	
D.2. AMÉLIORATION DE L'USAGE DU BOIS-ÉNERGIE	ÉTUDE – TRAVAUX	
D.2.16. DÉVELOPPER L'USAGE DU BOIS-ÉNERGIE COMME SYSTÈME DE CHAUFFAGE PERFORMANT		
CONTEXTE <p>Le bois-énergie représente aujourd'hui une partie importante des consommations d'énergie du secteur résidentiel pour les besoins en chauffage de COLL'in. Le PCAET encourage le développement des énergies renouvelables, en particulier dans le cadre d'une production locale, permettant de valoriser les ressources du territoire. Cette action a donc pour objectif de développer l'usage du bois de chauffage en prenant en compte les différents enjeux locaux : la question de la qualité de l'air, l'équilibre entre les usages et l'utilisation d'une ressource locale et de qualité. Elle a également pour objectif d'accompagner au changement des appareils de chauffage des ménages vers des appareils performants, notamment en remplacement du fioul.</p>		
OBJECTIFS <p>Amélioration de la qualité de l'air Valoriser le bois-énergie local</p>		
 <p style="text-align: center;">NC</p>	 <p style="text-align: center;">NC</p>	 <p style="text-align: center;">NC</p>
LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS A.1.1. Optimiser les aménagements publics A.2.3. Accompagner la rénovation et la réhabilitation énergétique des logements C.3.13. Promouvoir la filière bois locale	
VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES <p>Vigilance sur l'impact qualité de l'air (émissions de particules fines) et nécessité d'imposer une exigence aussi forte que possible sur les performances des appareils.</p> <p>Vigilance sur la provenance et la qualité des granulés de bois qui alimentent les chaudières automatiques</p> <p>Anticiper le traitement et la collecte des anciens appareils de chauffage pour le recyclage</p>		
 <p>Nombre d'installation au fioul remplacées via les aides</p>		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A/ Communication et sensibilisation sur le bois et les appareils de chauffage B/ Accompagner le renouvellement des systèmes de chauffage C/ Mettre en place une aide pour le remplacement des chaudières aux énergies fossiles		
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Porteur, partenaire		

D.2.16. DÉVELOPPER L'USAGE DU BOIS-ÉNERGIE COMME SYSTÈME DE CHAUFFAGE PERFORMANT

A/ COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LE BOIS ET LES APPAREILS DE CHAUFFAGE

Accompagner les habitants dans le choix de leurs équipements :

- Bon dimensionnement des appareils et des équipements par rapport aux usages et aux besoins (chaudière à bois, poêle à granulés, etc.)
- Choix de l'installation par rapport à l'emplacement
- Insister sur l'importance d'un bon entretien, à minima 2x/an
- Informer sur le bon combustible (bois sec, taux d'humidité des granulés, etc.)
- Encourager le choix d'appareils performants (label flamme verte)



Non chiffré

Accompagner les habitants dans le choix du combustible :

- Promouvoir auprès des producteurs locaux de bois-énergie et des particuliers des reconnaissances garantissant un combustible de qualité et/ou issu de forêts gérées durablement
- Privilégier les fournisseurs disposant de certifications (par exemple, pour le bois déchiqueté CBQ+ (Chaleur Bois Qualité +))
- S'appuyer sur la filière locale (C.3.13) pour garantir un approvisionnement le plus local possible



1 ETP PCAET

Communiquer sur les enjeux d'une bonne utilisation du bois et d'un bois de bonne qualité (valoriser les ressources produites par Fibois), tout en s'assurant que la production de bois de chauffage ne vienne pas concurrencer la production de bois d'œuvre. Le développement du bois-énergie permet de valoriser les co-produits et les sous-produits en priorité.



Non identifié



COLL'in



FIBOIS 38, ONF et CRPF,
Sylv'ACCTES, Chambre
Agriculture, SCoT, TE38,
AGEDEN, AURA-EE



Particuliers



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

D.2.16. DÉVELOPPER L'USAGE DU BOIS-ÉNERGIE COMME SYSTÈME DE CHAUFFAGE PERFORMANT

B/ ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

Accompagner le renouvellement des chauffages des particuliers

- Sensibiliser les particuliers sur l'impact du chauffage au bois non performant (qualité de l'air, économies, d'énergie, etc.) -> Se rapprocher du collectif PEPSEL pour l'énergie bois
- Accompagner les ménages au changement d'appareil de chauffage, par la création d'un programme de subvention Air/Bois (OPAH par exemple, Fonds Air Bois avec soutien financier ADEME dans le cadre du PPA), pour le renouvellement des appareils de chauffage bois vétuste vers un appareil Flamme verte ou équivalent
- Identifier et mettre en avant les interlocuteurs locaux : AGEDEN, Espace Info Énergie et faire des communes et de COLL'in les relais
- Aide au remplacement des systèmes de chauffages polluants : cheminées ouvertes, poêles à simple combustion, chaudières fuel.
- Prise en charge à minima de l'étude personnalisée de chaque demandeur par l'AGEDEN
- Étudier la possibilité de mettre en place une aide à l'achat par COLL'in



Aide COLL'in – à chiffrer



1 ETP PCAET

Développer les installations de type chaufferie biomasse dans les bâtiments publics

- Connaître la consommation des bâtiments existants et comparer avec frais de fonctionnement actuels / futurs (A.1.1. Optimiser les aménagements publics)
- S'appuyer sur les CEP pour les études, les travaux et la recherche d'aides et de financements externes (TE38)
- S'appuyer sur la filière locale (C.1.12) pour garantir un approvisionnement le plus local possible.
- Vigilance sur l'impact qualité de l'air (émissions de particules fines) et nécessité d'imposer une exigence aussi forte que possible sur les performances des appareils.
- Vigilance sur la provenance et la qualité des granulés de bois qui alimentent les chaudières automatiques.



ADEME : Aide à l'installation de production de chaleur biomasse/bois

ADEME : Financement des études de faisabilité des projets de chaufferie biomasse

ADEME : Aide à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse

FEDER : Autorité de gestion est la Région



COLL'in, communes



TE38, ADEME, État, Région
Département



Particuliers



EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

D.2.16. DÉVELOPPER L'USAGE DU BOIS-ÉNERGIE COMME SYSTÈME DE CHAUFFAGE PERFORMANT

C/ METTRE EN PLACE UNE AIDE AU REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES AUX ÉNERGIES FOSSILES

Contexte réglementaire : Décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment.

La conversion des chaudières individuelles aux énergies fossiles par des chaudières alimentées par d'autres énergies constitue une action bénéfique pour le climat.

En plus de rester cher, le fioul est en effet une énergie fortement émettrice de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques pour la santé (particules fines, oxydes d'azote, etc.). Pour remplacer une vieille chaudière au fioul, des aides importantes existent, avec à la clé jusqu'à 50 % d'économies sur la facture d'énergie (source : *Changer son chauffage -ADEME, mars 2022*).

Réfléchir à la mise en place d'un dispositif de prime à la conversion de chaudière fioul ou gaz à d'autres énergies moins émettrices de GES :

- Définir les critères techniques et financiers pour la mise en place de la prime
- Mise en place du dispositif d'aides
- Évaluation et ajustements éventuels



Aide COLL'in – à chiffrer



Non quantifié



État : crédit d'impôt, certificat d'économie d'énergie, éco-prêt à taux 0

Coup de pouce chauffage 450€ à 4000€ selon les revenus des ménages

ANAH - Ma Prime Rénov'



COLL'in



Particuliers, copropriétaires



EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<p>AXE D. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT DES RESSOURCES LOCALES E</p>	<p>ATTÉNUATION TOUS SECTEURS</p>	
<p>D.3. ACCOMPAGNER LES PROJETS DE PRODUCTION D'ENR PORTÉS PAR LES ACTEURS LOCAUX (DÉVELOPPER LA VISION DU MIX ÉNERGÉTIQUE)</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX</p>	
<p>D.3.17. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ENR</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le photovoltaïque, le solaire thermique et le bois énergie sont identifiés comme les filières prioritaires sur le territoire et font l'objet de fiches actions spécifiques. Cependant au vu des ambitions tout potentiel d'énergies renouvelables doit être exploré. C'est le cas notamment de la méthanisation, de la géothermie, de l'éolien, de la récupération de chaleur et dans une moindre mesure de l'hydroélectricité. Ces énergies répondent cependant à des contexte et enjeux assez différents.</p> <p>Certaines des énergies renouvelables ont aussi le potentiel de s'intégrer à un réseau de chaleur existant ou à créer.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Analyser les opportunités et encourager le développement sur le territoire des ENR en plus de celles qui sont identifiés comme des filières prioritaires</p> <p>Vente du biométhane (via les Garanties d'Origine) aux acteurs du territoire pour accroître l'autonomie énergétique du territoire</p> <p>Apport de matières organiques au sol, moins émettrice de GES que les engrais classiques,</p> <p>Valorisation de déchets locaux</p>		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>A.3.5. Développer une offre locale de transports desservant les lieux structurants du territoire</p> <p>C.3.12. Faire de l'agriculture un vecteur de l'adaptation du territoire</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Faire connaître auprès des entreprises du territoire les potentiels et les accompagnements possibles</p> <p>Sur les projets des COLL'in, communes ou majeurs pour le territoire être vigilant sur la bonne mise en œuvre et suivi des projets pour éviter des contres-références</p> <p>De nouveaux projets de méthanisation nécessitent une adaptation des réseaux gaz. La cogénération sera une piste à étudier, en lien avec la création de réseaux de chaleur. La coordination par la collectivité permettrait de faire avancer les projets ensemble et ainsi d'optimiser les coûts.</p> <p>Vigilance à avoir sur les cultures mises en intrants (concurrence avec d'autres destinations) : respect de la réglementation.</p> <p>Privilégier l'implantation des unités de méthanisation sur des zones déjà artificialisées ou polluées ou dégradées afin de ne pas artificialiser de zones supplémentaires</p> <p>Concertation avec l'ensemble des acteurs en amont des projets de développement éolien</p> <p>Anticiper l'intégration paysagère des futurs projets</p> <p>Rechercher systématiquement la solution de moindre impact</p>		

<p>AXE D. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT DES RESSOURCES LOCALES E</p>	<p>ATTÉNUATION TOUS SECTEURS</p>	
<p>D.3. ACCOMPAGNER LES PROJETS DE PRODUCTION D'ENR PORTÉS PAR LES ACTEURS LOCAUX (DÉVELOPPER LA VISION DU MIX ÉNERGÉTIQUE)</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX</p>	
<p>D.3.17. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ENR</p>		
<p>  Hausse de la production ENR sur ces énergies Nombre de réseaux de chaleur créés ou étendus Nombre de projets de méthanisation accompagnés / réalisés sur le territoire MWh produits </p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Développer des projets de méthanisation B/ Poursuivre le développement des réseaux de chaleur C/ Encourager la récupération de la chaleur fatale D/ Étudier le potentiel de développement de l'éolien E/ Coordonner la transition énergétique sur le territoire</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Partenaire, porteur</p>		

D.3.17. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ENR

A/ DÉVELOPPER LES PROJETS DE MÉTHANISATION

Connaître les ressources du territoire pour programmer le développement de la filière méthanisation :

- Étude territoriale (projets existants, potentiels, adaptation du réseau si injection, par ex.)
- Instance locale associant porteurs de projets, collectivités et partenaires pour anticiper concurrence sur les gisements
- Renforcement du réseau de distribution/collecte
- Travail sur l'acceptabilité sociale des projets et calcul des impacts liés à l'acheminement des matières organiques sur site (trafic, émissions CO₂, bruit, odeurs, etc.)
- Faire de l'approvisionnement local une garantie pour qu'un projet voit le jour
- S'assurer du bon dimensionnement des installations
- Ne pas faire concurrence aux autres usages de la biomasse (agricoles notamment)

Accompagner l'émergence et le développement des nouveaux projets :

- Mobiliser les acteurs à l'échelle de territoires de projets et les accompagner en phase d'étude et de développement.
- Accompagner les collectifs assurant la gouvernance des projets sur le volet des relations humaines.

Communiquer et partager les bonnes pratiques :

- Informer l'ensemble des acteurs du territoire
- Organiser des visites références, etc.

Initier une réflexion sur l'opportunité de flécher les garanties d'origine produites localement sur des consommations du territoire, par exemple le patrimoine communal et intercommunal, la mobilité (GNV), etc.

Identifier des débouchés locaux possibles pour le GNV produits, par exemple dans le cadre des opérations de développement du transport collectif (navettes, TAD, etc.).

Étudier le potentiel d'utilisation d'espèces végétales envahissantes comme matières premières pour la méthanisation biomasse (renouée du japon par exemple, action B.3.10).



Étude faisabilité méthanisation 30k€
Étude raccordement 60k€



Non quantifié



ADEME : Financer des études préalables à la construction d'une installation de méthanisation

ADEME : Financer des installations de méthanisation (injection, cogénération, chaleur)

ADEME : Subventionner une étude préalable au tri à la source ou au traitement des biodéchets des ménages



GRDF



EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

D.3.17. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ENR

B/ DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Les projets de réseau de chaleur naissent à partir de projets sous maîtrise d'ouvrage publique pour répondre à des besoins identifiés, projets auxquels les acteurs privés peuvent se joindre.

- 1/ Réaliser un inventaire patrimonial pour avoir une connaissance fine des consommations d'énergie des bâtiments publics (administratifs, services, CCAS, écoles, etc.) communaux et intercommunaux : sources d'énergie, consommation annuelle, localisation, etc.). Identifier les besoins en chaleur et les besoins en électricité.
- 2/ À partir de ce socle de connaissances, définir les besoins en chaleur, les possibilités de mutualisation et s'appuyer sur les accompagnements locaux pour l'équipements des bâtiments en réseaux de chaleur.
- 3/ Continuer à encourager et accompagner sur l'ingénierie en phase amont des projets les communes qui souhaitent créer des réseaux de chaleur biomasse ou à partir de chaleur fatale ou bien qui souhaitent développer des solutions de géothermie.

Pour les créations de réseaux de chaleur, prioriser un approvisionnement local en lien avec les filières vertueuses



Étude réseaux de chaleur
– à chiffrer



Non quantifié

Banque des territoires : Accompagner les projets de développement des énergie renouvelables et réseaux de chaleur, pour de l'ingénierie technique et financière



ADEME : Aide au financement d'investissement de réseaux de chaleur ou de froid

ADEME : Financer les installations géothermiques de production de chaleur et de froid



SCoT, TE38, AURA-EE, ADEME, État, Région, Département, AGEDEN



Entreprises / Communes / Intercommunalité



EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

C/ ENCOURAGER LA RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR FATALE

Identifier les industries qui disposent d'une capacité de production de chaleur fatale en vue d'utilisation pour leurs propres besoins ou pour injection dans un réseau de chaleur.

Communiquer auprès de ces entreprises les accompagnements techniques et financiers disponibles

Entamer un travail de rapprochement avec Danone et Nestlé pour identifier les possibilités de récupération de leur chaleur fatale



Non chiffré



Non quantifié



ADEME : Aide aux installations de récupération de chaleur fatale / Fonds Chaleur



COLL'in



SCoT, TE38, AURA-EE, ADEME, État, Région, Département, AGEDEN, entreprises



Entreprises / Communes / Intercommunalité



EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

D.3.17. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ENR

D/ ÉTUDIER LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN, GRAND ET PETIT

Aujourd'hui, l'intégralité du territoire de COLL'in est couverte par des « enjeux rédhibitoire » pour l'implantation de projet de grand éolien, du fait de la proximité avec l'aéroport Saint-Exupéry notamment.


Une veille continuera d'être assurée en interne de la CC, au cas où les zones d'interdiction soient amenées à évoluer dans les prochaines années.

Bien que les enjeux énergétiques globaux restent limités, le petit éolien peut répondre à une demande dans le milieu rural ou en zones non connectées au réseau, en particulier en autoconsommation dans les exploitations agricoles. La ressource en vent y est souvent facilement accessible. En outre, les machines utilisées dans le secteur agricole offrent souvent de meilleures performances techniques et économiques que celles destinées au marché des particuliers.

Pour les particuliers, comme pour les exploitants agricoles, le développement du petit éolien passera par un accompagnement technique local, dont COLL'in pourra être le relais.

 Non chiffré

 Non quantifié

 Non identifié



SCoT, TE38, AURA-EE, ADEME, État, Région, Département, AGEDEN, Chambre d'agriculture



Particuliers, agriculteurs



EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

E/ COORDONNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE

En complément de ces actions, COLL'in jugera de l'intérêt de se doter d'outils d'animation territoriale de manière à susciter l'émergence de projets auprès des porteurs privés du territoire (particuliers, entreprises, etc.) en cohérence avec les potentiels et enjeux du territoire.

Une étude préalable plus approfondie sur certains usages de l'énergie, comme celle déjà menée dans le cadre du PCAET, pourra orienter les projets de développement sur le territoire. En effet, une meilleure adaptation du territoire passe par un mix énergétique varié et adapté aux enjeux et au niveau de maturité des filières ainsi que leurs perspectives de développement.

Les travaux de réflexion intégreront donc la pertinence du développement de ces outils (par ex. financer une animation locale (centrales villageoises) fera sortir plus de projet et l'accompagnement sera beaucoup plus fiable et utile.) et de leur diffusion sur le territoire.

Enfin, une des orientations de ce travail pourra être la création d'un cluster de l'énergie, regroupement des acteurs clefs de la production et du stockage (syndicat d'énergie, acteurs publics et privés, etc.) avec des missions, une organisation, un modèle juridique et économique à déterminer.

 Non chiffré

 Non quantifié

 Non identifié



COLL'in



SCoT, TE38, AURA-EE, ADEME, État, Région, Département, AGEDEN



En continu

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

E.18. ANIMER, SUIVRE ET ÉVALUER LE PCAET EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS PILOTES DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le Plan Climat est un document porté par différents acteurs du territoire. COLL'in Communauté en est la coordinatrice et à ce titre, elle doit s'assurer de la mise en œuvre des actions et du suivi de leur mise en œuvre, ainsi que de l'atteinte des objectifs. Pour cela, un tableau de suivi des indicateurs sera à renseigner.

Le PCAET doit être suivi dans la mise en œuvre des actions afin de s'assurer de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs. Il doit également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions, notamment les appels à projets, etc. ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne.

Le PCAET nécessite également une animation afin de mobiliser les différents acteurs et d'impulser la mise en place des actions.

OBJECTIFS

Maintenir et développer la mobilisation des acteurs services, des élus et acteurs du territoire

Assurer un plan évolutif et collaboratif

Suivre et évaluer la politique air - climat - énergie de la collectivité pour l'améliorer en continu

	NC		NC		NC
--	----	--	----	--	----

LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS


Sans objet

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

Sans objet

VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES

Sans objet

	<p>Nombre de réunions organisées (comité des partenaires, etc.)</p> <p>Nombre d'actions réalisées selon le calendrier prévisionnel</p> <p>Nombre de formations des élus et agents communaux et intercommunaux réalisées</p>
---	---

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Former un comité de suivi du PCAET

B/ Rendre compte des avancées

C/ Former et sensibiliser tous les élus locaux aux thématiques climat-air-énergie

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Porteur, animateur

E.18. ANIMER, SUIVRE ET ÉVALUER LE PCAET EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS PILOTES DU TERRITOIRE

A/ FORMER UN COMITÉ DE SUIVI DU PCAET


Constitution du comité de suivi :

- Mettre en place et animer un comité des partenaires et des porteurs d'actions (pilotes externes + Commission environnement + COTECH) qui se réunira au moins deux fois par an
- Organiser et participer aux temps de travail organisés de manière régulière

 Non chiffré

Évaluer et suivre le programme des actions du PCAET :

- Mise à jour annuelle tableau de bord des actions du PCAET (observations sur l'état d'avancement, analyse des écarts et actions correctives) en lien avec les services et partenaires du PCAET
- Prévoir un bilan (réglementaire) à mi-parcours (2025) et une révision au bout de 6 ans (2028)

 Non quantifié

 Non identifié



COLL'in



Partenaires et pilotes



Tous public



Réunion du comité deux fois par an


EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

B/ RENDRE COMPTE DES AVANCÉES

Mettre en place une rubrique systématique « En action pour le climat » dans les journaux des communes, COLL'IN, entreprises (Écho des Collines)

 Non chiffré

Faire du site internet de COLL'in la porte d'entrée vers le plan climat et le suivi des actions et y ajouter de manière régulière les actualités et les avancées, par exemple les listes d'acteurs du territoire qui doivent être créées et mises à jour.

 1 chargé de communication

Établir annuellement le rapport développement durable conformément à la réglementation annexée au Débat d'Orientation Budgétaire, le rendre accessible au public (mise en forme attractive, accès simplifié sur notre site internet), le diffuser à nos partenaires – Lettre du Climat

 Non identifié

Organisation d'un séminaire à mi-parcours sur le PCAET et ses différentes thématiques : à l'image du séminaire organisé en 2022, faire participer des acteurs locaux, etc.



COLL'in



Tous public



Diffusion régulière de la Lettre du Climat
 Tous les ans : rapport de développement durable
 2025 : organisation du séminaire de mi-parcours

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

E.18. ANIMER, SUIVRE ET ÉVALUER LE PCAET EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS PILOTES DU TERRITOIRE

C/ FORMER ET SENSIBILISER TOUS LES ÉLUS LOCAUX AUX THÉMATIQUES CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

Dès maintenant et à chaque nouveau mandat, prévoir un temps de sensibilisation-formation des élus aux enjeux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

Axer le discours sur l'articulation aménagement/urbanisme/adaptation

Communiquer et organiser des visites et des démonstrations sur les sites de projets innovants

S'appuyer sur l'outil Fresque du Climat, le CNFPT, l'AMI pour organiser les temps de formation.



Non chiffré



1 chargé de mission PCAET



Non identifié



COLL'in



AGEDEN, État, SCoT, AMI, CNFPT, Fresque du Climat



Élus communaux et intercommunaux








En continu et à chaque nouveau mandat.

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<p>AXE E.TRANSVERSAL</p>	<p>SENSIBILISATION – MOBILISATION</p>	
<p>E.19. MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>La mise en œuvre du PCAET nécessite un travail continu et approfondi de mobilisation et de sensibilisation des différentes parties prenantes du territoire. Quelques soient les thématiques (rénovation, développement des ENR, réduction des consommations d'eau, préservation des espaces naturels, changement d'habitudes de mobilités, etc.), les habitants, les acteurs économiques et associatifs et les décideurs politiques seront informés et sensibilisés pour que les actions voient le jour de la meilleure manière possible.</p> <p>Concernant les acteurs économiques, la réactualisation, en cours, de la stratégie économique du territoire au regard notamment des enjeux environnementaux et de sobriété foncière, permettra d'anticiper les prochaines évolutions du PCAET en direction du secteur privé (tertiaire et industriel).</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Mobiliser les acteurs en continu</p>		
 <p>NC</p>	 <p>NC</p>	 <p>NC</p>
<p>LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Sans objet</p>	<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>Toutes les actions du PCAET</p>	
<p>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</p> <p>Sans objet</p>		
 <p>Nombre d'écoles accompagnées Nombre d'actions de sensibilisations Nombre d'évènements organisés</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Identifier et promouvoir les acteurs locaux B/ Étudier l'accompagnement des collectifs de citoyens qui portent des projets sur l'énergie et l'écologie C/ Faire des écoles des lieux de formation et de sensibilisation privilégiés D/ Accompagner et sensibiliser le grand public E/ Faire entrer les matériaux biosourcés dans les pratiques des professionnels</p>		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Porteur, animateur</p>		

E.19. MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

A/ IDENTIFIER ET FAIRE LA PROMOTION DES ACTEURS LOCAUX

Identifier et lister les acteurs du territoire (réparation, accompagnement économies d'énergie, sensibilisation, biodiversité, énergies renouvelables) et communiquer dessus.



Non chiffré

Identifier, avec la CMA et la CCI l'ensemble des artisans et producteurs locaux du territoire :



Non quantifié

- Créer un support de communication rassemblant les adresses des producteurs et artisans locaux type « Guide de l'économie local »
- Le diffuser sur les sites communaux et intercommunaux :
 - Accès facile en en ligne, par un raccourci par exemple
 - Communiquer lorsque de nouveaux acteurs sont identifiés, s'implantent
 - Mettre à jour la liste de manière régulière

Travailler sur la création d'un label local/éco pour les artisans, commerçants et producteurs du territoire :

- Cahier des charges et critères
- Communication sur le label
- Travail avec les chambres

Créer un ou plusieurs points de vente locaux, qui regroupent à la fois des artisans et commerçants locaux et des agriculteurs-éleveurs. Ces lieux pourraient également accueillir des associations ou des services locaux, comme la réparation de vélos, d'électroménager, etc.

S'appuyer sur le Tissou pour valoriser les achats locaux et les circuits courts.



CMA : Faire confiance au savoir-faire artisanal et impliquer les artisans dans vos projets

CCI/CMA : Accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants



COLL'in, Les Tisserands du Lien, communes



CCI, CMA



Tous publics



En continu

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

E.19. MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

B/ ÉTUDIER L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS DE CITOYENS QUI PORTENT DES PROJETS SUR L'ÉNERGIE ET L'ÉCOLOGIE

Face aux enjeux énergétiques et écologiques, un grand nombre d'acteurs locaux sensibilisent leurs voisins et leurs collègues, mettent en place des jardins partagés, des AMAP, des pédibus, des monnaies locales, produisent ensemble des énergies renouvelables, favorisent le recyclage et le réemploi, échangent savoirs et services ou font en sorte de réduire l'impact de leur activité professionnelle. Ces initiatives, lancées par des collectivités, des associations, des collectifs et des entreprises, se développent sur le territoire.

Malgré la bonne volonté évidente et les trésors de motivation de celles et de ceux qui les portent, elles n'ont pas encore réussi à embarquer une majorité d'habitants derrière elles. Elles ont souvent besoin d'aides, d'outils pour perdurer ou se développer.

Soutenir les initiatives qui concourent à la transition énergétique, écologique et solidaire : habitat et énergie, déchets, mobilité, éco consommation, biodiversité, alimentation, sobriété.

- Identifier et valoriser les initiatives existantes, identifier le besoin
- Accompagner les porteurs de projets



Non chiffré



1 chargé de mission
PCAET



Non identifié



COLL'in



Tous les acteurs et habitants
du territoire



En continu

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

E.19. MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

C/ FAIRE DES ÉCOLES DES LIEUX DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION PRIVILÉGIÉS

Travailler avec les publics scolaires pour les sensibiliser aux différents enjeux climat-air-énergie, en travaillant avec des outils existants ou en faisant venir des intervenants spécialisés :

Agriculture et jardinage :

- Créer des jardins pédagogiques dans les écoles, avec un objectif de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation des enfants
- Installer en parallèle des composteurs, en lien avec l'accompagnement du SMND
- Travailler autour de la thématique agriculture-alimentation en valorisant le jardinage en permaculture, en respectant les sols et la saisonnalité et promouvoir les démarches du champ à l'assiette
- Travailler avec les personnes retraitées, créer du lien intergénérationnel autour de ces lieux (ex : CCAS d'Heyrieux)

Alimentation et gaspillage :

- Expérimenter, en lien avec l'ADABIO, l'outil GoûtÔdébat dans les écoles de la CC pour sensibiliser les enfants aux thématiques agriculture/alimentation/gaspillage
- Poursuivre les ambitions en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, en sensibilisant les élèves :
 - Organiser une campagne, 2 à 3 fois par an et sur une semaine, pour peser les restes dans les assiettes
 - Travailler avec les enfants, de manière pédagogique, pour que l'intérêt de la démarche soit bien mis en avant
 - Fixer des objectifs d'amélioration biannuels et mesure l'évolution d'une campagne de mesure à l'autre
 - Prévoir des récompenses à la clé, défi par classe par exemple
- Et le personnel des cantines :
 - Au-delà de la réflexion sur le gaspillage par les élèves, réfléchir aux quantités servies, travailler avec les cuisiniers et les cuisinières des cantines pour adapter les volumes servis aux appétits
 - Réfléchir à un débouché pour les restes des cantines, notamment avec l'installation de composteurs autonomes par le SMND
- Créer un réseau de référents pour les cantines municipales et promouvoir les pratiques exemplaires :
 - Établir une liste des référents et constitution d'un groupe d'échange
 - Organisation de temps d'information et de partage sur les bonnes pratiques et retours d'expériences en salle ou sur le terrain : alimentation saine et moins carbonée, recours aux circuits-courts, leviers de lutte contre le gaspillage, etc.
- Engager la réflexion en lien avec le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SMND

Biodiversité :

- Adhésion à des programmes type « en route vers les ENS »

Climat :

- Proposer des animations Fresque du Climat dédiées aux publics scolaires



Non chiffré



Non quantifié







ADEME : Financer les équipements de lutte contre le gaspillage, jusqu'à 55%

ADEME : Financer les études de lutte contre le gaspillage (50%-70%)

CMA : Valoriser les produits alimentaires locaux auprès de l'ensemble des acteurs de votre territoire

E.19. MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

C/ FAIRE DES ÉCOLES DES LIEUX DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION PRIVILÉGIÉS

<p>Économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation d'un défi sur les énergies destiné aux scolaires de 3e cycle (CM1-CM2), en plusieurs séances = accompagner les scolaires dans leur changement de comportement en réalisant des actions de sensibilisation et d'information sur différentes thématiques liées à l'énergie : les sources d'énergie, l'effet de serre et le dérèglement climatique, les écogestes, l'éco-consommation, l'isolation, la citoyenneté. ➤ Défi Class'énergie : concours inter-écoles dont l'objectif est de sensibiliser les élèves aux gestes économes et aux enjeux de l'énergie <p>Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les scolaires : <ul style="list-style-type: none"> • Animation scolaire vélo – en lien avec le programme "Savoir Rouler À Vélo" (SRAV) • Challenge Mobilité Scolaire : Former les écocitoyens de demain • Démarche Pédibus – Vélobus : Ensemble vers l'école 		
 <p>Communes, écoles</p>	 <p>CD38, AGEDEN, Fresque du Climat, SMND, association Zéro Déchets</p>	 <p>Élèves et enseignants</p>
 <p>En continu</p> <p>Défi Class Energie : discussion en cours sur la réalisation d'une animation sur 2023</p>		<p>EN COURS <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

E.19. MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

D/ ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Économies d'énergie

- Communication générale : diffusion d'articles, de vidéos, etc. via le site internet de la collectivité, les sites et bulletins des communes, réseaux sociaux, presse, sites des associations et autres partenaires, etc. Pour cela, un groupe de diffusion sera créé.
- Organisation d'événements grand public : forums annuels, soirées thermographiques et prêts de caméras infrarouges, visites exemplaires de logements rénovés, animations sur foires et salons, ateliers éco-consommations (produits ménagers, cosmétiques, cuisine anti-gaspillage, etc.), conférences sur différents thèmes (sobriété énergétique, rénovation énergétique, bâti ancien, chauffage, énergies renouvelables, écogestes, qualité de l'air intérieur, aides financières, mobilité, etc.)
- Créer un défi territorial sur les économies d'énergie, en lien avec l'Espace Info Énergie, avec un suivi et des lots pour les plus économes. S'appuyer sur le modèle du challenge mobilité de la Région.
- Cibler la communication selon les interlocuteurs. Par exemple :
 - Dans les logements : communiquer sur les températures nuit/jour, en fonction des pièces
 - Dans les bâtiments publics : suivi des consommations énergétiques et monitoring
 - Pour les entreprises : bonus écologique (dispositif d'aide DD)



Non chiffré

Prolonger la durée de vie des équipements

- Privilégier la mutualisation et/ou le réemploi
 - Matériel de jardinage, bricolage, tondeuses, électroménager, etc.
 - Broyeur public mis à disposition sous demande de réservation
- Orienter le grand public vers les artisans et les commerçants de la réparation, pour limiter les achats neufs :
 - Organisation d'événements de promotion / CMA
 - Développer le réseau des réparateurs du territoire de COLL'in Communauté



Non quantifié

Agriculture et alimentation

- Élargir la sensibilisation engagée dans les écoles à l'ensemble des habitants :
 - Ouverture des jardins partagés des écoles le w-e ou création de jardins partagés et publics, gérés par les services techniques des communes
 - Organiser des événements et des temps conviviaux autour des jardins : préparations à partir des produits cultivés par exemple
 - Donner des conseils pour le jardinage à domicile
- Développer l'échange et le partage de graines et de semences (légumes, fruits, fleurs) entre particuliers
 - Mettre à disposition des boîtes à graines sur le modèle des boîtes à livres dans les communes (mairies par exemples, lieux culturels) ou de la grainothèque à la médiathèque des Collines (Valencin et Heyrieux), en accès libre et gratuit, sur un principe d'échange entre les participants (pas de graines hybrides ou non bio).
- Sensibilisation du grand public sur l'alimentation durable (ADABIO)



Non identifié

E.19. MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

D/ ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Mobilité

- Sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Programme Mobilité
- Information et communication sur les expérimentations en cours (TAD, transport solidaire, covoiturage, etc.)
- Relai auprès des communes sur les actions en cours

Qualité de l'air

- Sensibilisation autour des périodes d'épandages, distances à garder avec les parcelles agricoles, précautions à prendre, éloignement des enfants, etc.

Lutte contre la prolifération des vecteurs de maladies – moustique tigre

- Diffusion des éléments présents sur le site internet de la CC et des supports de l'ARS pour être relayés aux communes et aux habitants.
- Préconisations sur la lutte contre la prolifération :
 - Éviter de créer des gîtes larvaires (collections d'eau stagnante propices au développement des larves) lors de la conception des bâtiments et lors de travaux mais également sur l'usage en évitant les réservoirs ouverts d'eau



COLL'in, associations



AGEDEN, associations locales, CMA (Répar'Acteurs), communes, ADABIO



Grand public



En continu

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

E.19. MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

E/ FAIRE ENTRER LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS

Identifier et recenser les artisans et les professionnels du bâtiment, à une échelle régionale, pour améliorer les synergies. S'appuyer sur les annuaires existants (CMA, Fibois et le site boisdici.org pour la filière bois de construction, etc.).



Non chiffré

Travailler avec la CMA et former les artisans aux pratiques de construction et de rénovation respectueuses de l'environnement et aux nouveaux matériaux sur les thématiques suivantes :

- Favoriser la construction bioclimatique
- Utiliser des produits biosourcés
- Favoriser l'usage de la terre, chanvre, paille, pierre, bois
- Privilégier les filières locales
- Diffuser les ressources existantes (Fibois)
- Coupler le choix de matériaux biosourcés avec une meilleure intégration de la qualité de l'air (choix des peintures, importance de l'aération et de la ventilation du bâti, etc.)



Non quantifié

Organiser des retours d'expérience et des visites de site pour les professionnels et promouvoir ce qui existe déjà, notamment les animations organisées par Fibois AURA.



Non identifié

Diffuser les ressources existantes et orienter vers les conseils de Fibois et de l'EIE.



CMA, Fibois, EIE, GRETA, AGEDEN, CFA Bâtiment (Bourgoin)



Professionnels du BTP, artisans



En continu

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE



Chapitre III. Annexes

3



SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

III.A.1. Les priorités des actions

Les priorités ont été définies en deux temps. D'abord, lors du premier atelier de construction du plan d'actions puis, après la finalisation des actions, lors du COPIL de validation.

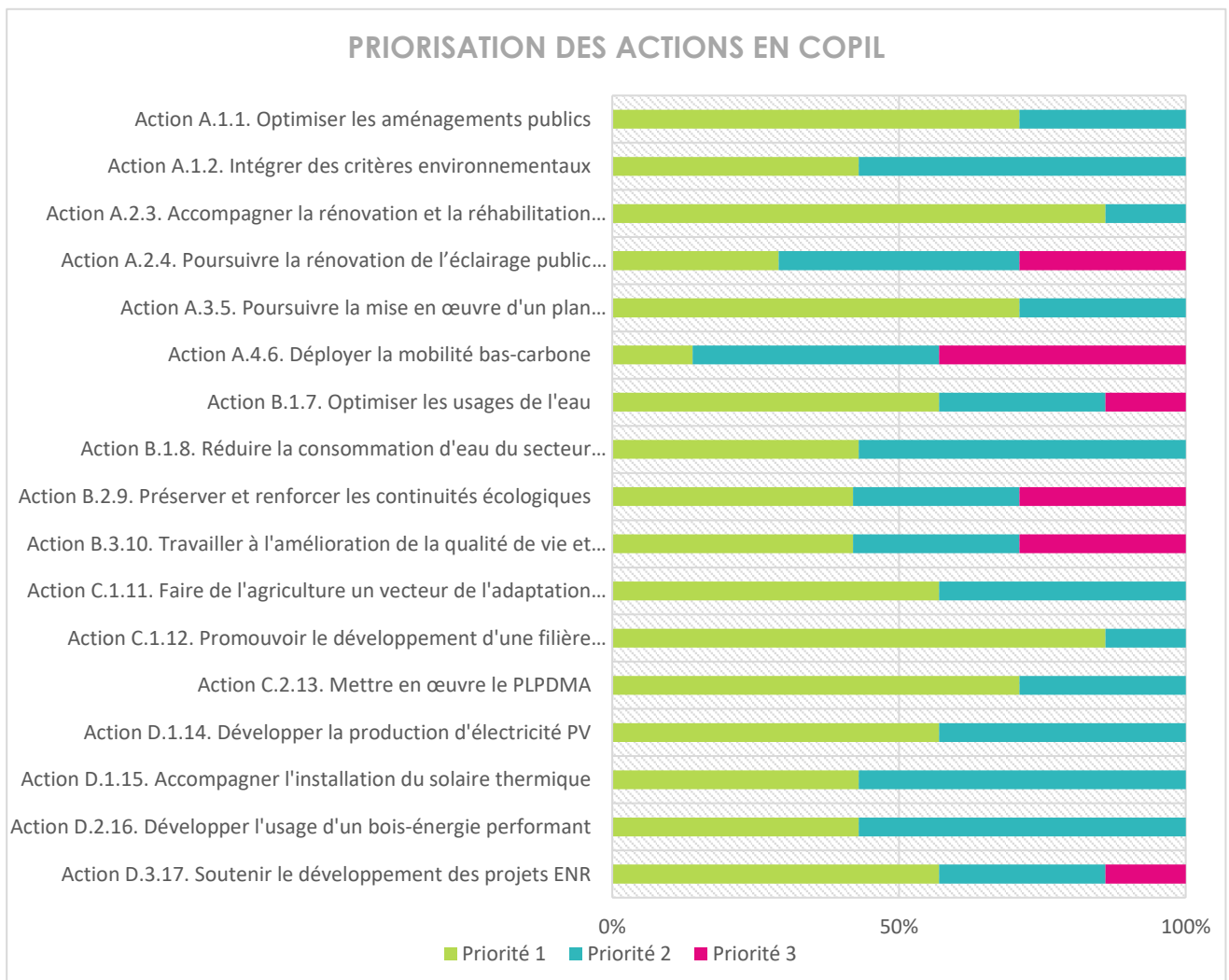
Lors du premier atelier de travail, chaque participant avait à sa disposition 10 points à attribuer à des actions, soit 10 actions à prioriser. À l'issue de ce vote, les actions qui avaient recueilli le plus de votes étaient considérées comme prioritaires, autrement dit les actions ayant recueilli 9 votes ou plus.

AXE 1 Favoriser les usages sobres et performants	Intégrer les enjeux énergétiques et de qualité de l'air dans les règles d'urbanisme	
	Obligation d'installation de récupérateurs d'eau dans les PLU	7
	Végétaliser les espaces publics (10) et les parkings (5)	15
	Amélioration de la performances des bâtiments et des usages	
	Restaurer les maisons en pizé	4
	Recenser les friches industrielles et les revaloriser	3
	Priorité aux ENR pour les rénovations ou les constructions neuves	4
	Renforcer l'intermodalité et mailler le territoire en alternatives à la voiture	
	Création de pistes cyclables sécurisées (9) et d'abris vélos (4) pour relier les gares	13
	Diversification des transports routiers	
Mettre en place une plateforme de covoiturage type LANE	10	
Développer une navette entre les villages de la CC et les gares	7	
Développer la mise à disposition de véhicules électriques type CITIZ	Nouv.	
AXE 2 Adapter pour préserver les ressources et le cadre de vie	Préservation et gestion de la ressource en eau	
	Limitier la perméabilisation des sols, voire désimperméabiliser	14
	Travailler à la récupération des eaux (pluie, sources, etc.)	6
	Préservation des milieux naturels et du cadre de vie	
	Entretien des forêts et les régénérer	5
Conservier le "bon sens paysan"	5	
AXE 3 Valoriser les dynamiques de proximité dans les activités locales	Développement d'une économie et de services locaux dynamiques, vertueux et de proximité	
	Créer un magasin de producteurs/artisans locaux	8
	Amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets	
	Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire des les cantines	5
	Créer des recycleries/ressourceries dans les déchetteries	11
	Développer le compostage individuel et collectif (cité dans plusieurs actions 4+4+2)	10
	Adaptation et maintien de la filière agricole locale et durable pour répondre à la demande locale	
	Encourager les plantations de haies	6
Développer le maraîchage bio	4	

AXE 4 Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales	Valorisation des gisements solaires	
	Mise à disposition des surfaces des bâtiments publics, des parkings, etc. pour des centrales villageoises	9
	Subventionner l'installation de panneaux solaires thermiques pour les particuliers	4
	Amélioration de l'usage du bois énergie	
	Création d'une filière vertueuse d'alimentation en bois (taillis à courte rotation)	6
AXE 5 Transversal	Engagement dans une démarche d'exemplarité de la collectivité	
	Faire des retours d'expériences sur les projets nouveaux ou innovants menés sur le territoire	3
	Mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche climat et énergie	
	Mobilisation via les écoles	5
	Développer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics	6
	Plan d'urgence ou de gestion de crise en cas de raréfaction subue des ressources énergétiques, naturelles et alimentaires	
	Viser l'autonomie	5
Développer les circuits courts	5	

Lors du COPIL, les participants ont été invités à se positionner et à prioriser l'ensemble des actions « finalisées » en les classant par ordre de priorité, de 1-prioritaire à 3-peu prioritaire.

Les résultats sont présentés dans le graphique ci-après.



III.A.2. Le sondage grand public

Un sondage pour le grand public a été mis en place entre fin février et mi-avril 2022, afin de recueillir la participation des habitants du territoire.

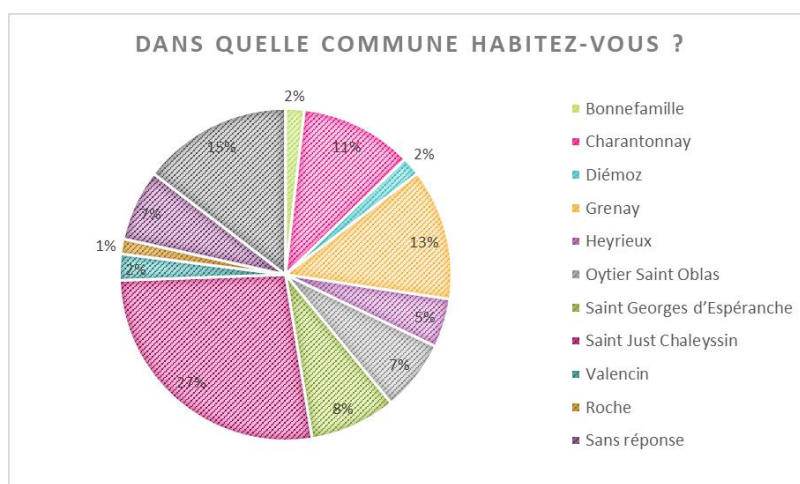
Une synthèse des résultats est ici proposée.

Au total, 274 réponses ont été recueillies, dont 173 réponses complètes (63%).

Q1 – Dans quelle commune habitez-vous ?

Environ 1% de la population a répondu au questionnaire (sur le nombre total de réponses).

Les communes de Saint-Just-Chaleyssin, Charantonnay et Grenay sont les plus représentées dans les répondants.

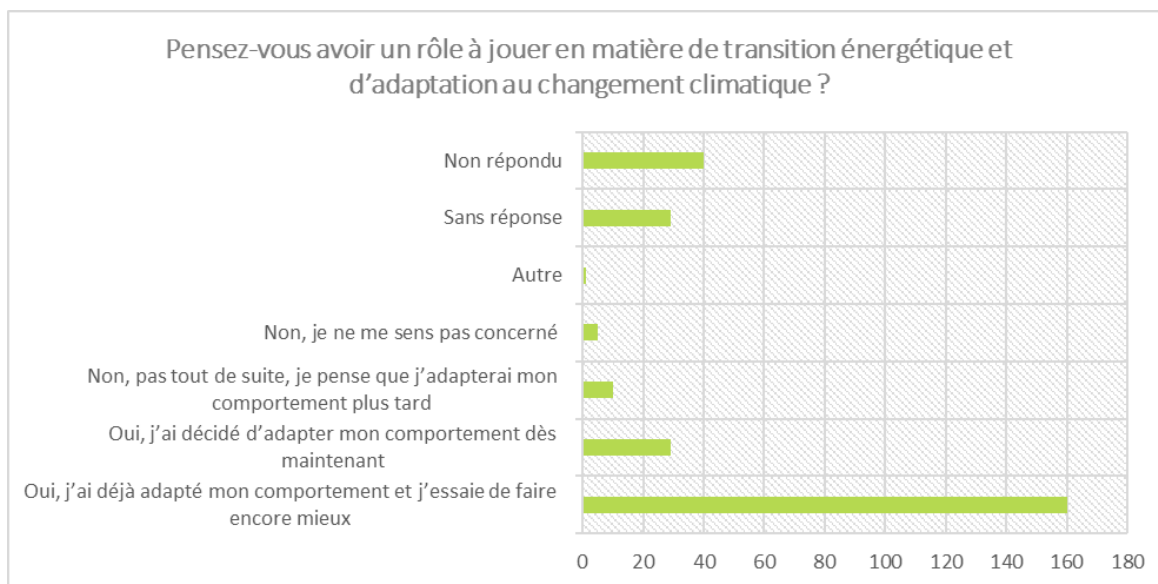


Réponse	Décompte	Pourcentage	Population (2019)	Part de la population
Bonnefamille	5	1,82%	1073	0,47%
Charantonnay	30	10,95%	1969	1,52%
Diémoz	5	1,82%	2799	0,18%
Grenay	35	12,77%	1627	2,15%
Heyrieux	13	4,74%	4712	0,28%
Oytier-Saint-Oblas	19	6,93%	1668	1,14%
Saint-Georges-d'Espéranche	23	8,39%	2128	1,08%
Saint-Just-Chaleyssin	74	27,01%	3439	2,15%
Valencin	7	2,55%	2656	0,26%
Roche	4	1,46%	2879	0,14%
Sans réponse	19	6,93%		
Non répondu	40	14,60%		

Q2 - Pensez-vous avoir un rôle à jouer en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique ?

Près de 60% des répondants pensent avoir un rôle à jouer dans la transition énergétique et dans l'adaptation au changement climatique de leur territoire.

À noter qu'il existe un biais dans les réponses, ce type de sondage attirant en priorité des personnes déjà sensibilisées sur ces sujets.

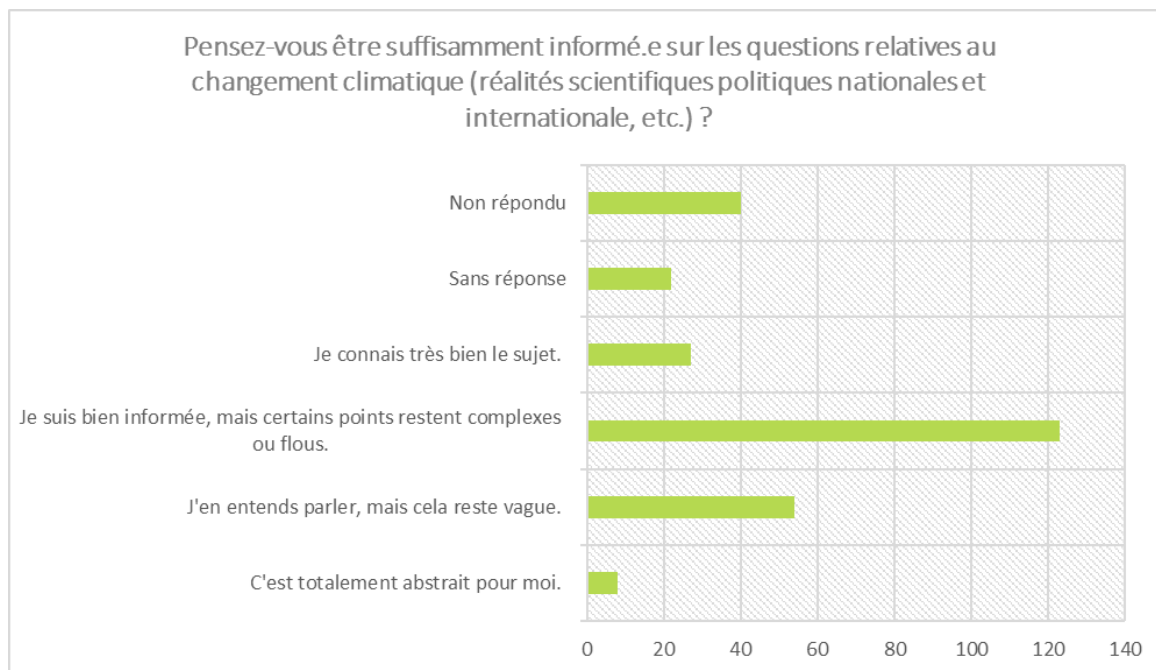


Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui, j'ai déjà adapté mon comportement et j'essaie de faire encore mieux	160	58,39%
Oui, j'ai décidé d'adapter mon comportement dès maintenant	29	10,58%
Non, pas tout de suite, je pense que j'adapterai mon comportement plus tard	10	3,65%
Non, je ne me sens pas concerné	5	1,82%
Autre	1	0,36%
Sans réponse	29	10,58%
Non répondu	40	14,60%

Q3 - Pensez-vous être suffisamment informé.e sur les questions relatives au changement climatique (réalités scientifiques politiques nationales et internationale, etc.) ?

Environ 45% des répondants affirment être bien informés, mais que des aspects restent moins maîtrisés ou connus, et près de 20% indiquent en entendre parler, mais sans que cela ne soit une notion bien définie.

Il ressort donc que le niveau d'information au sujet du changement climatique est intéressant, mais que des efforts de sensibilisation, d'information et de vulgarisation restent encore à faire sur le territoire.



Réponse	Décompte	Pourcentage
C'est totalement abstrait pour moi.	8	2,92%
J'en entends parler, mais cela reste vague.	54	19,71%
Je suis bien informée, mais certains points restent complexes ou flous.	123	44,89%
Je connais très bien le sujet.	27	9,85%
Sans réponse	22	8,03%
Non répondu	40	14,60%

Q4 - Quel niveau d'ambition pensez-vous qu'il faudrait accorder à ces différents axes stratégiques ?

Cette question a été posée à propos de 16 thématiques.

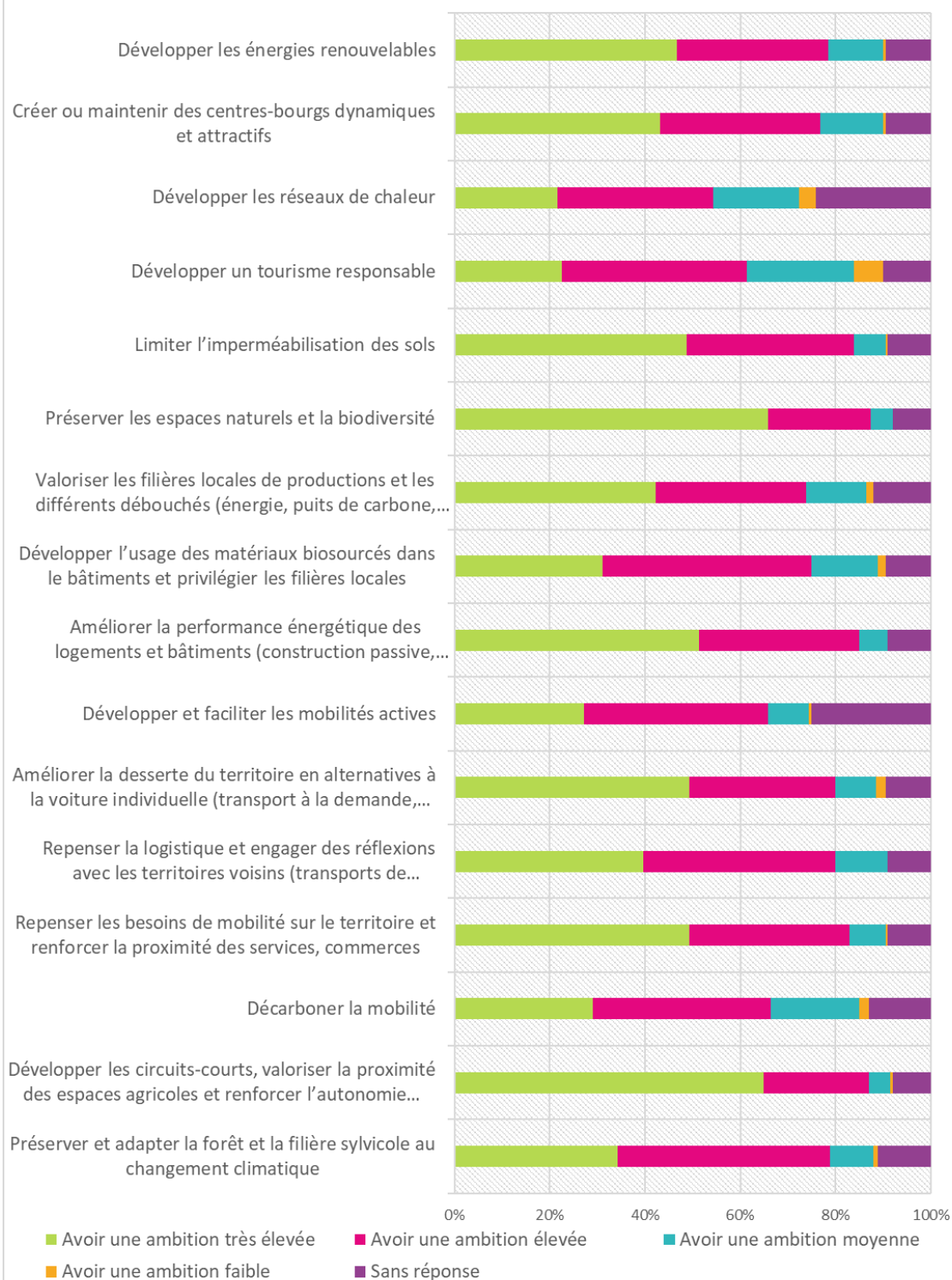
Cela permet de définir les priorités pour le grand public, concernant le PCAET.

Il ressort que les sujets prioritaires, pour lesquelles une plus grande ambition est attendue sont :

- Développer les circuits-courts, valoriser la proximité des espaces agricoles et renforcer l'autonomie alimentaire du territoire
- Repenser les besoins de mobilité sur le territoire et renforcer la proximité des services, commerces
- Améliorer la performance énergétique des logements et bâtiments (construction passive, rénovation performante)
- Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Développer les énergies renouvelables
- Améliorer la desserte du territoire en alternatives à la voiture individuelle (transport à la demande, covoiturage, bus, train, etc.)

	Ambition très élevée	Ambition élevée	Ambition moyenne	Ambition faible	Sans réponse	Non répondu
Préserver et adapter la forêt et la filière sylvicole au changement climatique	68	89	18	2	22	75
Développer les circuits-courts, valoriser la proximité des espaces agricoles et renforcer l'autonomie alimentaire du territoire	129	44	9	1	16	75
Décarboner la mobilité	58	74	37	4	26	75
Repenser les besoins de mobilité sur le territoire et renforcer la proximité des services, commerces	98	67	15	1	18	75
Repenser la logistique et engager des réflexions avec les territoires voisins (transports de marchandises)	79	80	22	0	18	75
Améliorer la desserte du territoire en alternatives à la voiture individuelle (transport à la demande, covoiturage, bus, train, etc.)	98	61	17	4	19	75
Développer et faciliter les mobilités actives	54	77	17	1	50	75
Améliorer la performance énergétique des logements et bâtiments (construction passive, rénovation performante)	102	67	12	0	18	75
Développer l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments et privilégier les filières locales	62	87	28	3	19	75
Valoriser les filières locales de productions et les différents débouchés (énergie, puits de carbone, produits, etc.)	84	63	25	3	24	75
Préserver les espaces naturels et la biodiversité	131	43	9	0	16	75
Limiter l'imperméabilisation des sols	97	70	13	1	18	75
Développer un tourisme responsable	45	77	45	12	20	75
Développer les réseaux de chaleur	43	65	36	7	48	75
Créer ou maintenir des centres-bourgs dynamiques et attractifs	86	67	26	1	19	75
Développer les énergies renouvelables	93	63	23	1	19	75

Quel niveau d'ambition pensez-vous qu'il faudrait accorder à ces différents axes stratégiques ?



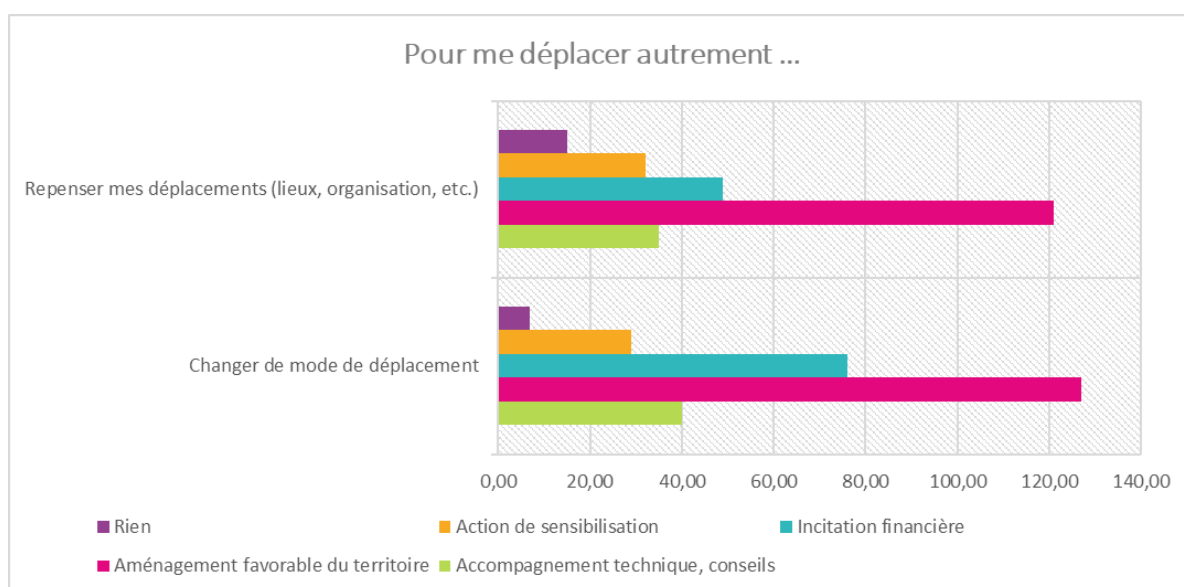
Q5 – Changement de comportement

Une série de questions a été posée permettant d'identifier les leviers de changement de comportement ou de passage à l'action sur certains types de mesures.

Pour me déplacer autrement :

Il ressort que le principal levier est ici lié aux questions d'aménagement du territoire. On peut y entendre notamment la proximité des services, commerces et emplois, mais également la présence des équipements nécessaires, comme les pistes cyclables sécurisées, des espaces de circulation piétonne permettant de rejoindre des équipements clefs, d'espaces d'intermodalités, etc.

Le second levier semble être l'incitation financière, ce qui peut passer par des aides à l'achat de véhicules propres, de vélos à assistance électrique, ou de tarifs incitatifs pour les transports en communs (du territoire ou non, tel le train). Pour les entreprises, cela peut également passer par un accompagnement financier à venir à vélo, en covoiturage, etc.

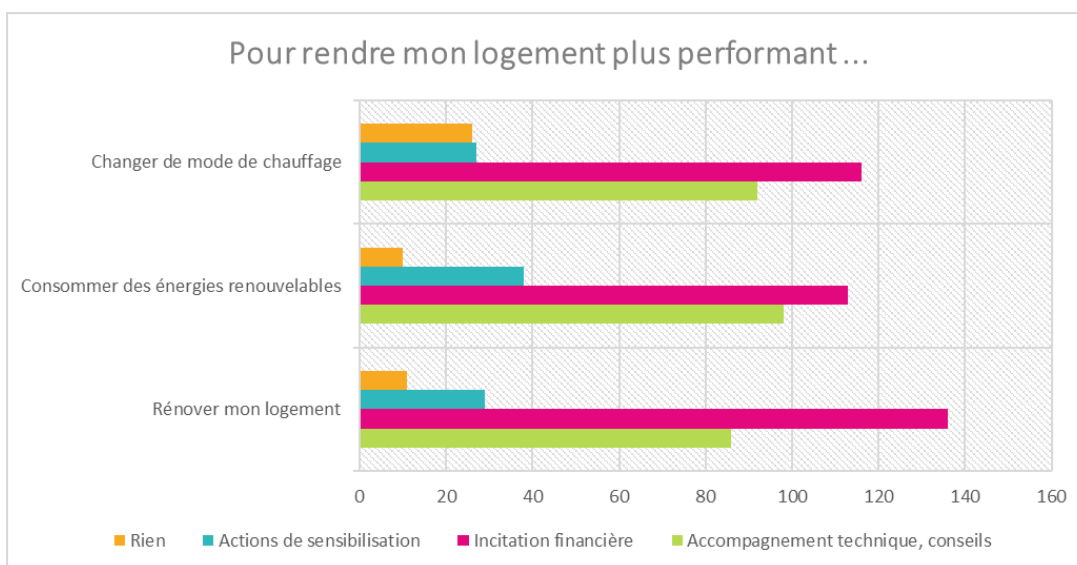


Pour rendre mon logement plus performant :

Les deux principaux leviers à mobiliser sont ici l'accompagnement financier, quel que soit le poste, et les accompagnements techniques et conseils.

En effet, les actions de travaux ou équipements concernant le logement peuvent être lourds financièrement parlant, voire irréalisables pour certains ménages, notamment les plus précaires. Il est donc indispensable d'accompagner financièrement les habitants dans la réalisation de ces travaux, qu'il s'agisse d'un changement de chauffage, de travaux de rénovation ou d'équipements en production d'énergie renouvelable. La communication autour de ces aides (dispositifs nationaux, régionaux, locaux, etc.) peut également encourager le passage à l'action.

En parallèle, l'accompagnement technique est également nécessaire, afin d'accompagner les ménages tout au long de leur démarche. Le sujet peut en effet être très technique, les offres diverses, etc. On peut noter qu'il y a une attente sur ce type d'accompagnement, déjà existant. On peut donc identifier un besoin supplémentaire de communication autour de ce dispositif d'accompagnement.



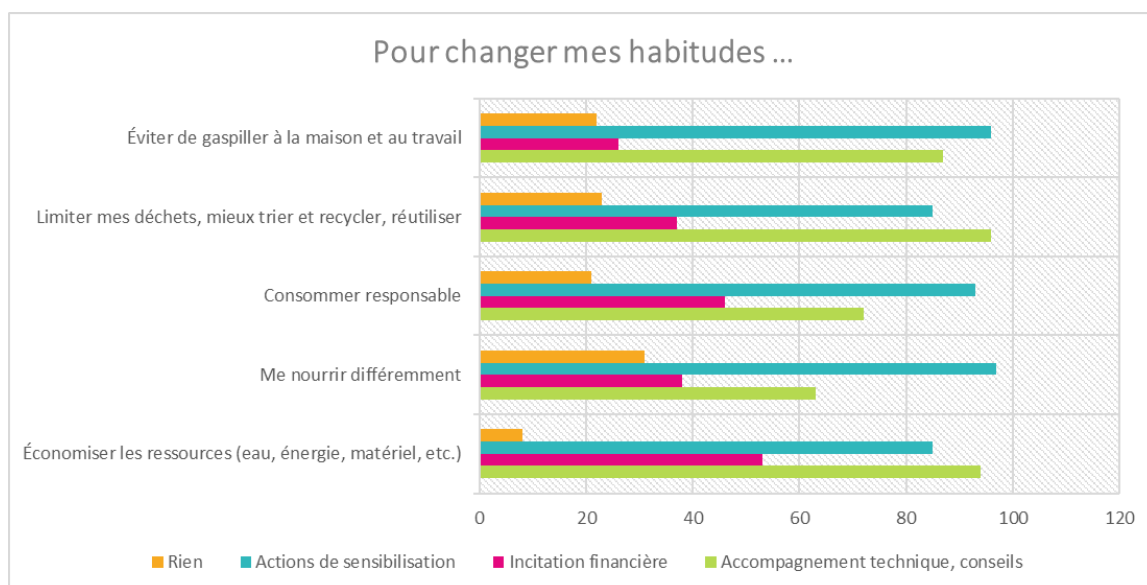
Pour changer mes habitudes :

Concernant le changement d'habitudes et de comportement, les principaux leviers qui ressortent sont les actions de sensibilisation et l'accompagnement technique, les conseils.

Ces deux leviers sont assez proches, et montrent le besoin d'éducation, d'apprentissage de nouveaux gestes, de nouvelles solutions, pour mettre en place de nouvelles habitudes de consommation, dans tous les domaines, et pour tous les publics. En effet, la seule volonté de changement ne peut pas suffire, en l'absence de connaissance des solutions et moyens d'actions, des alternatives, etc.

On note que sur la consommation responsable, l'incitation financière ressort également comme un levier, ce qui peut montrer le frein que peut représenter le coût des achats alimentaires dans les épiceries locales ou bio, face à celui en grande distribution.

Ce levier ressort également sur les économies d'eau ou d'énergie, notamment pour l'achat de matériel et les travaux à réaliser, permettant d'engendrer des économies.



Q6 - Quelles sont les actions, gestes, changements, etc. que vous avez réalisé ou que vous mettez en œuvre au quotidien ?

Cette question a été posée en question libre.

À travers l'ensemble des réponses, 5 grandes thématiques ont été identifiées :

- La gestion des déchets
- La mobilité
- La consommation
- Les ressources et l'énergie
- La biodiversité

Ces thématiques ont ensuite été découpées en plusieurs thèmes, afin de rendre compte de manière plus fine des réponses données :

Gestion déchets 27%	Tri	Tri, recyclage
	Compostage	Compostage
	Réduction des déchets	Emballages, vrac Matériel réemploi (occasion/réparation/emprunt/échanges/don/revente...)
Mobilité 21%	Réduction des trajets	Limitation des trajets (regrouper les trajets, télétravail, éviter l'avion...)
	Modes actifs et alternatives	Modes actifs (marche, vélo...) Alternatives à la voiture (train, voiture électrique/hybride, covoiturage...)
Consommation : 18%	Alimentaire	Consommation locale, de saison, biologique
		Changement habitude alimentaire (moins de viande, végétarien...)
	Potager, jardin, poules (sert également déchets alimentaire)	
Matériel	Achats responsables, limités, made in France... (habits, meubles...)	
Ressources / énergie 32%	Réduc consommation	Eau (récupération des eaux de pluie, baisse conso...)
		Énergétique (chauffage limité, ampoules LED, pas de sèche-linge...)
	Équipements qualitatifs / isolation/production	Équipements performants, peu énergivores, ou changement
		Production ENR (photovoltaïque, solaire thermique, PAC...)
Travaux (isolation, changement fenêtres/portes, maison BBC...)		
Biodiversité 2%	Plantation arbres, sensibilité faune/flore	Plantation arbres, sensibilité faune/flore, diminution tonte, ramassage déchets nature

Les écogestes et actions qui ressortent le plus sont :

- Le tri, recyclage et le compostage des déchets
- La consommation locale, de saison et biologique
- La réduction de la consommation d'énergie, à travers la limitation volontaire du chauffage, sur l'éclairage, etc.
- Les travaux d'isolation, changement de fenêtres et menuiseries, etc.
- L'usage d'alternatives à la voiture (train, voiture électrique ou hybride, covoiturage, etc.)
- La limitation des trajets (regroupement de trajets, télétravail, éviter l'avion, etc.)
- Les économies d'eau (récupération des eaux de pluie, baisse des consommations, etc.)